

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

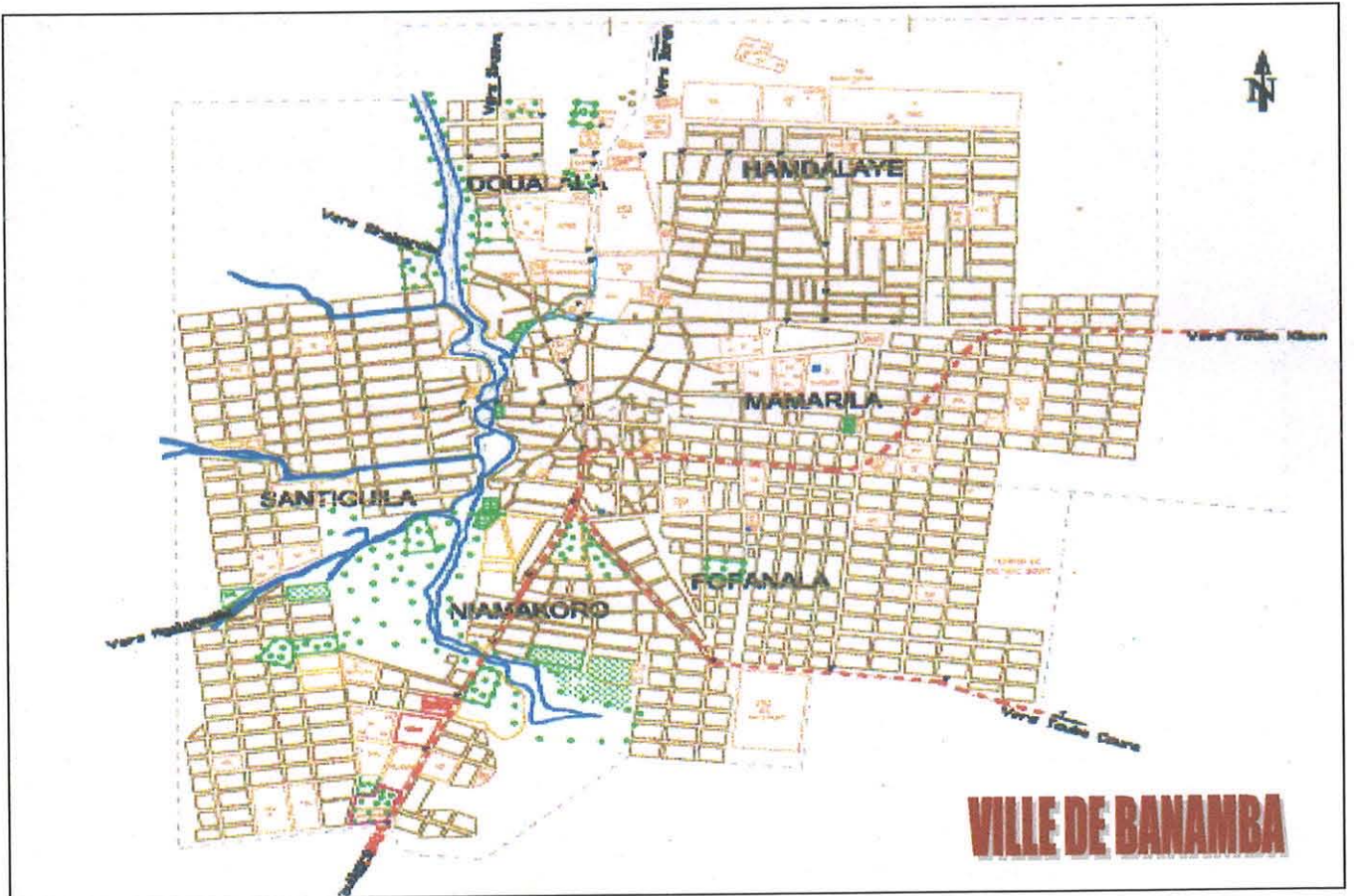
Authentifié, le.....

Le Secrétaire Général  
du Gouvernement

17-9-04

*Liabli*

# SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE BANAMBA ET ENVIRONS



CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME  
"HAOUA KOUYATE CAU-HK"  
BP E-386 TEL : 222-88-24

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	7
□ <b>OBJECTIFS DE L'ETUDE :</b>	7
 <b>PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT</b>	
 <b>I. HISTORIQUE DE LA VILLE :</b>	<b>8</b>
 <b>II. PRESENTATION DE LA COMMUNE :</b>	<b>9</b>
2.1 <i>Situation :</i>	9
2.2 <i>Périmètre d'Urbanisation :</i>	10
 <b>III . ANALYSE – OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE</b>	<b>11</b>
3.1 <i>Analyse du site et de ses contraintes :</i>	11
3.1.1 <i>Aspects physiques :</i>	11
2.1.1.1 <i>Superficie :</i>	11
2.1.1.2 <i>Climat :</i>	11
2.1.1.3 <i>Pluviométrie et vents :</i>	11
2.1.1.4 <i>Relief et sol :</i>	11
2.1.1.5 <i>Hydrographie :</i>	12
2.1.1.6 <i>Faune :</i>	12
2.1.1.7 <i>Flore :</i>	12
3.1.2 <i>Contraintes :</i>	13
3.1.2.1 <i>Contraintes physiques :</i>	13
3.1.2.2 <i>Contraintes juridiques :</i>	13
3.1.2.3 <i>Contraintes culturelles :</i>	13
3.2 <i>Problématique foncière :</i>	13
3.3 <i>Occupation du site :</i>	14
3.3.1 <i>Zones d'habitat :</i>	15
3.3.2 <i>Forme urbaine :</i>	15
3.3.3 <i>Typologie de l'habitat :</i>	15
3.3.4 <i>Zones d'Activités :</i>	15
3.3.5 <i>Armature verte :</i>	16
3.4 <i>Evolution du site :</i>	16
3.4.1 <i>Création :</i>	16
3.4.2 <i>Etapes de la croissance de la ville :</i>	16
 <b>IV. DEMOGRAPHIE :</b>	<b>17</b>
4.1 <i>Population :</i>	17
4.2 <i>Mouvement de la population :</i>	18
4.2.1 <i>Mouvement naturel de la population :</i>	18
4.2.2 <i>Mouvements migratoires :</i>	19

<b>V. ECONOMIE DE LA COMMUNE :</b>	<b>20</b>
5.1 Secteur primaire :	20
5.1.1 Agriculture :	20
5.1.2 Maraîchage :	21
5.1.3 Activités de Cueillette et de Ramassage :	22
5.1.4 Apiculture :	22
5.1.5 Elevage :	22
5.2 Secteur secondaire :	23
5.2.1 Industrie :	23
5.2.1 Artisanat :	24
5.3 Secteur tertiaire :	24
5.3.1 Commerce :	24
5.3.2 Tourisme :	25
5.3.3 Transport :	26
5.3.4 Institutions financières :	27
5.3.5 Administration et ONG	27
5.3.6 Ressources financières :	28
<b>VI. INFRASTRUCTURES DE LA VILLE</b>	<b>30</b>
6.1- Voirie :	30
6.1.1 Voies principales :	30
6.1.1 Voies secondaires :	30
6.1.2 Voies urbaines :	30
6.1.3 Ouvrages d'art :	31
6.2 Réseaux divers :	31
6.2.1 Adduction d'eau :	31
6.2.2 Electricité :	31
6.2.3 Télécommunication – Radio - Télévision	32
6.3. Environnement :	32
6.3.1 Assainissement :	32
6.3.1.1 Eaux pluviales :	32
6.3.1.2 Déchets liquides :	33
6.3.1.3 Déchets solides :	33
6.3.2 Préservation de la Nature :	33
<b>VII SUPERSTRUCTURES :</b>	<b>34</b>
7.1 Superstructures dans la ville de Banamba :	34
7.1.1 Equipements administratifs :	34
7.1.2 Equipements socio – sanitaires	35
7.1.4 Equipements commerciaux :	38
7.1.4.1 Centre commercial :	38
7.1.4.2 Autres marchés :	39
7.1.4.3 Abattoir :	39
7.1.4.4 Station Service :	39

7.1.4.5 Marché à bétail :	40
7.1.5 Equipements de Transport et de sécurité :	40
7.1.6 Equipements sportifs – Culturels – Cultuels :	40
7.1.7 Equipements touristiques et de loisirs :	42
7.1.8 Equipements de Télécommunication :	43
7.2 Dans les villages :	44
7.2.1 Autres équipements :	45

## **DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME**

<b>PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT</b>	<b>47</b>
<b>I. ZONAGE :</b>	<b>48</b>
1.1 Zones d'habitat :	48
1.1.1 Habitat existant :	48
1.1.2 Nouvelles Zones d'habitat :	48
1.2 Armature verte :	49
1.3 Zones d'activités :	50
1.3.1 Zones de bureaux :	50
1.3.2 Zones commerciales :	50
1.3.3 Zone industrielle :	50
1.3.4 Zone artisanale :	50
1.3.5 Zones hôtelières :	50
1.3.6 Zone d'hydrocarbures :	51
1.3.7 Zone maraîchère :	51
1.3.8 Réserves foncières :	51
1.3.9 Zone militaire :	51
<b>II. EQUIPEMENTS :</b>	<b>52</b>
2.1 Dans la ville de Banamba :	52
2.1.1 Equipements scolaires :	52
2.1.2 Equipements socio-sanitaires :	52
2.1.3 Equipements sportifs et culturels :	52
2.1.4 Equipements Culturels :	52
2.1.5 Equipements commerciaux :	52
2.1.6 Equipements de sécurité et de transports :	53
2.1.7 Equipements Touristiques et de loisirs :	53
2.1.8 Autres Equipements :	53
2.2 Dans les villages :	53
<b>III. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :</b>	<b>56</b>
3.1 Voirie :	56
3.2 Environnement :	57
3.2.1 Assainissement :	57
3.2.1.1 Eaux pluviales	57
3.2.1.2 Déchets liquides :	58
3.2.1.3 Déchets solides :	58
3.2.2 Préservation de la nature :	58
3.3 Réseaux divers :	58
3.3.1 Adduction d'eau :	58
3.3.2 Electricité :	59
3.3.3 Télécommunication :	59
3.4 Transport :	60

<b>IV- EVALUATION DU SCHEMA :</b>	<b>61</b>
4.1 Evaluation habitat - PUS	61
4.2 Evaluation Zones d'activités	61
4.3 Evaluation Voirie - Réseaux divers - Assainissement	62
4.4 Evaluation Equipement :	62
4.5 Récapitulation SDU Banamba	63

## **TROISIEME PARTIE : STRATEGIES D'APPLICATION**

<b>I- STRATEGIES D'APPLICATION :</b>	<b>64</b>
1.1 <i>Stratégie foncière :</i>	64
1.2 <i>Stratégie institutionnelle :</i>	64
1.3 <i>Stratégie sectorielle :</i>	65
1.3.1 <i>Zone de PUS N°1 :</i>	66
1.3.2 <i>Zone de PUS N°2 :</i>	66
1.4 <i>Stratégie financière :</i>	67
<b>II. PHASAGE :</b>	<b>69</b>
2.1 <i>Phase I : 2004 - 2013</i>	69
2.2 <i>Phase II : 2014 - 2023</i>	69
<b>III. RECOMMANDATIONS :</b>	<b>70</b>
3.1 <i>Renforcement des capacités de la commune :</i>	70
3.2 <i>Développement économique :</i>	70
3.3 <i>Aménagement de la commune :</i>	70
3.4 <i>Habitat :</i>	70
<b>IV. ANNEXES</b>	<b>71</b>
4.1 <i>Liste des propriétaires des concessions rurales</i>	
4.2 <i>Liste des Titres Fonciers de Banamba</i>	
4.3 <i>Procès Verbal du Conseil Communal</i>	
4.4 <i>Décision d'Approbation du PV du Conseil Communal</i>	

Le Conseil des ministres s'est réuni en session ordinaire mercredi dans sa salle de délibérations au palais de Koulouba sous la présidence de Amadou Toumani Touré, président de la République.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

## AU CHAPITRE DES MESURES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES :

### AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES :

le Conseil des ministres a adopté un projet de décret portant approbation du marché relatif à la réalisation de 325 forages en 1<sup>ère</sup> région.

La réalisation de 325 forages, objet du présent marché, constitue un des volets du projet de mobilisation des ressources en eau et mise en place d'outils pour le développement des systèmes d'alimentation en eau potable dans les centres ruraux et semi-urbains en 1<sup>ère</sup> région. Ce projet vise à résoudre de façon durable, les graves problèmes d'approvisionnement des populations en eau potable. Les 325 forages dont 175 puits seront exécutés dans 80 localités des cercles de Bafoulabé, Kayes, Kéniéba, Kita et Yélimané.

Le marché a été attribué, sur appel d'offres international, à l'entreprise Geomechanik pour un montant de 2,097 milliards de Fcfa environ et un délai d'exécution de 11 mois. Le financement est assuré par la coopération allemande à travers la KfW et le Budget national.

### AU TITRE DU MINISTÈRE DES DOMAINES DE L'ÉTAT, DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DE L'HABITAT

Le Conseil des ministres a adopté deux projets de décret portant approbation des schémas directeurs d'urbanisme respectivement de la ville de Banamba et environs et de la ville de Kolokani et environs.

La ville de Banamba, chef lieu de cercle et de commune rurale de même nom en 2<sup>ème</sup> Région, est appelée à connaître un développement important au cours des prochaines décennies.

La commune rurale de Banamba, qui comprend la ville de Banamba et 27 villages et dont le périmètre est retenu comme périmètre d'urbanisation, comptait une population de 26.000 habitants dont plus de 12.000 pour la ville de Banamba en 2003. Cette population doit atteindre 31.000 habitants dont 15.000 pour la ville en 2013 et 38.000 habitants dont 18.000 pour la ville en 2023.

Quant à la ville de Kolokani, elle est le chef-lieu de cercle et de la commune rurale de même nom en 2<sup>ème</sup> Région.

Le périmètre d'urbanisation retenu pour la ville est constitué des limites de la commune rurale de Kolokani qui se compose de la ville et de 44 villages. La commune comptait 35.000 habitants environ dont 9.750 pour la ville de Kolokani en 2003. En termes d'évolution, cette population atteindra 40.000 habitants environ dont plus de 11.000 habitants pour la ville en 2013 et 46.000 habitants environ dont 13.000 pour la ville en 2023.

Avec l'adoption de ces schémas directeurs d'urbanisme, ces deux villes vont disposer d'instruments de

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

planification de leur développement et de l'aménagement de leur territoire au cours des 20 prochaines années.

### AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS ÉCRITES :

#### AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE :

Le Conseil des ministres a entendu une communication relative aux résultats de la campagne agricole 2003-2004 et aux perspectives pour 2004-2005.

La campagne agricole 2003/2004, bien qu'ayant démarré dans un contexte difficile, s'est déroulée dans de bonnes conditions et de nombreux facteurs favorables - pluviométrie, engagement des producteurs, mise à dispositions de producteurs des intrants agricoles, distribution gratuite de céréales et de semences dans certaines zones déficitaires, lutte contre les ravageurs - ont permis d'atteindre des résultats appréciables.

C'est ainsi que pour les céréales, la production totale a atteint 3.409.241 tonnes soit une hausse de 34 % par rapport à 2002/2003 et de 32 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Pour le coton, la production record de 612.537 tonnes a placé le Mali au premier rang des producteurs de coton en Afrique. Cependant des difficultés ont été notées dans le domaine de l'évacuation du coton et du paiement des producteurs.

Concernant les perspectives de la campagne 2004/2005, les objectifs visés portent d'une façon générale sur l'amélioration des indicateurs relatifs à la production agricole en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et relever le niveau de vie des populations rurales.

A cet effet, il sera mise en œuvre un certain nombre d'actions parmi lesquelles :

- l'approvisionnement correct et à temps des producteurs en intrants ;

- la promotion de la culture du maïs ;
- la lutte contre les ravageurs des cultures ;
- la motivation des producteurs. Sur ce point, le Conseil

des ministres a demandé que des dispositions diligentes soient prises afin d'assurer l'enlèvement du coton et le paiement des producteurs.

### AU TITRE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE :

Le Conseil des ministres a pris connaissance des résultats de l'opération de paiement en numéraire effectuée dans le cadre du contrôle physique des agents de l'Etat.

Dans le but de déterminer avec précision les effectifs des agents de l'Etat, il avait été organisé un contrôle physique en janvier - février 2003. Suite à ce contrôle, il a été constaté un

écart  
bruts  
le rej

E  
neme  
raire,  
ment  
nove  
2003  
L

son  
l'opé  
en n  
agen  
appa

L  
la su  
fonct  
l'eng  
pers  
mise  
sanc  
nes c

Programme immobilier  
à Badalabougou

LA SEMA TIENT  
RON FACE



## **INTRODUCTION**

### **□ OBJECTIFS DE L'ETUDE :**

#### **➤ Objectif global :**

*Le but visé par cette étude est de doter la ville de Banamba et environs d'un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU). Le SDU est un document de planification urbaine régit par la loi N° 2 016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme au Mali.*

*Aussi dans l'élaboration du schéma, il sera dressé un état des lieux aussi exhaustif que possible de tous les aspects de la ville ainsi que des besoins des populations concernées. Ainsi les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs sont minutieusement analysés afin de dégager un bilan diagnostique de la ville avec la participation directe et responsable des différents acteurs urbains : l'Etat, les autorités communales et la société civile.*

*A la lumière de ce bilan diagnostique de la ville une phase proposition traitera des différentes solutions retenues pour les aménagements; l'évaluation des investissements et la répartition des coûts entre les différents partenaires et enfin la stratégie d'application du schéma élaboré.*

*L'approche participative est la méthodologie utilisée. Elle consiste à organiser un séminaire atelier pour élaborer le SDU avec la participation de tous les acteurs urbains. En effet pendant une quinzaine de jours, le bureau d'études, l'administration, les services techniques, la société civile, les ONG et les élus locaux procèdent à une étude diagnostique de la commune afin de proposer des aménagements et des équipements adéquats. L'atelier est organisé et animé par le bureau d'études et les études sont supervisées par la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les Directions régionales des différents services techniques concernés par le SDU sont également conviées : Urbanisme, Assainissement, Cartographie, Plan et Statistiques.*

*Après adoption par une réunion plénière organisée à la fin des travaux de l'atelier, le document issu du séminaire est soumis à la sanction du Conseil Communal. Une fois adopté par délibération par celui-ci, le document est transmis au préfet ou au délégué local de l'administration qui officialise par une décision d'approbation la délibération du Conseil Communal.*

*Enfin la méthodologie participative a le double avantage de garantir la maîtrise du schéma par les maîtres d'ouvrage (communes) et en même temps d'assurer une bonne application et un suivi régulier du SDU.*

*Le SDU a une validité de vingt (20) ans mais pour mieux s'adapter aux réalités il est révisable tous les cinq (5) ans.*

#### **➤ Objectif spécifique :**

*L'objectif à terme du schéma est de servir de document de base pour orienter le développement harmonieux de la commune à travers :*

- une meilleure gestion des ressources locales réappropriées;*
- une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement et l'émergence d'un nouvel espace économique viable.*

**PREMIERE PARTIE**  
**RAPPORT CONSTAT**

## **I. HISTORIQUE DE LA VILLE :**

Glinkido est le premier nom de l'actuel site de Banamba. Le site, découvert par un chasseur bambara du nom de Matefili COULIBALY aurait été détruit à la suite d'une guerre menée par les bambaras de Seguella. C'est ainsi que Alkissa SIMPARA, ancêtre des banambais originaire de l'empire du Ghana autrement appelé « Wagadou » quitta ce site pour s'installer à Gadiaga derrière Kayes. Les SIMPARA rejoignirent par la suite Chouala qui fut créée par l'un des leurs.

Pendant le trajet, ils eurent des alliés qui rencontraient les mêmes problèmes qu'eux c'est à dire le problème de terres cultivables.

Informé de la vacance de terres fertiles à Glinkido, le groupe ethnique ainsi constitué sollicita des autorités de Ségou l'octroi de cet espace. Ségou sollicita l'accord de Seguella qui avait conquis ces terres avant de donner une réponse..

C'est ainsi que vers 1825, les SIMPARA sous la direction de Hadji vinrent s'installer à Glinkido en même temps que les Fofana et les Kantako.

Le problème considéré comme une « maladie » en raison de son acuité venait de connaître son épilogue. La « maladie est guérie » autrement dit « Bana baana » d'où le nom de Banamba.

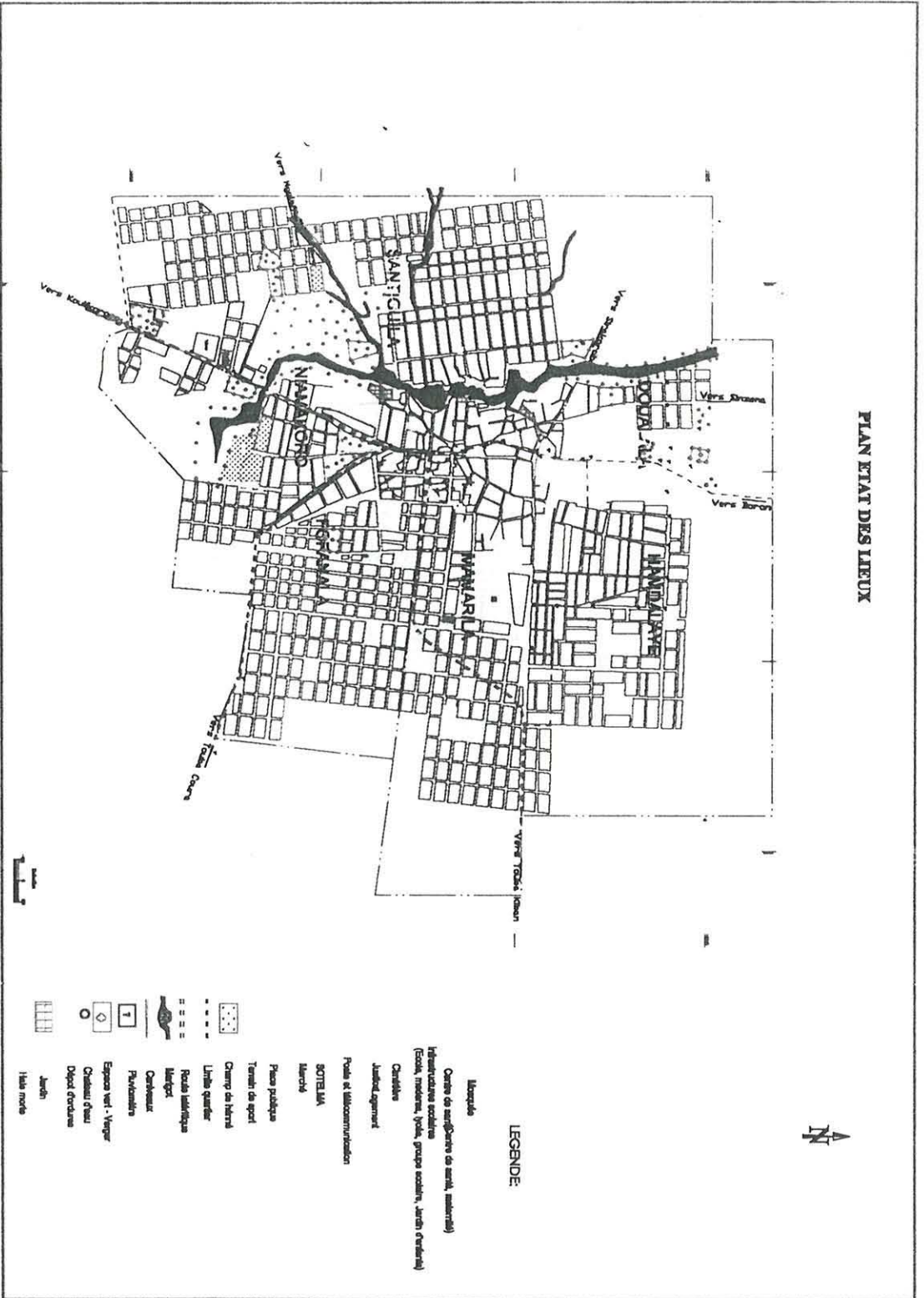
D'un commun accord, la chefferie a été confiée aux SIMPARA.  
Les différents chefs de village qui se sont succédés sont :

- Hadji SIMPARA (il meurt une semaine après son intronisation) ;
- Bouyakidjan SIMPARA
- Djorobo Dianguiné SIMPARA ;
- Djankiné SIMPARA ;
- Souleymane SIMPARA ;
- Sory SIMPARA ;
- Djankinéba SIMPARA ;
- Youssouf SIMPARA ;
- Alfe SIMPARA ;
- Baba SIMPARA ;
- Bagaramisi SIMPARA ;
- Cheikoublé SIMPARA ;
- Karamoko SIMPARA ;
- Diatouroublé SIMPARA ;
- Bouba SIMPARA ;
- Sorika Baba SIMPARA ;
- Batoumane SIMPARA ;
- Bamaro Karamoko SIMPARA ;
- Almoustapha SIMPARA;
- Bafou SIMPARA;
- Benké SIMPARA;
- Karamoko SIMPARA;
- Têh Ka Soumano SIMPARA;
- Moriké SIMPARA (actuel chef de village)

La ville est islamisée à près de 90%. Banamba a connu plusieurs imams dont :

- Malamine Nanakassé ;
- Seydou Diongassi ;
- Ba Eli KEÏTA ;
- Boubacar TRAORE;
- Almamy Diongassi;
- Mafa TRAORE;
- Djidani Bouya KEÏTA;

PLAN ETAT DES LIEUX



LEGENDE:

- Lieu de culte
- Centres de regroupement de réfugiés (aménités)
- Installations scolaires (écoles, collèges, lycées, groupes scolaires, jardins d'école)
- Centres de santé
- Jardins
- Parcs
- Espaces verts - Vergers
- Châteaux - Palais
- Dépôts - Entrepôts
- Jardins
- Lieux morts

- Mamadou TRAORE;
- Amadou Mory TRAORE
- Mamoudou TRAORE.

Tiontalla a été le premier village crée, Dankolo, Galo et Gana ont suivi. C'est bien après que les SIMPARA et alliés s'installèrent à Banamba.

A l'arrivée du colonisateur, la ville de Banamba comptait cinq (5) quartiers : Marmarila, Santiguila, Niamakoro et Doualala. A l'époque le chef de village résidait à Doualala qui fut ainsi nommé premier quartier de la ville par les blancs.

## II. PRESENTATION DE LA COMMUNE :

### 2.1 Situation :

Située au centre de la région de Koulikoro, la commune rurale de Banamba est l'une des neuf (9) communes du cercle de Banamba et en est en même temps le chef lieu.

Elle est limitée :

- au Nord par la commune rurale de Madina Sacko;
- au Sud par la commune rurale de Sirakorola;
- à l'Ouest par la commune rurale de Benkady;
- à l'Est par les communes rurales de Kiban- Dougouwolowila et Toubacoro.

La commune rurale de Banamba est composée de la ville de Banamba et de vingt sept (27) villages.

Elle a été créée, à l'instar des autres communes, par la loi n° 96-059/AN-RM du 4 Novembre 1996.

(Voir tableau ci-après pour les noms des villages, leurs positions géographiques et leurs distances par rapport au chef lieu de commune)

**Tableau N° 1 : Positions Géographiques et distances entre villages et Banamba :**

N°	Localités	Longitude	Latitude	Distance/Chef lieu de commune En Km
01	Badourébougou	7°27'54"	13°28'27"	10
02	Bakaribougou	7°26'35"	13°34'25"	6
03	Bamarobougou	7°33'33"	13°29'47"	17
04	Bougounina	7°29'34"	13°33'56"	7
05	Dankolo	7°26'40"	13°34'05"	5
06	Diangalambougou	7°30'22"	13°36'40"	7
07	Diassani	7°29'08"	13°34'00 "	7
08	Diatouroubougou	7°26'31"	13°34'36"	8
09	Fadabougou	7°30'57"	13°33'11"	9
10	Falembougou	7°27'54"	13°29'29"	9
11	Galo Bambara	7°28'29"	13°29'51"	7
12	Galo Marka	7°28'29"	13°29'51"	7
13	Gana	7°27'33"	13°27'51"	12
14	Kassela	7°27'10"	13°35'07"	7
15	Kolondiallan	7°30'39"	13°29'56"	9
16	Kouna	7°29'43"	13°32'18"	5
17	Madina	7°27'13"	13°30'22 "	5
18	Ngalamadiby	7°29'03"	13°30'00"	7
19	Nganou	7°25'26"	13°38'53"	22

20	Nganouba	7°26'31"	13°37'16"	16
21	Ouleny Marka	7°17'10"	13°38'53"	23
22	Ouleny Peulh	7°17'10"	13°38'53"	23
23	Sabalibougou	7°30'09"	13°30'36"	7
24	Sinzena	7°28'41"	13°33'20 "	4
25	Tiontala	7°31'05"	13°31'55"	9
26	Tomba	7°28'42"	13°28'53"	11
27	Zambougou	7°29'25"	13°33'15"	7
28	Ville Banamba	7°27'41"	13°32'13"	-

❖ **Les villages et leurs hameaux :**

➤ *Village de Bougounina :*

*Il comprend un seul hameau : Soungodjambougou*

➤ *Village de Kolondiallan :*

*Il comprend un seul hameau : Soloba.*

➤ *Ville de Banamba ;*

*Elle comprend quatre (4) hameaux ;*

- *Gaoussoubougou ;*
- *Kantarabougou ;*
- *Beleco ;*
- *Folola.*

**2.2 Périmètre d'Urbanisation :**

*Dans le souci de faciliter le suivi de l'application du SDU et en même temps d'éviter d'éventuels conflits dans sa gestion en tenant compte du nouveau découpage administratif réalisé par la Mission de Décentralisation, les limites du Périmètre d'Urbanisation ont été fixées aux limites du périmètre communal.*

*Le Périmètre d'Urbanisation ainsi délimité sert non seulement de support géographique et juridique à l'étude mais aussi et surtout de cadre d'étude de la ville de Banamba ainsi que celui de l'évolution de la commune durant la période couverte par le présent Schéma Directeur d'Urbanisme.*

### III . ANALYSE – OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE

#### 3.1 Analyse du site et de ses contraintes :

##### 3.1.1 Aspects physiques :

###### 2.1.1.1 Superficie :

Les limites actuelles de la commune rurale de Banamba ne sont pas encore reconnues par le découpage réalisé par la Mission de Décentralisation.

###### 2.1.1.2 Climat :

Banamba appartient à la zone climatique du Beledougou qui est une zone agro-pastorale Nord soudanienne du mandingue à dominance agricole. Le climat est de type soudanien Nord. Il est caractérisé par trois (3) périodes :

- l'hivernage de juin à septembre ;
- la saison froide d'octobre à janvier ;
- la saison sèche de février à mai.

###### 2.1.1.3 Pluviométrie et vents :

La pluviométrie annuelle varie de 600 à 900 mm.

Les statistiques pour les dix (10) dernières années sont les suivantes : voir tableau ci-après

**Tableau N° 2 : Situation Pluviométrique**  
**Pluviométrie moyenne mensuelle 1994 - 2003**  
**H = hauteur de pluies - Nj = Nombre de jours**

Mois	Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre	
	Nj	H	Nj	H	Nj	H	Nj	H	Nj	H	Nj	H
Cumul mensuel	23	232	68	846,1	108	1844,4	125	2375,3	86	1299,1	29	376,1
Moyenne mensuel	2,3	23,2	6,8	84,61	10,8	184,44	12,5	237,53	8,6	129,91	2,9	37,61

Source DRAMER – Koulikoro / SLACAER - Banamba

Il existe trois sortes de vents :

- un vent frais appelé localement « Fobenda figné » qui souffle à partir de fin Septembre – début Octobre, direction Est - Ouest ;
- un vent chaud appelé localement « Tilema figné » qui souffle dans la direction Nord – Sud ;
- un vent violent appelé localement « Samiya bonda figné » qui souffle dans la direction Ouest – Est qui est la direction dominante des vents.

###### 2.1.1.4 Relief et sol :

Le relief, uniforme dans l'ensemble, comprend cependant quelques collines :

- Gana Koulou (Gana) dont le sommet culmine à près de 35 m ;
- Toubabou Koulou (Banamba) : 50m ;
- Koulounifing (Banamba) : 20m ;
- SofiléKoulouni (prolongement de Toubabou Koulou) : 30m.

La ville de Banamba est située dans un bas –fond. On peut noter une dénivellation de 7m entre le marché et le quartier de Hamdallaye.

On rencontre deux (2) types de sol dans la commune rurale de Banamba :

- les sols sablonneux ;
- les sols argilo-sablonneux.

L'agriculture et l'élevage se pratiquent sur les sols sablonneux et la riziculture sur les sols argilo-sablonneux.

#### 2.1.1.5 Hydrographie :

Un seul marigot important à régime temporaire traverse la commune de Banamba sur une longueur de 11 km. Sa durée de vie dans l'année est d'environ sept (7) mois. Il prend sa source à Tomba et traverse les localités suivantes : Galo, Seidjan, Banamba, Kouna, Sinzena, Folola, Kassela, Diatouroubougou, Wodiana, Nganoukoro et Koressa. Sur son parcours le marigot porte les noms ci-après :

- Kodjan ;
- Bouadiguè ;
- Makadjilakô ;
- Maloforokoni ;
- Karokono.

Le marigot sert à l'abreuvement du bétail, à la lessive et au maraîchage.

#### 2.1.1.6 Faune :

La faune est très pauvre. Les rares espèces qu'on y trouve sont : les lièvres, les écureuils, les chats sauvages, les perdrix, les pintades, les serpents. Cette pauvreté s'explique en grande partie par la dégradation continue du couvert végétal.

#### 2.1.1.7 Flore :

Le couvert végétal est constitué de savane arbustive et de steppe arborée. La commune ne dispose pas de forêt classée, cependant il existe des périmètres protégés entre la commune de Banamba et celle de Benkady. Cette zone accueille l'essentiel des ressources arboricoles de la commune de Banamba.

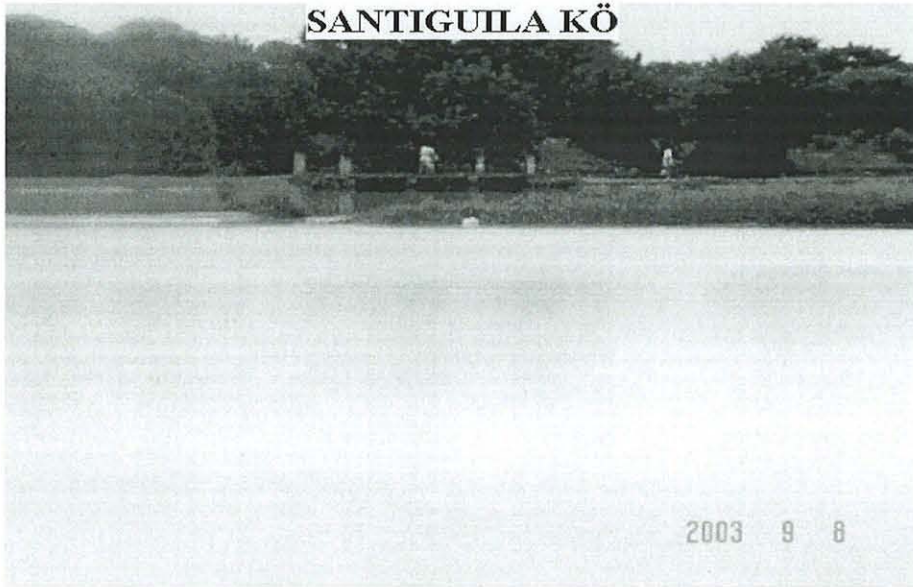
Les espèces qu'on y trouve sont (voir tableau ci-après).

**Tableau N°3 : Liste des espèces végétales de Banamba**

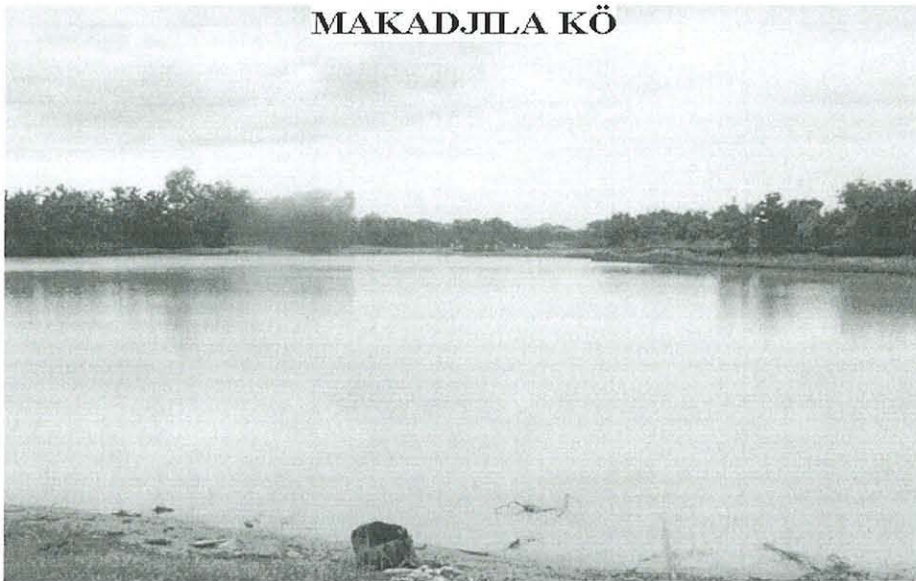
N°	Noms Scientifiques	Noms Français	Noms en Bambara
1	<i>Viteria paradoxa</i>	Karité	Shi
2	<i>Parkia biglobosa</i>	Néré	Néré
3	<i>Adanzonia digitata</i>	Baobab	Zira
4	<i>Tamarindus indica</i>	Tamarin	N'tomi
5	<i>Pterocarpus errinaceus</i>	Vène	Guenou
6	<i>Vitex Barbata</i>	-	Koronifing
7	<i>Zizuphus nuchronata</i>	Zizubier	N'tomonon
8	<i>Combretum gasalencea</i>	-	Tiangara
9	<i>Bombaxe costatum</i>	Kapokier	Boumboum
10	<i>Ximenia americana</i>	-	N'tonkè
11	<i>Balanites egyptiaca</i>	« datte sauvage »	Zèkéné
12	<i>Borassus euthiopiun</i>	Ronier	Sébé
13	<i>Acacia aalbida</i>	-	Balazan
14	<i>Bauhenia reticulata</i>	-	Niamantié
15	<i>Isobertia doka</i>	-	Sô
16	<i>Aformosia laxiflora</i>	-	Kolokolo
17	<i>Daniela oliverii</i>	-	sanan

MARIGOT PRINCIPAL DE BANAMBA

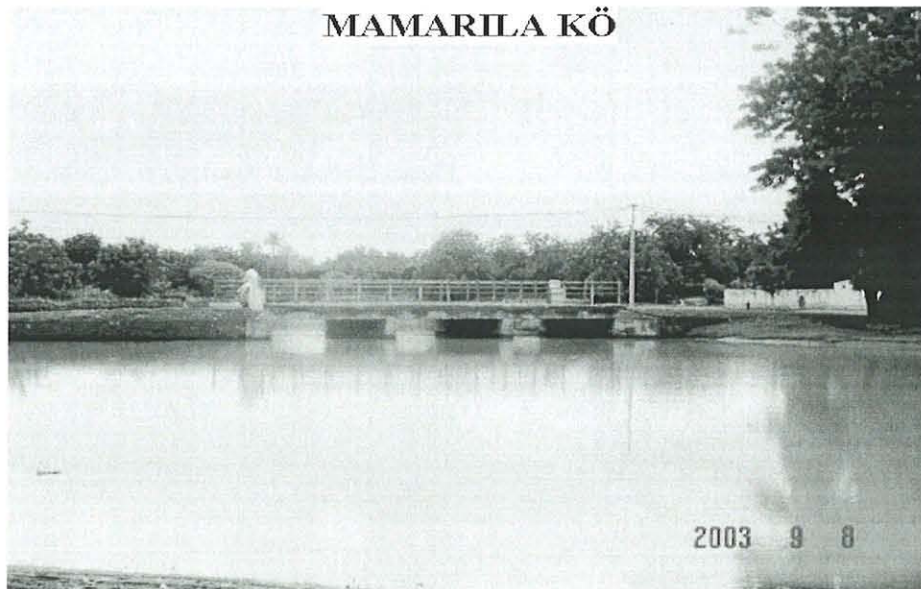
SANTIGUILA KÖ



MAKADJILA KÖ



MAMARILA KÖ



Les espèces en voie de disparition sont :

- Sô : *Isoberlinia doka* ;
- Karokolo : *Afromosia Laxiflora* ;
- Sana : *Dagnéla Oliveli*.

La végétation est très diversifiée et dominée par les combretaces en perpétuelle régénération naturelle. C'est dire que 90% des superficies sont en jachères.

### **3.1.2 Contraintes :**

#### **3.1.2.1 Contraintes physiques :**

La ville de Banamba est située dans un bas-fond entouré de collines (ToubabouKoulou, Sofilèkoulou, Gankoulou). Les eaux venant de ces hauteurs sont drainées par des excavations jusqu'au marigot principal qui les évacue en dehors de la ville.

Sur son parcours le marigot traversant la ville du Sud au Nord a pris les noms des quartiers environnants : Makadjira : Makadjirara kô ; Santiguila : Santiguila kô ; Niamakoro : Niamakoro kô ; Kodjan.

Le marigot qui traverse la ville constitue un obstacle entre les différents quartiers de la ville.

#### **3.1.2.2 Contraintes juridiques :**

L'aménagement de la ville de Banamba et environs doit tenir compte des concessions rurales et des titres fonciers qui sont très nombreux. Les dernières opérations de lotissement de la ville ont touché beaucoup de concessions rurales.

Le service des domaines et du cadastre du cercle de Banamba a dénombré 58 concessions rurales (voir liste en annexe).

Pour les titres fonciers, les premiers créés par l'administration coloniale sont situés dans la zone commerciale de Banamba. En 1936 on dénombrait 25 titres fonciers (voir liste en annexe) :

Ces titres créés tout autour du marché ont été attribués aux commerçants Libanais et aux firmes Françaises : Maurel et Prom – Vézia etc...

Le site du marché est le titre foncier N° 1207. Les titres fonciers attribués après 1936 sont consignés dans la liste globale donnée en annexe.

#### **3.1.2.3 Contraintes culturelles :**

Dans ce domaine il n'existe pas de contraintes majeures. Néanmoins les Banambais ont souhaité que certains équipements et places soient sauvegardés. :

- les mosquées : surtout la grande moquée du Vendredi ;
- la maison de l'imam ancêtre des TRAORE (où se trouvait le premier puits du village de Banamba).

### **3.2 Problématique foncière :**

Le site de Banamba a été attribué aux habitants par le royaume bambara de Ségou avec l'accord des Bambaras de Séguéla.

Les Simpara et alliés ont donc quittés Chouala pour Banamba en groupe assez disparate. Les premiers venus ont accueilli à bras ouverts les alliés au fur et à mesure de leur arrivée.

Le chef de village désigné organisait l'installation des nouveaux venus. Avec l'extension du village et la création de quartiers, la gestion des terres revenait aux chefs de quartier. Le terrain était acquis contre symboliquement dix (10) noix de colas.

Les actions de l'administration coloniale se sont limitées à l'aménagement du centre commercial et à la construction de certains services administratifs. Aucune opération de lotissement n'a été réalisée à cette époque dans la ville de Banamba.

Les attributions coutumières étaient toujours autorisées dans les zones non loties. C'est à partir de 1966 que les opérations de lotissements classiques de l'administration ont démarré à Banamba :

- Lotissement de Santiguila en 1966 :
  - Dimensions parcelles : 30x30m soit 900m<sup>2</sup> ;
  - Coût de cession parcelle : gratuit
- Lotissement de Hamdallaye (Mamarila extension) en Mars 1976 :
  - Dimensions parcelles : 30x30m soit 900m<sup>2</sup> ;
  - Coût de cession parcelle : gratuit.

La gratuité des parcelles était due à la politique de densification des tissus anciens que l'administration avait entreprise. Les réalités socio-culturelles de l'époque favorisaient les familles nombreuses.

- Lotissement de Fofanala : 19 Avril 1983 :
  - Dimensions parcelles : 30x25 ou 30x30 m soit 750 à 900 m<sup>2</sup> ;
  - Coût de cession parcelle : 7500 Francs Maliens
- Lotissement de 1992 à 1995 : (extension Santiguila – Niamakoro – Mamarila – Fofanala)
  - Dimensions : 30x20 m soit 600m<sup>2</sup> ;
  - Coût de cession parcelle : 15.000 FCFA.
- Lotissement commercial (Doualala) :
  - Dimensions 7x5 m soit 35 m<sup>2</sup> ;
  - Coût de cession : 50.000 FCFA.
- Réhabilitation de Fofanala :

Elle a été faite par le génie rural avec l'accord du gouvernement et l'appui de Plan Banamba.

- Lotissement de Hamdallaye (extension Doualala 1995-1996)
  - Dimensions : 30x30 soit 900 m<sup>2</sup> ;
  - Coût de cession : 30.000 FCFA + 5.000 FCFA pour le conseil de village.

Ces différentes opérations de lotissements sont gérées par l'administration. En plus des parcelles à usage d'habitation, l'administration a donné des concessions rurales à usage strictement agropastoral.

### **3.3. Occupation du site :**

La ville de Banamba est traversée du Nord au Sud par un marigot qui constitue de fait une contrainte pour l'aménagement de la ville.

### **3.3.1 Zones d'habitat :**

La ville de Banamba compte actuellement six (6) quartiers : Mamarila, Doualala, Santiguila, Niamakoro, Fofanala, Hamdallaye.

Mamarila, crée par Mamary Simpara, est le premier quartier de la ville. Le frère de Mamary, Santigui a créé Santiguila après son mariage. Le fils de Mamary a créé Niamakoro. Par la suite Doualala fut mis en place par un notable.

Les Fofana et Simpara venus ensemble de Chouala se sont installés à Mamarila. Avec l'agrandissement des ménages, les Fofana occupèrent l'Est de Mamarila qui deviendra par la suite Fofanala. Le quartier de Hamdallaye est le dernier à voir le jour, il est issu de l'extension de Mamarila et de Doualala.

### **3.3.2 Forme urbaine :**

La ville s'est développée avec un seul centre d'activités. Les zones d'habitat sont organisées autour de ce centre plurifonctionnel qui accueille le commerce, la santé, l'éducation et l'administration.

Les abords immédiats du centre sont les plus denses en terme de population, tout le contraire des nouveaux lotissements qui ont une densité très faible.

### **3.3.3 Typologie de l'habitat :**

Les constructions de type colonial se rencontrent surtout dans la zone administrative. De façon générale on distingue deux (2) types d'habitat :

#### **❖ Habitat traditionnel :**

Ce type d'habitat, caractérisé par des voies en labyrinthe et la précarité des matériaux, concerne le noyau de la ville : Mamarila, Santiguila, Niamakoro et Fofanala.

Les constructions sont généralement réalisées en banco avec des toitures en banco ou en tôle ondulée galvanisée.

Les parcelles s'imbriquent les unes dans les autres, les voies sont très étroites et souvent tortueuses. La viabilisation de la zone nécessite une opération de restructuration.

#### **❖ Habitat moderne :**

Il concerne les lotissements classiques où les voies sont bien tracées avec quelques équipements. A l'exception de Santiguila Ouest et une partie de Fofanala, les constructions sont réalisées en banco dans les cinq (5) premiers quartiers.

Comme dans l'habitat traditionnel la vie familiale s'organise autour d'une cour multifonctionnelle. A Hamdallaye les constructions sont réalisées en dur et le style des constructions s'apparente à un style moderne. Ces lotissements ont une densité de population généralement faible et les équipements projetés ne sont pas réalisés.

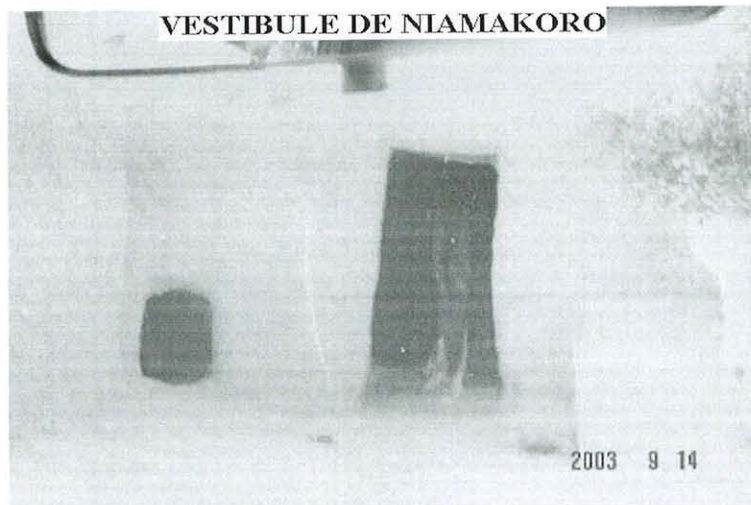
### **3.3.4 Zones d'Activités :**

L'essentiel des activités se déroule au centre de la ville. Cette zone accueille :

- le centre commercial constitué du marché, des magasins et boutiques ;
- la zone administrative qui est le prolongement du centre commercial au Nord. On y trouve : les bureaux du cercle, les services administratifs, la mairie, l'ORTM, les bureaux du conseil de cercle, la CCC, la gendarmerie, le peleton, la prison etc...

## HABITAT TRADITIONNEL BANAMBA

VESTIBULE DE NIAMAKORO



HABITAT TRADITIONNEL BANAMBA

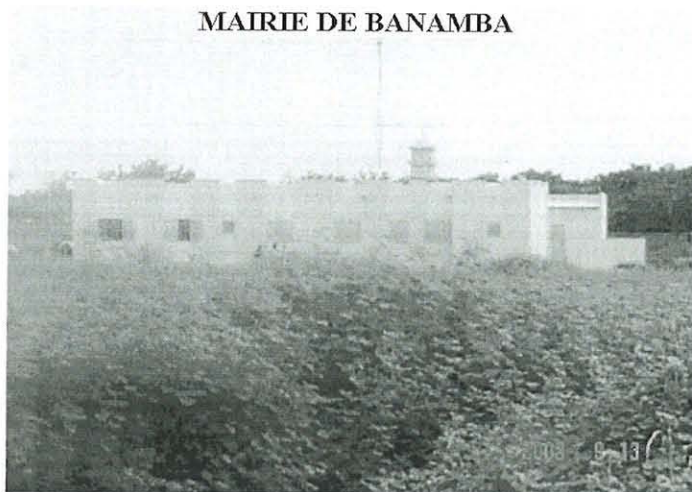


## HABITAT MODERNE A BANAMBA

HABITAT MODERNE SANTIQUILA



MAIRIE DE BANAMBA



Entre ces deux (2) premières zones se trouvent la zone sanitaire (CSR – CSCOM), le lycée, le stade, la maison des jeunes, le marché à bétail.

### **3.3.5 Armature verte :**

Les abords du marigot sont des zones propices au maraîchage et à l'arboriculture. Les champs de henné, les zones vertes programmées par les lotissements et les bosquets complètent cette armature verte. En plus des cultures dans les concessions, les champs de mil et de maïs ceinturent la ville.

### **3.4 Evolution du site :**

#### **3.4.1 Création :**

Le site de Banamba a été occupé vers 1825 par les Simpara et alliés venus de Chouala. Les premières familles arrivées, tout clan confondu, se sont installées dans une zone géographique bien délimitée. Cette enceinte qui comprenait la grande mosquée de Vendredi était limitée par la voie passant à l'Est du marché.

#### **3.4.2 Etapes de la croissance de la ville :**

Tous les Simpara et alliés, ayant été informés que les problèmes de terre qu'ils rencontraient étaient désormais résolus, la ville connut une croissance fulgurante. Avec cet afflux et la croissance naturelle de la population, la ville s'est développée surtout sur les côtés Ouest et Est. Cette zone est constituée de l'extension du noyau de la ville vers les quartiers de Mamarila, de Santiguila, de Niamakoro et de Doualala.

A son arrivée le colonisateur s'est installé sur la colline Toubaboukoulou. C'est bien après que les colons se sont installés à l'emplacement actuel de la résidence du préfet où ils construisirent leurs logements.

Le plan d'aménagement du marché fut élaboré par leurs soins et des titres fonciers furent créés. Les équipements réalisés à cette époque sont :

- le bureau des PTT (Poste et Télécommunications) ;
- le campement des blancs ;
- le campement des fonctionnaires indigènes ;
- l'école rurale ;
- le dispensaire ;
- la case pour l'école.

A la même période certaines parcelles ont été attribuées par les chefs coutumiers à l'Est de l'actuel centre de santé.

Après l'indépendance la ville a connu deux séries de lotissements :

La première série concerne le premier lotissement de Santiguila et l'extension de Mamarila au Nord (Hamdallaye). Ces parcelles ont été cédées gratuitement.

La seconde série concerne les opérations de lotissements et de réhabilitation à Fofanala, Santiguila, Niamakoro et Mamarila.

Cette seconde série connaît un taux d'occupation très faible, ce qui constitue un handicap sérieux pour le développement linéaire de la ville.

#### IV. DEMOGRAPHIE :

##### 4.1 Population :

La commune rurale de Banamba comptait une population de 23.934 habitants en 1998.

La population est composée essentiellement de bambaras, peulhs, soninkés, et maures. L'ethnie majoritaire reste le bambara dans tous les villages sauf Ouleny (Peulh dominant) et Badougoubougou (soninké dominant).

Les religions pratiquées sont l'islam, le christianisme et l'animisme. Les musulmans sont largement majoritaires. Les femmes constituent 50,9% de la population de la commune de Banamba.

(voir tableau ci-après)

**Tableau N° 4 : Répartition de la population dans la commune**

Recensement de 1998

N°	Localités	Hommes	Femmes	Total
01	Badourébougou	184	231	415
02	Bakaribougou	130	129	259
03	Bamarobougou	362	364	726
04	Bougounina	331	3347	678
05	Dankolo	215	213	428
06	Diangalambougou	150	170	320
07	Diassani	219	298	517
08	Diatouroubougou	277	288	561
09	Fadabougou	39	46	85
10	Falembougou	139	163	302
11	Galo Bambara	110	100	210
12	Galo Marka	81	66	147
13	Gana	239	249	488
14	Kassela	496	456	952
15	Kolondiallan	293	314	607
16	Kouna	156	194	350
17	Madina	115	106	221
18	Ngalamadiby	368	424	792
19	Nganou	350	355	705
20	Nganouba	194	218	412
21	Ouleny Marka	771	838	1609
22	Ouleny Peulh	38	29	67
23	Sabalibougou	55	59	114
24	Sinzena	260	252	512
25	Tiontala	197	195	392
26	Tomba	213	199	412
27	Zambougou	94	97	191
28	Ville Banamba	5680	5782	11462
	<b>TOTAL</b>	<b>11 756</b>	<b>12 178</b>	<b>23 934</b>
	<b>Pourcentage</b>	<b>49,2%</b>	<b>50,8%</b>	<b>100%</b>

Pour définir la pyramide des âges, il a été appliqué aux données de la commune les taux de la région de Koulikoro. Tous les chiffres donnés ci-dessous sont tirés du recensement du mois d'Avril 1998.

**Tableau N° 5 : Tranches d'âges de la Commune**

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage (%)
0-4 ans	2298	2441	4739	19,80
5-9 ans	1982	2111	4093	17,10
10-14 ans	1444	1643	3087	12,90
15-19 ans	1258	1231	2489	10,40
20-24 ans	918	853	1771	7,40
25-29 ans	778	658	1436	6,00
30-34 ans	675	594	1269	5,30
35-39 ans	550	527	1077	4,50
40-44 ans	505	404	909	3,80
45-49 ans	340	378	718	3,00
50-54 ans	315	331	646	2,70
55-59 ans	209	270	479	2,00
50-64 ans	194	237	431	1,80
65-69 ans	114	173	287	1,20
70-74 ans	99	140	239	1,00
75-79 ans	42	102	144	0,60
80 ans et plus	35	85	120	0,50
<b>TOTAL</b>	<b>11 756</b>	<b>12 178</b>	<b>23 934</b>	<b>100%</b>

Près de 84 % de la population a moins de 40 ans. C'est dire qu'une forte majorité de la population est jeune voire très jeune. L'espérance de vie étant ce qu'elle est dans notre pays c'est à dire assez faible, la frange de la population ayant plus de 40 ans est largement minoritaire. Cette frange doit être protégée et prise en compte dans toute politique de développement même si les actions les plus significatives doivent être orientées vers la population active.

**Tableau N° 6 : Données socio-démographiques**

Désignation	Population	Nb Concessions	Nb Ménages	Personne/ Ménage	Ménage/ Concessions	Personnes/ Concessions
Commune	23 934	1887	3724	6,4	2	13

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (Avril 1998)

#### 4.2 Mouvement de la population :

##### 4.2.1 Mouvement naturel de la population :

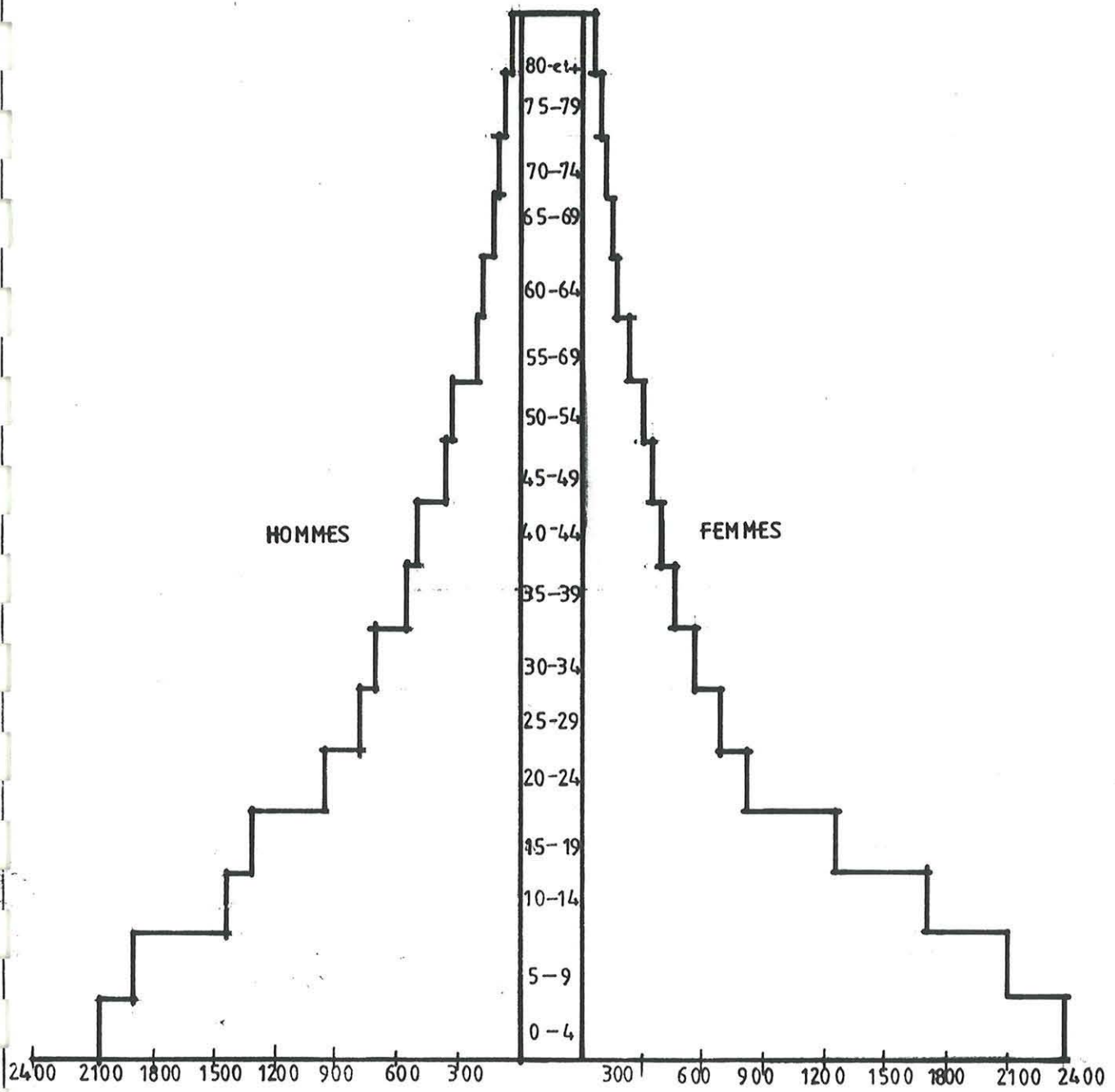
Le taux d'accroissement naturel de la population est de 1,9% pour la commune de Banamba. Ce taux a été appliqué aux données du recensement général de 1998 pour déterminer l'évolution de la population à l'horizon 2023.

Le taux de 1,9 % a été maintenu en raison de la forte migration que connaît la localité. Le taux de mortalité est de onze pour mille (11 pour 1000) en milieu urbain et de dix huit virgule cinq pour mille (18,5 pour 1000) en milieu rural.

Le taux de natalité est de quarante trois virgule trois pour mille (43,3 pour mille) en milieu urbain et de quarante quatre virgule quarante cinq pour mille (44,45 pour 1000) en milieu rural.

(Voir tableau N° 7)

PYRAMIDE DES AGES COMMUNE DE BANAMBA



**Tableau N° 7 : Evolution démographique de la commune**

N°	Localités	1998	2003	2013	2023
01	Badougourébougou	415	456	550	664
02	Bakaribougou	259	285	343	414
03	Bamarobougou	726	797	962	1161
04	Bougounina	678	745	899	1085
05	Dankolo	428	470	567	684
06	Diangalambougou	320	351	424	512
07	Diassani	517	568	686	828
08	Diatouroubougou	561	616	744	898
09	Fadabougou	85	93	112	135
10	Falembougou	302	332	401	484
11	Galo Bambara	210	231	279	337
12	Galo Marka	147	161	194	234
13	Gana	488	536	647	781
14	Kassela	952	1045	1261	1522
15	Kolondi Allan	607	667	805	972
16	Kouna	350	384	463	559
17	Madina	221	243	293	354
18	Ngalamadiby	792	870	1050	1267
19	Nganou	705	774	934	1127
20	Nganouba	412	452	545	658
21	Ouleny Marka	1609	1767	2133	2575
22	Ouleny Peulh	67	74	89	107
23	Sabalibougou	114	125	151	182
24	Sinzena	512	562	678	818
25	Tiontala	392	431	520	628
26	Tomba	412	452	546	659
27	Zambougou	191	211	255	308
28	Ville Banamba	11 462	12 597	15 205	18 352
	<b>TOTAL</b>	<b>23 934</b>	<b>26 295</b>	<b>31 736</b>	<b>38 305</b>

#### **4.2.2 Mouvements migratoires :**

Les zones d'émigration dans la région de Koulikoro sont le cercle de Kolokani et celui de Banamba où elle est particulièrement accentuée.

Les zones d'accueil à l'intérieur du pays sont constituées essentiellement par les centres urbains et surtout la capitale Bamako. Cet exode saisonnier prend fin généralement à l'approche de l'hivernage.

A l'extérieur, les pays d'accueil sont : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Gabon, la France, les deux (2) Congo, les USA etc...

L'activité principale de la population majoritairement bambara est l'agriculture. Avec la grande sécheresse des années 1970, le secteur primaire a été presque entièrement décimée. La proximité de villages soninkés (les soninkés sont reconnus comme étant de grands voyageurs) et les effets persistants de la sécheresse ont déclenché un mouvement massif des jeunes vers les centres urbains.

Les migrations concernent tous les villages de la commune. Ici comme ailleurs l'exode rural demeure un problème crucial (départ des bras valides, problèmes de déracinement, vecteurs de maladies comme les IST et le VIH/SIDA etc...) bien que restant le principal pourvoyeur de ressources économiques pour les localités concernées.

## **V. ECONOMIE DE LA COMMUNE :**

*Le secteur primaire constitue la cheville ouvrière de l'économie de la commune et occupe environ 80% de la population. Banamba appartient aux centres sous-régionaux enregistrant un dynamisme économique et démographique.*

### **5.1 Secteur primaire :**

#### **5.1.1 Agriculture :**

*Elle demeure avec l'élevage la principale activité des populations et leur procurent à ce titre la quasi totalité de la production vivrière.*

*Le secteur dans son ensemble est tributaire des aléas climatiques. Banamba appartient géographiquement à la zone du Bélé Dougou, zone agro-pastorale nord soudanienne.*

*L'encadrement du monde rural est assuré par les services et les projets de développement ci-après:*

- *SLACAER : Service Local d'Appui Conseil en Aménagement et Equipement Rural ;*
- *SLRC : Service Local de la Réglementation et du Contrôle ;*
- *PSSA : Programme Spécial pour la Sécurité Agricole ;*
- *PDAM : Projet de Développement de l'Aviculture au Mali ;*
- *Projet S'Equiper en Reboisant,*
- *SG 2000 : Sasakawa Global 2000*
- *PRP : Projet de Réduction de la Pauvreté*
- *AMACO : Association Malienne pour l'Appui aux Collectivités ;*
- *PASAOP : Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes;*
- *FODESA : Fonds de Développement en Zone Sahélienne.*

*La chambre locale d'Agriculture est l'interlocutrice privilégiée de ces différentes structures d'encadrement et d'appui. Le secteur reste cependant handicapé par de multiples problèmes qui jouent énormément sur le rendement de l'agriculture :*

- *la pauvreté des sols ;*
- *la non maîtrise de l'eau ;*
- *le sous équipement des paysans ;*
- *le manque d'infrastructures routières.*

*Les associations villageoises existent à travers la commune pour une bonne organisation des paysans.*

Les résultats techniques pour la campagne 2002/2003 sont consignés dans le tableau ci – après :

**Tableau N° 8 : Situation de la production céréalière et légumineuse pour la campagne 2002/2003**

Cultures	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Fonio	Arachide	Niébé	Sésame	Hibiscus	Vouandzou
<b>Désignation</b>										
Superficies prévues (ha)	41.069	28.350	445	570	700	7.400	15.000	315	150	190
Superficies réalisées (ha)	39.450	27.050	360	498	617	6.625	16.650	964	202	172
Superficies perdues (ha)	16.315	14.530	233	354	457	3.392	11.560	116	18	90
Taux de perte (%)	41	54	65	71	74	51	68	12	9	52
Superficie récoltable (ha)	23.135	12.520	127	144	160	3233	5090	848	184	32
Rendement prévu (kg/ha)	800	780	940	800	650	800	600	300	200	800
Rendement réalisé (Kg/ha)	686	468	500	440	260	572	280	210	170	200
Production prévue (T)	32.855	22.113	418	456	455	5920	9000	274	38	152
Production réalisée (T)	15.871	5859	64	63	42	1849	1425	178	31	10

### 5.1.2 Maraîchage :

Pour le maraîchage des potentialités existent dans plusieurs villages. L'encadrement est assuré par le SLACAER. Les femmes sont très actives dans ce secteur. A Banamba elles disposent d'un périmètre aménagé. Le périmètre, équipé de quatre (4) puits de grand diamètre, est exploité par les femmes de six (6) quartiers de la ville de Banamba. L'argent recueilli est versé dans un compte ouvert à la BNDA. Les statistiques concernant le maraîchage sont données dans le tableau N° 8.

**Tableau N° 9 : Situation des cultures maraîchères de contre saison pour la campagne 2002/2003**

Cultures	Tomate	Piment	Aubergine	Gombo	Melon	Concombre	Laitue	Choux	Carotte	Betterave	Oignon	Echalotte	Ail	Pomme de terre	Patate	Manioc
<b>Désignation</b>																
Superficies prévues (ha)	94	26	17	134	2	6	15	6			8	68	1	1,5		
Superficies réalisées (ha)	52,5	11	8,75	95,85	1	4,5	10,72	2,20	0,45	0,66	1,55	46	1,25	1,25		
Taux de perte (%)	56	42	51	72	50	75	71	37			19	68	125	83		
Rendement prévu (kg/ha)	10.000	7000	6000	5500	5000	2000	15.000	20.000	2000	2500	15.000	13.000	2000	18.000		
Rendement réalisé (Kg/ha)	4.720	2700	2400	2900	2250	1000	5.200	6000	500	2000	7.500	6.700	875	11.333		
Production prévue (T)	940	182	102	737	10	12	225	120			120	884	2	27		
Production réalisée (T)	247	30	21	278	2	5	56	13	0,20	1	12	308	1	14		

Source : SLACAER Banamba

### 5.1.3 Activités de Cueillette et de Ramassage :

Les produits de cueillette ne font pas l'objet de statistiques dans la commune. On y trouve cependant plusieurs essences : karité, baobab, tamarinier, ronier ec....

Les activités de cueillette et de ramassage intéressent généralement les femmes et procurent aux ménages une part considérable de leurs revenus.

Le produit de cueillette le plus important reste le karité qui, sous diverses formes, assurent aux femmes un revenu substantiel.

### 5.1.4 Apiculture :

Les apiculteurs sont organisés en groupement encadré et équipé par le SLACAER. Les ruches traditionnelles et améliorées existent dans la commune. Les statistiques sont les suivantes :

Tableau N° 10 : Production de miel et de cire

Désignation	Nombre de ruches				Productions (en kg)							
	Traditionnelles		Améliorées		Traditionnelles		Améliorées		Traditionnelles		Améliorées	
	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R
SLACAER	4450	2050	77	17	30000	7130	6463	152	4100	713	80,4	15,2
RRCP	3000	3751	22	66	30000	16708	154	6336	3000	2360,8	15,4	67

Source : SLACAER Banamba 2002

P : prévu

R : Réalisé

RRCP : Rappel Réalisation Campagne Précédente.

### 5.1.5 Elevage :

L'élevage est une activité importante des populations de Banamba. L'embouche est pratiquée de façon intensive par les éleveurs organisés en coopérative et les associations féminines.

Au niveau du cercle, les localités comme Toubacoro, Sirakorola et Toubacoura sont les plus gros producteurs de bétail. Banamba enregistre également du bétail en provenance de Nara et de Mauritanie.

Par ailleurs Banamba approvisionne les marchés à bétail de Kati et de Bamako.

Tableau N° 11 : Mouvement des marchés à bétail

Bovins (têtes)		Ovins (têtes)		Caprins (têtes)		Asins (têtes)		Equins (têtes)	
Présentes	Vendues	Présentes	Vendues	Présentes	Vendues	Présentes	Vendues	Présentes	Vendues
30 681	24 735	8294	6210	8588	6763	3505	1802	573	393

Source : SLACAER Banamba 2002

➤ **Production de viande :**

**Tableau N° 12 : Abattages contrôlés dans la commune de Banamba**

N°	Cheptel	Nb têtes	Poids (kg)
1	Bovins	502	34 704
2	Ovins	328	5424
3	Caprins	928	13439
	<b>TOTAL</b>		<b>53 567</b>

Source : SLRC Banamba 2002

Le poids moyen d'une carcasse de bovins est de 69 kg, celui d'un petit ruminant est de 15 kg.

➤ **Production laitière :**

Elle varie suivant les saisons. La période la plus abondante est la saison sèche. Pendant l'hivernage les animaux vont en transhumance vers d'autres régions afin d'éviter les conflits éventuels entre éleveurs et agriculteurs.

La production laitière en 2002 est estimée à :

- pour les bœufs : 26 285 litres ;
- pour les caprins : 55 87 litres.

Soit un total de 31.872 litres. La production laitière des ovins n'est pas contrôlée.

➤ **Production Avicole :**

Les statistiques concernent aussi bien l'aviculture moderne que traditionnelle. L'encadrement dans ce domaine est assurée par le PDAM et la production est gérée par le SLACAER.

**Tableau N° 13 : Production Avicole**

Désignation	Aviculture moderne				Aviculture traditionnelle							
	POULET DE CHAIR(NB)											
	Avic. Trad.	Avic. Mod.	Avic. Trd.	Avic. Mod.	Avic. Trad.	Avic. Mod.						
	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R
TOTAL	30.000	13.500	8.000	1.230	5.500	3.320	990.000	528.380	42.000	45.300	2.100.000	2.207.800

P : Prévu

R : Réalisé

Source : SLACAER Banamba 2002

**5.2 Secteur secondaire :**

**5.2.1 Industrie :**

Il n'existe pas d'industrie à Banamba.

### **5.2.1 Artisanat :**

*Il est très peu développé malgré l'existence de nombreux corps des métiers et d'associations regroupées au sein de la chambre locale de métiers. Les artisans de la commune sont principalement des soudeurs, des bouchers, des mécaniciens, des menuisiers, des peinturiers, des potiers, des tailleurs, des maçons, des teinturiers, des forgerons, des bijoutiers, des entrepreneurs, des cordonniers, des boulangers etc...*

*Les produits de l'artisanat sont entre autres :*

- *des nattes ;*
- *des vanes et éventails ;*
- *des balais ;*
- *des matelas en tige de mil ;*
- *des fauteuils traditionnels en bois ;*
- *des louches en bois décorés ;*
- *des pagnes en coton ;*
- *du bogolan ;*
- *des décorations avec le henné.*

*L'artisanat de service est assuré par les maçons, les soudeurs, les bouchers, les forgerons, les entrepreneurs, les mécaniciens et les boulangers.*

*La ville dispose de sept (7) boulangeries traditionnelles qui n'ont pas de moyens de production, la qualité du pain produit s'en trouve très affectée.*

*Les sept (7) boulangeries artisanales qui existent sont localisées ainsi qu'il suit :*

- *Quatre (4) à Fofanala ;*
- *Une à Doualala ;*
- *Une à Mamarila ;*
- *Une à Hamdallaye.*

*L'essentiel des produits artisanaux est consommé localement. Les artisans ne disposent pas d'espace pour faire la promotion de leurs produits.*

### **5.3 Secteur tertiaire :**

#### **5.3.1 Commerce :**

*L'insuffisance d'infrastructures routières praticables dans la commune constitue un frein pour le développement du commerce. Le marché de Banamba est cependant fourni, et cela de façon régulière, en produits de consommation courante.*

*L'aménagement de la route de Niono (RR17) facilitera les échanges entre Banamba et la région de Ségou. Les gros échanges se font pendant les foires hebdomadaires dans et en dehors du cercle.*

*Les échanges avec l'extérieur :*

- *Banamba – Niono (Dimanche) : les forains fournissent le marché de Niono en arachide et achètent au retour du riz, du poisson fumé et des oignons.*
- *Nara – Banamba : les forains fournissent le marché de Nara en produits alimentaires et en henné et achètent au retour des bœufs ;*
- *Banamba – Bamako : les forains fournissent les marchés de Bamako en henné, « facouwoye », arachide, bois et charbon et achètent au retour des habits surtout pour les enfants.*

Les échanges à l'intérieur de la ville :

La foire qui a lieu les lundis accueillent les forains de Bamako, de Koulikoro, de Touba, de Nara, de Mourdiah, de Dalibougou etc...

Les principales foires fréquentées par les Banambais sont :

- Wâro (Mardi) : mil, haricot, dâh, bois;
- Gônido (Mardi) : mil, haricot, dâh ;
- Toubacoro (Mercredi) : produits céréaliers et bétail ;
- Niamina (Mercredi) : produits agricoles, bois et poissons ;
- Boron (jeudi) produits agricoles + charbon à konfalan ;
- Sirakorola (Jeudi) : produits céréaliers + bétail ;
- Madina Sacko (Vendredi) : produits céréaliers
- Abadougou Tamany (Samedi) : produits agricoles;
- Sebeté (Samedi) : produits agricoles ;
- Toubacoura (Dimanche) ; produits agricoles ;
- Sirakoroba (Dimanche) : produits agricoles ;
- Choya (Dimanche) : produits agricoles.

De façon générale les échanges portent sur les céréales et le bétail.

Deux (2) foires hebdomadaires se tiennent dans la commune de Banamba : Banamba et Ouleny.

Le marché central qui accueille la foire de Banamba a été aménagé depuis la période coloniale. Il n'y a été prévu ni toilettes ni point d'eau. Il ne répond donc plus aux besoins de la population et aux normes de sécurité d'un équipement recevant du public.

La foire de Ouleny qui a lieu tous les jeudis, se tient dans un marché non encore aménagé.

### 5.3.2 Tourisme :

Les potentialités touristiques bien que modestes, sont ignorées du grand public. Les grands sites touristiques existants sont situés en dehors de la commune de Banamba.

#### ✓ Sites touristiques situés en dehors de la commune :

- la tombe de la mère de Soumangourou Kanté (roi du Sosso) à Sosso située à 70 km dans la commune de Boron ;
- la grotte d'où seraient « sortis » les habitants de Begneny (Begneny Bôdinguè), située à 15 km dans la commune de Benkady ;  
La grotte permet d'accéder à un espace villageois organisé autour d'un marigot et d'une colline. Selon le chef de village, cet espace abritait 120 familles (Sokala). La grotte sert actuellement de site d'extraction de fumier que les femmes utilisent comme engrais dans les champs.

#### ✓ Sites situés sur le territoire communal :

Le seul site reconnu est le terrain où se trouve « Sanu Dioloko » (chaîne en or) à Galo. A l'approche du site un signe gravé sur la roche indiquerait la direction du trésor.

#### ✓ Sites situés dans la ville de Banamba :

- Le premier puits de la ville, localisé dans la cour de l'imam de la grande mosquée de Vendredi (Traoréla), supposé être relié au fleuve Niger n'existe plus de nos jours. Un autre puits a été creusé à 5 m du premier ;
- Le vestibule des Makadji (Makadji Blô) où tout un groupe de personnes célébrant un mariage y auraient disparu. De nos jours, toute célébration de mariage ou de baptême y est interdit ainsi que les applaudissements et le son du Ngoni.

Le « blô » est situé géographiquement dans le prolongement du pont Kagnassi dans le quartier Niamakoro.

- La colline sur laquelle s'est installé le colonisateur, située à l'Ouest de la ville.

Aucun de ces sites n'a été mis en valeur. Certains sont méconnus. L'absence quasi générale d'infrastructures d'accueil en dehors du pied-à-terre ne facilite guère la tâche.

### 5.3.3 Transport :

Le niveau et la qualité du transport doivent logiquement refléter l'importance du commerce.

Cependant le faible niveau d'équipements de la commune en routes praticables constitue une sérieuse entrave au développement du secteur.

Les activités de transport sur le territoire communal sont gérées par la Direction Régionale des Transports de Koulikoro et les deux (2) syndicats des transporteurs.

Il n'existe aucune structure administrative de transport à Banamba, ce qui peut justifier l'absence de toute statistique sur le transport.

La seule compagnie de transport structurée est « Express-Touba » qui assure la liaison entre Bamako et le cercle de Banamba.

Le transport des marchandises est assuré par les camions remorques et semi-remorques ainsi que les citernes.

Les passagers sont transportés dans les camionnettes, cars, « bâchées » et charrettes. Les charrettes à traction animale relient souvent les villes de Banamba et de Niono. A certaines périodes de l'année, surtout pendant l'hivernage où les routes sont impraticables, le transport des passagers est assuré par des engins à deux roues comme les mobbyettes.

Le parc auto de la commune se limite à :

- Camions 10 tonnes : 3
- Minibus : 12 ;

Les camionnettes de « Express Touba » ne sont pas comptabilisées : la compagnie appartient à la commune de Touba coura.

Ces différents moyens de transport débarquent les jours de foire 170 tonnes de marchandises à Banamba soit environ 340 tonnes par semaine. Un millier de passagers se rend également chaque semaine à Banamba. Le lundi 9 Septembre 2003, nos équipes ont effectué un comptage sur les voies menant à la foire de Banamba. Les résultats sont consignés dans le tableau N° 13

Tableau N° 14 : Comptage de moyens de déplacements à Banamba

N°	Modes Origines	Poids lourds	Minibus	Véhicule léger	Moto	Charrettes	Vélo
1	Route de Galo (RR14)	-	3	5	77	150	170
2	Route Toubacoura (Duguwolowila)	6	9	9	81	105	83
3	Route de Kiban		8		41	70	85
4	Route de Kasséla (Vers Boron)	1	11	3	120	156	192
5	Route de Karadié (Vers Benkady)	2		3	75	92	101
6	Route de Toubakoro (RR17)	-	22		79	37	97
7	Route Bougounina		2		86	95	131
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>55</b>	<b>20</b>	<b>559</b>	<b>705</b>	<b>859</b>

Source : Enquête sur terrain « CAU-HK »

**Conclusion :**

- Les moyens motorisés sont plus fréquents sur la RR14 (route de Galo et de Kassela) ;
- Les minibus qui circulent sur la RR17 viennent généralement de Toubakoro, Madina Sacko, Ouleny et Niono ;
- Les vélos et charrettes restent les moyens privilégiés de déplacement.

Les flux d'échanges sur les routes sont les suivants :

- Route de Karadié : elle est empruntée par les forains de Bankady, Dissan, Kouna, Tientala, Kolondiallan ;
- Route de Galo : elle est empruntée par les usagers venant de Ngalamadiby, Toubacoura, Falembougou, Sirakorola, Koulikoro et Bamako ;
- Route de Bougounina : elle draine les villageois de Zambougou, Diassani, Sinzena, Diangalambougou ;
- Route de Kassela : elle est empruntée par les forains de Dankolo, Madina Sacko, Diatouroubougou et Bakaribougou ;
- Route de Toubacoura : elle est empruntée par les usagers venant de Madina et de Bonadougou.

**5.3.4 Institutions financières :**

Il n'existe aucune structure de banque classique à Banamba. Le micro-crédit est alloué à la population par les caisses associatives « Jiguiyaso » et « Sinsinso ».

Le FODESA et d'autres ONG aident financièrement les femmes de la commune. Cet apport leur permet d'épargner leur économie domiciliée dans un compte à la BNDA.

Il arrive cependant que le comité de Gestion de ce fonds alloue des crédits aux femmes pour financer leurs activités.

**5.3.5 Administration et ONG**

L'Etat à travers ses services locaux et autres démembrements assure le service public aux populations : Bureaux du Cercle, SLACAER, SLCR, Service Conservation de la Nature, Service des Impôts, Perception etc...

Les projets de développements et les ONG tels que Plan International, FODESA, CAEB (Conseils Appui pour l'Education de Base), SNV, ASIL (Assistance aux Initiatives Locales), « Sinsinso », « Djiguiyaso », Donko etc... oeuvrent à côté des populations dans les domaines comme la santé, l'éducation, la formation et l'octroi de crédits.

Enfin le Conseil de Cercle, le Centre de Conseil Communal (CCC) appuyés par la SNV et la mairie représentant les populations sont des partenaires privilégiés.

### 5.3.6 Ressources financières :

Les ressources financières sont constituées de ressources que la commune tire des impôts et des apports des migrants. Il existe deux (2) types d'impôts :

- les impôts d'Etat dont le produit est transféré à la commune : patente, vignettes, taxe de développement régional et local, taxe forestière;
- les impôts locaux sont des taxes que supportent les activités strictement locales. Ils sont fixés par la commune qui en détermine le taux et les modalités de recouvrement : taxe voirie, tickets de marché, droits de sortie pour les véhicules etc...

**Tableau N° 15 : Situation des Impôts et Taxes d'Etat transférés à la Commune Exercice 2003**

N°	Impôts et Taxes	Emissions	Recouvrement	Taux de Recouvrement %	Observations
1	TDRL	17.531.250	1.897.628	1,08	Taux de recouvrement très faible
2	Taxe Bétail	2.125.850	308.620	1,45	Taux de recouvrement très faible
3	Taxe Armes	72.500	147.140	202	
	<b>TOTAL</b>	<b>19.729.600</b>	<b>2.353.388</b>	<b>11,92%</b>	

**Tableau N° 16 : Patente et Taxes de voirie Exercice 2003**

N°	Impôts et Taxes	Emissions	Recouvrement	Taux de Recouvrement %	Observations
1	Patente sur Rôle	1.535.150	1.019.650	66,42	Satisfaisant
2	Taxe voirie sur Rôle	76.270	50.490	66,20	Satisfaisant
3	Patente incluse dans Impôt Synthétique	211.380	211.380	100	Bon
4	Taxe incluse dans impôt Synthétique	11.125	11.125	100	Bon
	<b>TOTAL</b>	<b>1.833.925</b>	<b>1.292.645</b>	<b>70,48</b>	

Source : Perception de Banamba

La mise en place de l'impôt synthétique a permis d'améliorer le taux de recouvrement qui était très faible.

*L'apport des migrants constitue une ressource non négligeable pour la commune de Banamba. Cet apport est orienté en premier lieu vers les familles et ensuite vers la réalisation de grands équipements. Le pont « Kagnassi » réalisé sur la mare qui traverse la ville a été entièrement financé par le parrain.*

**Conclusion :**

*Les conclusions que l'on peut retenir de cette étude sur l'économie de la commune sont :*

- *l'économie de la commune est basée principalement sur les ressources agro-pastorales. Le commerce est la seconde activité des populations de Banamba ;*
- *le transport, qui doit soutenir ces deux (2) activités en facilitant les échanges et l'acheminement des produits des zones excédentaires vers celles déficitaires, est fortement handicapé par le manque d'infrastructures routières ;*
- *l'essor des deux (2) activités principales dépend en grande partie de l'implantation d'unités industrielles de transformation des produits agro-pastoraux ;*
- *le tourisme doit être encouragé et développé par la mise en valeur des sites qui présentent quelques potentialités ;*
- *l'administration, les projets de développement et les ONG assurent l'encadrement et apportent leurs appuis aux populations dans tous les domaines d'activités ;*
- *le micro-crédit doit être développé afin de satisfaire les besoins de financement des activités génératrices de revenus.*

## **VI . INFRASTRUCTURES DE LA VILLE**

### **6.1- Voirie :**

#### **6.1.1 Voies principales :**

L'ossature du réseau routier du Périmètre d'Urbanisation est constituée par les routes régionales N° 14 et 17 (RR14 et RR24) et les deux (2) routes locales (RL25 et RL28).

- La RR14 relie les villes de Bamako, Koulikoro et Mourdiah en passant par Banamba. A partir de Mourdiah, elle rejoint la route nationale N° 4 (RN4) qui conduit à Nara.
- La RR17 part de Banamba et se dirige vers la région de Ségou (Niono).
- La RL25 : c'est la route qui relie Banamba à Kolokani.
- La RL28 : elle relie Banamba à Toukoro et Niamina.

A l'exception de la RR17, en cours d'aménagement, les autres voies sont en latérite et souvent en très mauvais état. Les longueurs des voies desservant Banamba sont :

- ✓ Koulikoro – Banamba (RR14) = 90 km ;
- ✓ Banamba – Mourdiah – Nara (RR14 et RN4) = 240 km ;
- ✓ Banamba – Kolokani (RL 25) = 71 km;
- ✓ Banamba – Niono (RR28) = 210 km;
- ✓ Banamba – Toukoroba – Niamina (RL28) = 60 km.

#### **6.1.1 Voies secondaires :**

Ce sont des voies qui assurent les liaisons intercommunales et inter-villageoises. Ce sont les voies ci-après :

- ✓ Route Banamba – Toubacoro (RL 28) = 28 km;
- ✓ Route Banamba – Samakélé (Commune de Benkady)(RL25) = 16 km ;
- ✓ Route Banmaba Kiban = 9 km ;
- ✓ Route Banamba – Madina sacco = 35 km.

Le reste du réseau routier comprend quarante (40) km de pistes améliorées traversant cinq (5) villages et soixante quatre (64) km de pistes saisonnières traversant sept (7) villages. L'enclavement des zones desservies par ces pistes est total en période hivernale.

#### **6.1.2 Voies urbaines :**

Les principales voies de desserte à l'intérieur du périmètre urbain sont :

- la RR14 sur trois (3) km (Sud-Nord) ;
- la RR17 sur deux (2) km (Ouest – Est) ;
- la RL25 sur environ 900 m (Est) ;
- la RL 28 (Sirakoroba – Kolokani) sur 1,5 km (Est – Ouest) ;
- la route de Sinzena située au Nord ;
- la route de Ngalamadiby située au Sud.

Les deux (2) dernières voies citées desservent des villages et continuent vers la ville à l'intérieur de laquelle elles deviennent des rues.

A l'intérieur des quartiers les rues et ruelles sont généralement étroites et souvent tortueuses. Leurs largeurs varient de deux (2) à quinze (15) mètres.

L'emprise de la RR17 à Fofanala et Mamarila varie de 10 à 30 m.

### 6.1.3 Ouvrages d'art :

Ce sont les ouvrages de franchissement autrement appelés « pont » qui sont érigés sur les mares, les collecteurs et les caniveaux. Le pont « Kagnassi situé sur la mare au niveau de Santiguila en est l'un des principaux.

### 6.2 Réseaux divers :

#### 6.2.1 Adduction d'eau :

##### ➤ Eau potable dans la ville de Banamba :

L'alimentation de la ville en eau potable est assurée par deux (2) puits à grand diamètre, des puits traditionnels et des réseaux sectoriels d'adduction d'eau gérés par des associations (deux sur trois associations sont fonctionnelles).

Les puits traditionnels dont la profondeur varie de 13 à 30 m, tarissent généralement en saison sèche.

Les installations du système d'adduction d'eau fonctionnent à partir de l'énergie fournie par des panneaux solaires. Les pénuries d'eau sont courantes en raison de la nature de ces installations qui ne sont guère adaptées à un système classique de courant électrique.

##### a) Adduction d'eau Fofanala :

Le forage réalisé en 1999 par Plan International a été équipé en panneau solaire par le FED (Fond Européen de Développement) en 1994. La profondeur du forage est de 52 m et son débit est de 5,75 m<sup>3</sup> par heure. Les deux (2) châteaux d'eau ont un volume de 40 m<sup>3</sup>. La longueur du réseau est d'environ 2 km et les canalisations sont en PVC 90.

Le réseau compte trente un (31) abonnés et alimente en plus cinq (5) bornes fontaines et un abreuvoir. La consommation journalière est de 1.300 m<sup>3</sup> et le mètre cube d'eau coûte 250 fcfa. Un comité assure la gestion du réseau et de l'eau. Le réseau alimente uniquement le quartier de Fofanala.

##### b) Adduction d'eau pour le reste de la ville

Ce réseau a été entièrement réalisé par l'ONG « Plan International » en 2002. Le forage équipé de deux (2) châteaux adducteurs a une profondeur de 65 m et un débit de 10 m<sup>3</sup>/h. Les châteaux ont un volume de 30 m<sup>3</sup>. Le réseau, long de 3km dessert vingt neuf (29) abonnés et dix (10) bornes fontaines. Les canalisations sont en PVC 90 et la consommation journalière est estimée à 50 m<sup>3</sup>.

La gestion de l'eau et du réseau est assurée par un comité. Le coût du m<sup>3</sup> d'eau est de 250 fcfa.

##### c) Adduction d'eau de Doualala

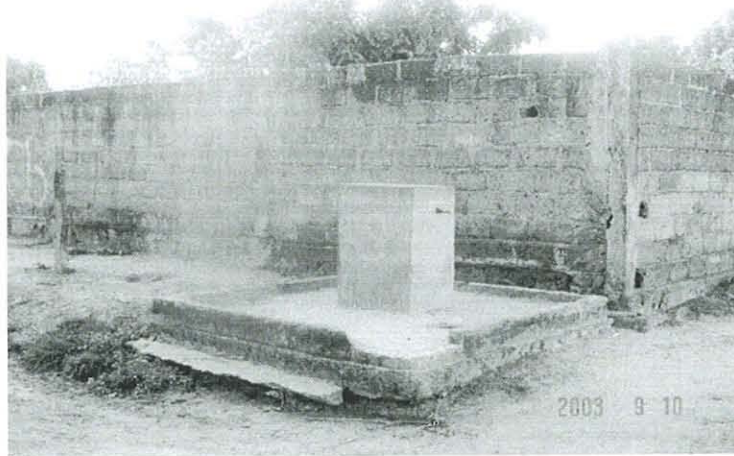
Réalisé en PVC 90 sur une longueur de un (1) km, le réseau est alimenté par un forage profond de 55 m et un débit de 8m<sup>3</sup>/h. Le volume du château est de 30m<sup>3</sup>. le nombre d'abonnés est de vingt neuf (29). La consommation journalière est de 50 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> d'eau est vendu à 250 fcfa. Ce réseau est en panne depuis belle lurette.

#### 6.2.2 Electricité :

Il n'y a pas de courant électrique dans la ville de Banamba. Les populations utilisent des groupes électrogènes et/ou des plaques solaires. Ces installations sont courantes au niveau des concessions, des boutiques, des écoles, des mosquées et divers services. Une grande solidarité existe aussi dans ce domaine, il n'est pas rare de voir plusieurs concessions alimentées en courant par un voisin plus fortuné.

## ADDUCTION D'EAU

### BORNE FONTAINE SANTIGUILA



L'EDM a engagé des études pour son implantation à Banamba. Il faut dire que l'absence d'électricité nuit fortement aux activités économiques de la ville.

### **6.2.3 Télécommunication – Radio - Télévision**

La SOTELMA ne dispose pas de centre à Banamba. Elle partage la cour de l'ONP avec la poste. Le réseau téléphonique est constitué d'un câble de 350 paires. A la sortie, les 350 paires partent sur les bords de distribution de 100 paires, se divisant en PC de 10 paires.

Le réseau local a une capacité de 256 abonnés, nombre largement en deçà des besoins de la population. Plus de 200 demandes attendent d'être satisfaites. Des panneaux solaires fournissent de l'énergie aux installations.

Deux (2) radios locales existent dans la commune : Faso Kanu et Badenya.

#### **➤ Radio Faso Kanu :**

Créée en 1995 et entièrement financée par l'ONG « Plan International », la radio « Faso Kanu » est un organe de la coopérative culturelle « Faso Kanu » qui émet sur une fréquence de 107,5 Mhz dans un rayon de 30 km avec un émetteur de 50 watts. La coopérative est dirigée par un conseil d'administration. La radio « Faso Kanu » couvre six (6) communes sur neuf (9) du cercle de Banamba. Les missions de la radio se résument à l'information, la sensibilisation et l'éducation de la population.

La radio n'a pas de locaux propres à elle. Elle est en location à Doualala.

#### **➤ Radio Badenya :**

Créée en 1994, la radio « Badenya » est le relais de l'ORTM à Banamba. Elle émet sur la fréquence 104 Mhz dans un rayon de 5 km. Elle a les mêmes missions que la radio « Faso Kanu ».

De façon générale les deux (2) radios contribuent au désenclavement de la commune et au développement socio-économique du cercle.

L'essentiel des émissions est axé sur le monde rural, les femmes et la santé (campagne de vaccination, maladies infantiles, visites prénatales, MST, SIDA etc...).

### **6.3. Environnement :**

L'Environnement intègre plusieurs composantes dont :

- le drainage des eaux pluviales ;
- le traitement des déchets liquides (eaux usées domestiques et excréta) ;
- la gestion des déchets solides (ordures ménagères, les ordures du marché et les déchets biomédicaux
- la préservation de la nature

#### **6.3.1 Assainissement :**

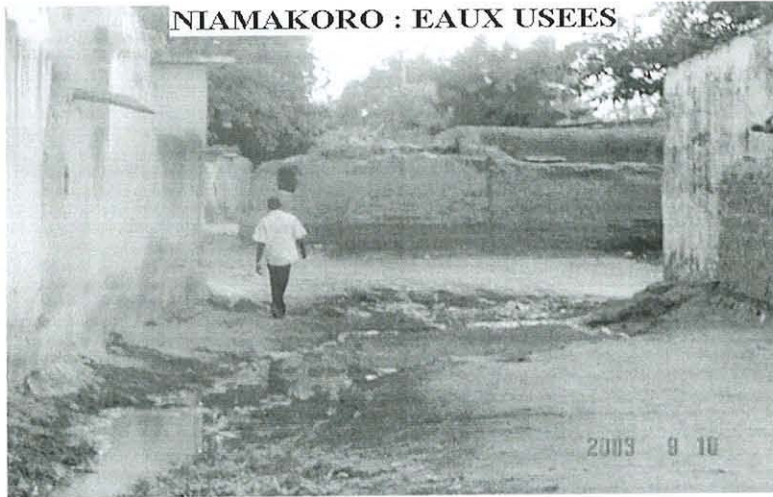
##### **6.3.1.1 Eaux pluviales :**

La ville de Banamba est localisée dans un bas-fond traversé du Sud au Nord par un marigot. Ce marigot collecte toutes les eaux pluviales et les draine en dehors de la ville. Les sillons tracés au sol par les eaux, les collecteurs aménagés et les caniveaux artificiels convergent tous vers cet exutoire. Ce réseau est complété par les rues qui deviennent drainantes en raison de l'inefficacité ou le bouchage des caniveaux artificiels.

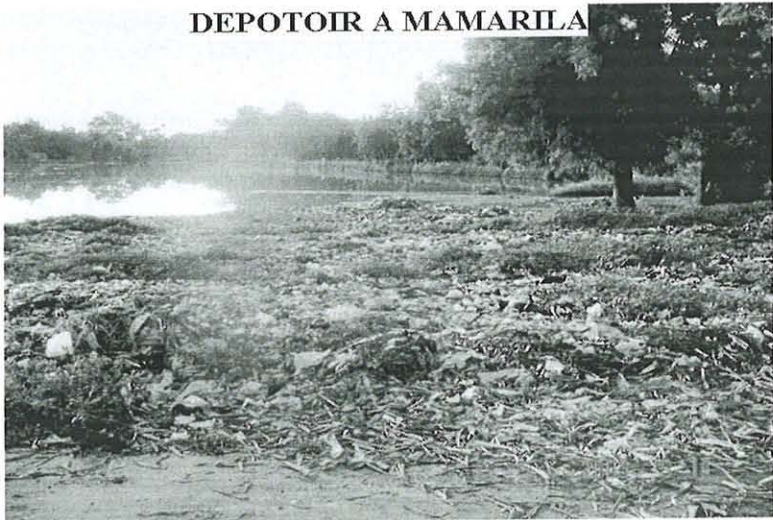
Il n'existe pas de réseau de drainage cohérent dans la ville et ce phénomène est plus accentué au niveau du tissu ancien (noyau de la ville) où il n'y a presque pas de réseau.

## ASSAINISSEMENT A BANAMBA

NIAMAKORO : EAUX USEES



DEPOTOIR A MAMARILA



### **6.3.1.2 Déchets liquides :**

*Les effluents des toilettes ne sont pas traités, les eaux usées sont déversées à l'extérieur des concessions dans les rues (créant des nids de moustiques) ou dans des réceptacles aménagés ou non.*

*Les toilettes sont des latrines à fosses fixes le plus souvent non étanches. Les fosses remplies d'excrétas sont fermées pendant quelques années puis le contenu est vidé dans la rue derrière les concessions ou acheminé vers les champs pour servir de fumier.*

*Il n'existe pas de spiro dans la commune.*

### **6.3.1.3 Déchets solides :**

*Il s'agit des ordures ménagères, des déchets du marché, des déchets biomédicaux et cadavres d'animaux. Il n'existe aucune structure chargée de la gestion des déchets de la ville.*

*Les déchets plastiques non biodégradables sont éliminés par le feu, polluant ainsi l'atmosphère.*

*Pour les déchets biomédicaux, le CSR dispose d'un incinérateur. Pour les déchets produits au niveau du marché et de ses alentours, la mairie paie mensuellement deux (2) manœuvres pour le balayage tous les deux (2) jours. Les déchets sont collectés et transportés par charrette ou par brouette vers Santiguila où ils sont déposés en bordure du marigot.*

*Ces déchets servent de fumier dans les champs.*

### **6.3.2 Préservation de la Nature :**

*Certains phénomènes et comportements contribuent à la dégradation de l'environnement. Il s'agit :*

- *du manque de réseau cohérent d'évacuation des eaux de pluie ;*
- *de l'obstruction des caniveaux bouchés par les ordures ;*
- *de la mauvaise gestion des eaux usées et excréta ;*
- *de la pratique de l'agriculture dans les concessions ;*
- *de la brûlure des déchets plastiques ;*
- *de la destruction de la flore et de la faune par les feux de brousse ;*
- *de l'embouche bovine dans les concessions.*

*Tout en dégradant le cadre de vie, ces phénomènes posent des problèmes d'hygiène et de santé.*

*Le développement économique durable ne peut se faire et se perpétuer que dans un environnement sain.*

#### **➤ Conclusion :**

*Les conclusions que l'on peut tirer de ces constats sont :*

- *les infrastructures routières de la commune et de la ville ne facilitent guère les échanges et mieux entravent le développement socio-économique de Banamba ;*
- *les installations d'adduction d'eau existantes ne permettent pas de satisfaire les besoins en eau potable de la population ;*
- *l'insuffisance de puits à grand diamètre et le non aménagement du marigot traversant la commune handicapent le maraîchage et l'élevage. A cela s'ajoute la diminution des pâturages provoquée par les feux de brousse ;*
- *le manque d'électricité entrave les activités économiques et influe négativement sur les télécommunications ;*
- *enfin les problèmes d'assainissement associés à la dégradation du couvert végétal gênent considérablement l'équilibre de l'écosystème..*

## VII SUPERSTRUCTURES :

### 7.1 Superstructures dans la ville de Banamba :

Il s'agit d'équipements collectifs indispensables à la vie communautaire.

Ils assurent à l'ensemble de la collectivité des services multiples : administration, santé, éducation, culture, sports, loisirs et cultes etc...

#### 7.1.1. Equipements administratifs :

Il s'agit des bâtiments publics et para-publics.

Les bureaux du cercle abritent aussi la perception et les impôts.

Quant à l'ONP, en plus des bureaux et du logement du Receveur des postes, il accueille les bureaux de la SOTELMA. Ces différents services projettent de construire leurs propres bureaux.

L'état physique des bâtiments administratifs est fonction de leur âge. Le bâtiment administratif le plus ancien est la poste qui a été inaugurée le 21 juillet 1940 et le bâtiment le plus récent est le siège de la mairie qui a été construit en 2003. Ces bâtiments sont généralement situés le long de la RR14 (Nord de la ville) :

**Tableau N° 17 : Equipements Administratifs et ONG**

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Superficies
01	Poste	Bureaux	1940	Dur	Passable	Doualala	
02	Préfecture	Bureaux	1959	Dur	Passable	Doualala	0,90 ha
03	Résidence préfet	logement	1959	Dur	Passable	Doualala	
04	Logement adjt	Bureaux CCC	1960	Dur	Bon	Hamdallaye	
05	Logement adjt	logement	1967	Dur	Mauvais	Doualala	
06	Logement sous préfet	logement	1967	Dur	Mauvais	Doualala	0,227 ha
07	Pied à terre	hébergement	1982	Dur	Bon	Doualala	0,42 ha
06	Campement administratif	Gendarmerie	1960	Semi-Dur	Passable	Hamdallaye	
09	Maison du peuple	Bureaux Mairie	1980	Dur	Bon	Doualala	
10	Mairie	Bureaux Mairie	2003	Dur	Très Bon	Doualala	0,39 ha
11	Siège Conseil Cercle	Bureaux	1985	Dur	Très Bon	Doualala	2,1 ha
12	Camp Garde Nationale	Camp	1961	Banco	Mauvais	Hamdallaye	0,64 ha
13	Gendarmerie	Brigade	1959	Dur	Mauvais	Hamdallaye	0,4 ha
14	CAP	Education	1999	Dur	Très Bon	Doualala	0,455 ha
15	Tribune		1988	Dur	Bon	Hamdallaye	
16	SL jeunesse	Arts Sports Culture	1989	Dur	Bon	Doualala	
17	SLRC	Bureaux	1954		Passable	Doualala	
18	Maison AC	Prison	1993	Dur	Bon	Hamdallaye	0,15 ha
19	SLCN	Bureaux	1985	Dur	Bon	Niamakoro	
20	Cité SLCN	Bureaux	1985	Banco	Bon	Doualala	
21	Radio FM/TV	Bureaux	2000	Banco	Très Bon	Hamdallaye	
22	Logement SLACAER	Bureaux	1975	Dur	Passable	Mamarila	3,055 ha

23	Campement SLACAER		1975		Passable	Mamarila	
24	Bureaux SLACAER	Bureaux	1962		Mauvais	Niamakoro	1,48 ha
25	Justice	Bureaux	1966		Mauvais	Doualala	
26	OPAM	magasins	1985		Bon	Mamarila	0,35 ha
27	Opération puits		1974		Passable	Mamarila	Pas de locaux propres
28	SOTELMA	Bureaux	1994				

### 7.1.2 Equipements socio – sanitaires

Banamba dispose d'un centre de santé de référence et d'un CSCOM localisés au centre de la ville.

#### ➤ Groupe Sanitaire :

Il regroupe dans la même enceinte le centre de santé de référence (CSR), le service social et un centre de dépistage du SIDA.

#### ➤ Centre de santé de référence :

Le centre de santé de référence, couvrant une superficie de 2,435 ha, compte douze (12) bâtiments pour différentes spécialités :

- quatre (4) blocs pour la médecine générale ;
- deux (2) blocs chirurgie ;
- trois (3) blocs maternité ;
- un bloc hygiène ;
- un bloc pharmacie ;
- un bloc secrétariat administration.

Il dispose en outre d'une morgue, d'un incinérateur, d'un dépôt de pharmacie, d'un système d'eau potable, d'un groupe électrogène et d'un véhicule de liaison.

Le centre de santé de référence compte quarante un (41) lits pour l'hospitalisation des malades. Le centre reçoit un appui régulier de l'ONG Plan international afin d'améliorer ses conditions de travail.

Les consultations annuelles sont de 1899 en moyenne soient 627 consultations mensuelles. Le nombre d'hospitalisés est d'environ 19 par mois.

Les maladies les plus fréquentes sont entre autres : le paludisme, l'hypertension artérielle, les maladies diarrhéiques, les MST le VIH Sida.

Le personnel du CSR est constitué de :

- quatre (4) médecins dont un expatrié ;
- un agent médical ;
- quatre (4) techniciens supérieurs de santé ;
- trois (3) techniciens de santé ;
- deux (2) sages femmes ;
- cinq (5) aides soignants ;
- une matrone ;
- trois (3) chauffeurs ;
- deux (2) manœuvres ;
- un maintenancier ;
- un secrétaire .

Le CSR manque d'équipements pour la radiographie, l'ophtalmologie, la pédiatrie, l'odonto-stomatologie et la kinésithérapie.

➤ **Le CSCOM :**

Il est contigu au CSR du côté Est. Le CSCOM est situé entre des maisons d'habitation. Les propriétaires de ces concessions ont été indemnisés et des parcelles de recasement leur ont été octroyées afin qu'ils libèrent les lieux.

Les conditions de travail du CSCOM sont exécrables : insécurité, insalubrité etc...

La fréquentation mensuelle moyenne du centre est de 215 personnes et le niveau de recouvrement des cotisations est de 90%.

➤ **Le centre de dépistage volontaire du SIDA :**

C'est la plus récente des structures. Elle a été mise en place avec la participation des ONG nationales. Les locaux du centre sont de vieux bâtiments réhabilités.

Le service du développement social et de l'économie solidaire (SDSES) occupe deux (2) blocs de bâtiment dans l'enceinte du CSR. Il manque cruellement d'équipements.

**Tableau N° : 18 : Equipements socio-sanitaires**

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
01	Centre de santé de référence	santé	1997	Dur	Bon	Mamarila	
02	Centre de Santé Communautaire	Santé	1998	Dur	Passable	Mamarila	
03	Pharmacie KONE	Santé		Dur	Bon	Mamarila	Dans une concession
04	Pharmacie Choila	Santé		Dur	Bon	Doualala	Dans une concession
05	Parc Vaccination	santé	2002	Dur	Bon	Hamdallaye	Dans le parc à bétail
<b>Dans les villages</b>							
06	CSCOM			Dur	Bon	Ouleny	Village
07	Pharmacie			Dur	Bon	Ouleny	Village

Source : Santé Banamba

**7.1.3 Equipements scolaires**

La ville de Banamba compte :

- un lycée ;
- trois (3) groupes scolaires ;
- une école de premier cycle ;
- un jardin d'enfants ;
- trois (3) medersas.

Un autre jardin d'enfants est prévu à Hamdallaye.

Les bâtiments scolaires sont construits en dur et leur état physique est bon dans l'ensemble.

Les medersas n'ont pas de locaux propres à elles. Les salles de classes ne respectent aucune norme.

**Tableau N° 19 : Equipements scolaires**

N0	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Superficies
<b>ECOLES</b>							
01	Groupe Scolaire Ismael Diawara A	1° cycle	1999	Dur	Bon	Mamarila	300 m2 (classes)
02	Groupe Scolaire Ismael Diawara B	1° cycle	1950	Dur	Passable	Mamarila	348 m2 (classes)
03	Groupe Scolaire Ismael Diawara second cycle	2° cycle	1976	Dur	Passable	Mamarila	300 m2 (classes)
04	Fofanala 1° cycle	1° cycle	1992	Dur	Bon	Fofanala	492 m2 (classes)
05	Fofanala 2° cycle	2° cycle	2000	Dur	Bon	Fofanala	150 m2 (classes)
06	Santiguila 1° cycle	1° cycle	1998	Dur	Bon	Santiguila	360 m2 (classes)
07	Santiguila 2° cycle	2° cycle	1998	Dur	Bon	Santiguila	175 m2 (classes)
08	Hamdallaye	1° cycle	2000	Dur	Bon	Hamdallaye	300 m2 (classes)
<b>MEDERSAS</b>							
09	Hidayatoul Ismamy		1977	Dur	Passable	Mamarila	240 m2
10	Ansar Dine		1997	Banco	Passable	Santiguila	72 m2
11	Idrissia		1990	Dur	Passable	Niamakoro	216 m2
<b>LYCEE</b>							
12	LFIAAB	lycée	1975	Dur	Passable	Hamdallaye	3 ha
13	LFIAAB	Réfectoire	1975	Dur	Passable	Hamdallaye	700 m2
14	LFIAAB	Dortoir	1975	Dur	Passable	Hamdallaye	720 m2
15	LFIAAB	Bibliothèque	1975	Dur	Passable	Hamdallaye	120 m2
16	LFIAAB	Bureaux	1975	Dur	Passable	Hamdallaye	150 m2
17	LFIAAB	Cuisine	1997	Dur	Passable	Hamdallaye	350 m2
<b>AUTRES EQUIPEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS</b>							
18	Groupe Scolaire Ismael Diawara A	Logements Bureaux	1976 1999	Dur Dur	Passable Bon	Mamarila	100 m2 30 m2
19	Groupe Scolaire Ismael Diawara B	Logements Bureaux	1960 1950	Dur Dur	Passable Bon	Mamarila	92 m2 30 m2
20	Groupe Scolaire Ismael Diawara second cycle	Logements Bureaux Latrines	1976 1999 1999	Dur Dur Dur	Passable Bon Passable	Mamarila	72 m2 30 m2 56 m2
21	Jardin d'Enfants					Mamarila	

**Tableau N° 20 : Tableau des Effectifs : Elèves – Personnel - Répartition**

N°	Nom de l'Ecole	Nombre classes	Effectif Elèves			Effectif Maîtres			Ratio
			Garçons	Filles	Total	Hommes	Femmes	Total	
<b>ECOLES</b>									
1	GSID A	6	175	164	339	3	3	6	57/1
2	GSID B	6	174	90	264	2	4	6	44/1
3	GSID 2° Cycle	6	259	115	374		14	14	27/1
4	Fofanala 1° Cycle	9	418	228	646	5	2	7	92/1
5	Fofanala 2° cycle	3	151	53	204	1	7	8	26/1
6	Santiguila 1° cycle	6	282	120	204	1	7	8	26/1
7	Santiguila 2° cycle	3	110	16	126	1	5	6	21/1
8	Hamdallaye	6	197	135	332	4	2	6	55/1
<b>MEDERSAS</b>									
9	Hidayatoul Islamia	6	61	19	80		4	4	20/1
10	Ansar Dine	2	71	64	135		2	2	68/1
11	Idrissia	6	76	109	185		6	6	31/1
<b>LYCEE</b>									
12	LFIAAB	12	122	38	160	1	16	17	9/1

Source : CAP Banamba 2003

Le "Plan International" et le CAEB (Conseil Appui pour l'Education de Base) interviennent pour l'équipement en mobilier et fournitures des établissements scolaires.

Les établissements sont assez bien répartis dans la ville. Un groupe scolaire existe dans quatre (4) quartiers : Fofanala, Santiguila, Mamarila et Hamdallaye.

**Tableau N° 21 : Indicateur des Ratios**

N°	Effectifs	Lycées	Fondamental	Medersa	Total
1	Elèves	160	2687	400	3247
2	Maîtres	17	59	12	88
3	Classes	12	45	14	71
4	Elèves/Classe	14	60	29	46
5	Elèves/Maître	9	46	34	37

Source : CAP Banamba 2003

#### 7.1.4 Equipements commerciaux :

##### 7.1.4.1 Centre commercial :

Crée en 1928 suite à l'aménagement d'une grande place destinée à recevoir les commerçants Libanais et les représentations des firmes Françaises, le marché est constitué en grande partie de terrains faisant l'objet de titres fonciers. La quasi totalité des boutiques et magasins sont construits sur des titres fonciers.

Le marché couvre une superficie de 0,45 hectares (0,45ha)

Avant la création de l'actuel centre commercial, les échanges commerciaux se passaient devant le vestibule des Dramé (Dramera Blô) situé à Mamarila. Le marché fut ensuite transféré sur une place située entre Mamarila et Fofanala avant de se fixer sur l'actuel site. Il est localisé dans le prolongement de la grande mosquée de Vendredi entre les zones d'habitat et la zone administrative.

# CENTRE COMMERCIAL



## CENTRE COMMERCIAL



Sa position géographique et sa forme triangulaire en font un carrefour. On trouve dans sa partie centrale :

- les paillottes pour les vendeuses ;
- les hangars couverts pour les bouchers
- les hangars construits en dur pour les commerçants détaillants ;
- les boutiques, les magasins et la radio Faso Kanu.

Sur les côtés Ouest, Est et Nord se trouvent une multitude d'équipements marchands et deux (2) dépôts de pharmacie. On peut citer entre autres :

- les boutiques des commerçants aussi bien grossistes que détaillants ;
- les magasins de stockage ;
- les quincailleries ;
- les dépôts de boissons,
- les ateliers d'artisans : tailleurs, cordonniers, réparateurs etc... ;
- les cabines téléphoniques ;
- les gargotes et restaurants.

Le marché est ravitaillé les lundi, mercredi, jeudi et dimanche par les gros porteurs en provenance de Bamako et de Niono. Il accueille également la foire hebdomadaire tous les lundi.

Le marché connaît diverses difficultés que sont : l'étroitesse, le manque d'eau et de toilettes, la précarité des matériaux etc...

#### **7.1.4.2 Autres marchés :**

Deux (2) marchés de quartiers ont été proposés à Mamarila (1,8 ha) et à Santiguila (1,275 ha). Des espaces leur ont été affectés. Le marché de Mamarila est en chantier.

#### **7.1.4.3 Abattoir :**

L'abattoir, situé naguère en ville, a été transféré au Nord de la ville à environ deux (2) km du marché, en raison des problèmes de nuisance et de salubrité. Le nouveau n'est pas fonctionnel : manque d'eau, problème d'éloignement (pas de véhicule pour le transport de la viande).

Les abattages se font actuellement dans la cour du chef des bouchers dans le quartier Doualala, ce qui ne manque pas de poser des problèmes d'hygiène et de santé même si le contrôle est effectué sur place par le SLRC (Service Local Réglementation et Contrôle).

#### **7.1.4.4 Station Service :**

Il existe trois (3) stations service et d'autres points de vente de carburant à Banamba. Ce sont :

- la station Mambé SIMPARA à Doualala (elle est fermée) ;
- la station DEME à Doualala ;
- la station MAKADJI (ELF) à Niamakoro ;
- le point de vente Sékou SAMASSA à Doualala ;
- le point de vente Binké COULIBALY à Doualala ;
- le point de vente Bafou SIMPARA à Doualala ;
- le point de vente Bassoro TRAORE à Doualala.

Le stockage du carburant pose énormément de problème dans la mesure où les fûts sont entreposés dans les concessions ou dans les magasins de vente sans aucun dispositif de sécurité.

#### **7.1.4.5 Marché à bétail :**

Le marché à bétail, d'une superficie de six (6) hectares, est situé au Nord de la ville de Banamba. Les aménagements qui y sont réalisés sont constitués d'un parc à bétail et d'un parc de vaccination. Le parc peut accueillir les jours de foire cinq cent (500) têtes de bovins et trois cent (300) têtes d'ovins/caprins. L'importance de l'élevage dans la zone devrait inciter à mieux mettre en valeur le marché à bétail.

De façon générale les équipements commerciaux sont très mal répartis dans la ville. Ils sont localisés pour l'essentiel autour du marché et dans un mauvais état physique en raison de la précarité des matériaux utilisés dans leur construction.

Enfin il convient de noter qu'il existe aussi un marché hebdomadaire à Ouleny qui se tient tous les jeudi.

#### **7.1.5 Equipements de Transport et de sécurité :**

La seule gare existante est la place de la compagnie « Express Touba ». Les véhicules de transport stationnent entre la mosquée de Vendredi et le marché ou dans les rues adjacentes au marché.

Les charrettes et les vélos, très nombreux dans la ville, sont parqués entre les bureaux du cercle et le CSR. La mairie envisage de trouver une solution au problème de gare routière à Banamba.

Pour le transport aérien, une piste d'atterrissage non aménagée existe à Dankolo.

Pour le dépannage des véhicules trois (3) grands garages existent dans la ville :

- le garage Moriké KOUYATE à Doualala ;
- le garage Chô KANTE à Doualala ;
- le garage Bekaye à Mamarila.

Le développement du transport reste lié à l'amélioration des infrastructures routières, à l'aménagement d'une gare routière et à une bonne gestion du secteur.

Pour la prise en charge des problèmes de sécurité, il existe à Banamba une gendarmerie, une garde nationale, la maison d'arrêt et le poste de contrôle à l'entrée Sud de la ville.

La gendarmerie est logée à l'ancien campement administratif. Ces bâtiments, construits en semi-dur, sont dans un mauvais état physique. Il n'y a pas de logements.

Les bâtiments de la garde nationale sont dans le même état. Il n'y a pas de clôture. La maison d'arrêt ne se présente guère mieux : locaux désaffectés, pas de loge gardien etc...

Le banditisme, les vols, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les calamités naturelles comme les inondations constituent les problèmes majeurs d'insécurité à Banamba.

L'entreposage d'aliment bétail comme les foins sur les hangars dans les concessions constitue également une source potentielle d'insécurité liée aux incendies. Et comme en plus les agents chargés de lutter contre ces incendies sont très mal équipés, leur mission est quasi impossible à remplir.

#### **7.1.6 Equipements sportifs – Culturels – Culturels :**

Financé par la caisse française de développement, le stade omnisports de Banamba comprend :

- un terrain de football ;
- un terrain de basket-ball ;
- un terrain de volley-ball ;
- un terrain de handball ;
- un sautoir ;
- une piste d'athlétisme.

LIEUX DE CULTE

GRANDE MOSQUEE DU VENDREDI



STATIONNEMENT DE VEHICULES A COTE DE LA MOSQUEE

*L'entretien faisant défaut, les installations sont dans un état de dégradation avancée. Le lycée franco-arabe dispose d'un terrain de Football et d'un terrain de basket-ball.*

*Dans les différents lotissements, des terrains de sports ont été prévus à Niamakoro, Santiguila, Doualala, Mamarila, Hamdallaye et Fofanala. Il convient de préserver ces espaces.*

*Sur le plan culturel, « Sandiya » est une manifestation culturelle très célèbre qui a lieu à l'approche de l'hivernage et qui porte sur l'organisation et la célébration de mariages collectifs.*

*Les équipements culturels sont :*

- une maison des jeunes ;*
- deux (2) bibliothèques.*

*La prolifération de mosquées dans toute la ville est la preuve que l'islam est la religion la plus pratiquée dans la ville.*

*La grande mosquée de Vendredi, qui est la première mosquée de la ville et la mosquée du « Chérif » sont les plus importantes de la ville. Les jours de grande affluence, il manque de la place pour tous les fidèles.*

*Dans l'ensemble les mosquées sont réalisées en dur à l'exception notable de la petite mosquée de Mamarila qui, en plus d'être réalisée en banco, se singularise par son style architectural soudano-sahélien.*

*La communauté chrétienne utilise une concession comme église pour pratiquer son culte.*

*Excepté celui de Niamakoro, les six (6) cimetières de la ville sont tous clôturés. Malgré la présence de ces nombreux cimetières, certaines grandes familles procèdent à l'inhumation des leurs dans les vergers et autres champs.*

Tableau N° 22 : Equipements Sportifs – Culturels et Cultuels

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Superficies	Observations
<b>SPORTS</b>								
01	Stade Bakary SIMPARA	Sport	1989	Dur	Passable		2ha	clôturé
02	Terrain de football	Sport	1978	-	Passable	Lycée	1 ha	
03	Terrain de basket - ball	Sport	1978	Aménagé	Bon	Lycée	19x17	
04	Terrain de sports Dans les quartiers	Sport	Différents Lotissements	-	Passable	Niamakoro Santiguila Mamarila Hamdallaye Fofanala Doualala		Superficies variables
<b>CULTURELS</b>								
01	Maison des jeunes		1989	Dur	Bon	Doualala	(100x50)	Non entretenue
02	Bibliothèque Lecture publique		1978	Dur	Bon	Mamarila		Fonctionnelle à partir de 1981. Accueille 250 pers/jour
03	Bibliothèque Lycée		1975	Dur	Bon	Hamdallaye		
<b>CULTUELS</b>								
01	Mosquée Vendredi (1°)	Culte	Vers 1825 réhabilitée en 1990	Dur	Bon	Doualala	0,2275 ha	
02	Mosquée Vendredi du « Chérif »	Culte		Dur	Bon	Niamakoro		Clôturée
03	Mosquée	Culte		Dur	Bon	Santiguila		clôturée
04	Mosquée	Culte		Dur	Bon	Kodian		clôturée
05	Mosquée	Culte		Dur	Bon	Fofanala		Clôturée
06	Cimetière N°1	Culte		Dur	Bon	Santiguila	1,3 ha	clôturée
07	Cimetière N°2	Culte		Dur	Bon	Santiguila	0,843 ha	Clôturée
08	Cimetière	Culte		-	Passable	Niamakoro	0,7 ha	Sans clôture
09	Cimetière	Culte		Dur	Bon	Doualala		Clôturée
10	Cimetière	Culte		Dur	Bon	Fofanala		Clôturée
11	Cimetière	Culte		Dur	Bon	Mamarila	1,105 ha	clôturée

### 7.1.7 Equipements touristiques et de loisirs :

Il n'existe aucune structure d'hébergement dans la ville à l'exception du pied-à-terre appartenant à l'administration. Il en est de même pour les lieux de loisirs. Au Sud de Niamakoro, les travaux de construction d'un hôtel sont en cours.

L'absence de promotion et la méconnaissance des sites sont pour une large part responsables de la morosité du secteur.

Quelques gargotes et restaurants sont localisés autour du marché.

### 7.1.8 Equipements de Télécommunication :

Ils comprennent essentiellement :

- la poste et la SOTELMA situées dans la cour de l'ONP ;
- la Radio Faso Kanu située dans le marché ;
- la Radio Badenya ;
- le relais ORTM situé au Nord de la ville (Hamdallaye)
- la cabine téléphonique Bakary Makadji située à Doualala ;
- la cabine téléphonique Amadou Cissé située à Doualala ;
- la cabine téléphonique Bakary Kouma située à Mamarila.

Tableau N° 23 : Equipements de Télécommunication

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
01	Relais ORTM	Communication	2000	Dur	Bon	Hamdallaye	Alimenté par un groupe électrogène
02	Radio Badenya	Communication	1994	Semi-Dur	Passable	Mamarila	Relais ORTM
03	Radio Faso Kanu	Communication	1995	Dur	Bon	Doualala	Location

7.2 Dans les villages :

Tableau N° 24 : Equipements scolaires dans les villages de la commune

N°	Village	Ecole ou Medersas	Date de Constr.	Nbre de Classes	Nbre de Maîtres	Nbre d'élèves		Matériaux
						Filles	Garçons	
01	Badougourébougou	-	-	-	-	-	-	-
02	Bakaribougou	-	-	-	-	-	-	-
03	Bamarobougou	Ecole Pub.	1974	3	3	53	125	Dur
04	Bougounina	-	-	-	-	-	-	-
05	Dankolo	Ecole Com.	1997	3	2	10	64	Banco
06	Diangalambougou	Ecole Com.	1995	3	3	40	66	Dur
07	Diassani	Ecole Com.	1996	3	2	18	51	Banco
08	Diatouroubougou	Ecole Com.	1989	3	3	56	81	Banco
09	Fadabougou	Ecole Com.	1997	3	3	24	50	Dur
10	Falembougou	CED	2002	1	1	14	16	Banco
11	Galo Bambara	Ecole Com.	1996	3	3	16	73	Dur
12	Galo Marka	Ecole Com.	1996	3	3	55	58	Dur
13	Gana	Ecole Com.	1997	3	2	14	34	Banco
14	Kassela	Ecole Com.	1996	3	3	60	24	Dur
15	Kolondi Allan	Ecole Pub.	1996	3	3	31	74	Dur
16	Kouna	CED	2002	1	1	15	14	Banco
17	Madina	-	-	-	-	-	-	-
18	Ngalamadiby	Ecole pub.	1999	3	3	52	73	Dur
19	Nganou	Ecole pub.	2000	2	1	10	20	Banco
20	Nganouba	Ecole Com.	1997	2	2	64	71	Banco
21	Ouleny Marka	Ecole Pub.	1977	3	3	96	205	Dur
22	Ouleny Peulh							
23	Sabalibougou	-	-	-	-	-	-	-
24	Sinzena	CED	2002	1	1	12	14	Banco
25	Tiontala	Ecole Com.	1991	3	3	33	46	-
26	Tomba	-	-	-	-	-	-	-
27	Zambougou	CED	2002	1	1	14	15	Banco

Ecole Pub. : Ecole publique

Ecole Com. : Ecole communautaire

CED : Centre d'Education pour le Développement

7.2.1 Autres équipements :

Tableau N° 25 : Autres équipements

N°	Village	Mosquées	Bois sacré	Marché Hebdomadaire
01	Badougourébougou	1	-	-
02	Bakaribougou	1	-	-
03	Bamarobougou	1	-	-
04	Bougounina	1	1	-
05	Dankolo	1	-	-
06	Diangalambougou	1	-	-
07	Diassani	2	-	-
08	Diatouroubougou	1	-	-
09	Fadabougou	1	-	-
10	Falembougou	1	-	-
11	Galo Bambara	1	1	-
12	Galo Marka	1	-	-
13	Gana	1	1	-
14	Kassela	2	-	-
15	Kolondi Allan	1	-	-
16	Kouna	1	-	-
17	Madina	1	-	-
18	Ngalamadiby	1	-	-
19	Nganou	1	-	-
20	Nganouba	1	-	-
21	Ouleny Marka	1	-	1
22	Ouleny Peulh	1	-	-
23	Sabalibougou	1	-	-
24	Sinzena	1	-	-
25	Tiontala	1	-	-
26	Tomba	1	-	-
27	Zambougou	1	-	-

Tableau N° 26 : Equipements hydrauliques dans les villages

N°	Village	Puits à Grand Diamètre			Forages équipés de PM			Bornes fontaines			Pompes solaires		
		Etat			Etat			Etat			Etat		
		Nb	B	M	Nb	B	M	Nb	F	NF	Nb	F	NF
01	Badougourébougou	1	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-
02	Bakaribougou	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03	Bamarobougou	1	1		1		1	2	2		1	1	
04	Bougounina	-	-	-	2	2	-	-	-	-	-	*	-
05	Dankolo	1	1										
06	Diangalambougou				1	1							
07	Diassani	1	1		2	1	1						
08	Diatouroubougou	1	1										
09	Fadabougou				1		1						
10	Falembougou				1	1		2	2		1	1	
11	Galo Bambara	1	1										
12	Galo Marka												
13	Gana												
14	Kassela	1	1		1		1						
15	Kolondiallan				1	1		2	2		1	1	
16	Kouna	1		1	4	2	2						
17	Madina				1	1							
18	Ngalamadiby	1		1	1	1		2	2		1	1	
19	Nganou	1	1		1	1							
20	Nganouba	1	1										
21	Ouleny Marka	1	1		2	1	1						
22	Ouleny Peulh												
23	Sabalibougou												
24	Sinzena	1	1		1		1						
25	Tiontala	1	1		1		1	2	2		1	1	
26	Tomba	1	1										
27	Zambougou				1		1						

PM : pompe manuelle  
 B : bon  
 M : mauvais  
 F : fonctionnelle  
 NF : non fonctionnelle

**DEUXIEME PARTIE :  
RAPPORT PROGRAMME**

## PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT

L'étude diagnostique de la commune de Banamba fait ressortir les problèmes et hypothèses suivants :

- la sauvegarde et l'amélioration du couvert végétal ainsi que la lutte contre la désertification doivent permettre d'assurer l'équilibre de l'écosystème et préserver ainsi l'environnement ;
- l'amélioration des infrastructures routières facilitera les échanges afin d'assurer un développement socio-économique de la localité : route Koulikoro – Banamba – Mourdiah et route Banamba – Kolokani ;
- la mise en place d'une structure bancaire pour soutenir les deux (2) secteurs clés de l'économie locale : le primaire et le tertiaire ;
- la création d'équipements et d'infrastructures hydrauliques dans les villages afin d'assurer un développement diffus sur le territoire communal ;
- la création d'un second pôle de développement au Nord regroupant Ouleny, Nganou, Nganouba avec Ouleny comme centre économique. Le marché de Ouleny devra être aménagé et l'apport d'autres équipements sera nécessaire ;
- La ville de Banamba qui est le chef lieu du cercle doit être un cadre viable pour toutes les activités économiques. Pour cela certaines actions sont nécessaires :
  - ✓ Circonscrire l'évolution anarchique de la ville en initiant une politique de densification des zones déjà attribuées et en réalisant les équipements prévus ;
  - ✓ Aménager le marigot traversant la ville ;
  - ✓ Interdire les cultures et l'emboche dans les concessions en particulier et à l'intérieur de la ville en général ;
  - ✓ Améliorer l'habitat dans l'ancien tissu ;
  - ✓ Viabiliser la ville : voirie, eau potable, électricité, réseau d'assainissement et mettre en place une structure de gestion des problèmes d'assainissement ;
  - ✓ Repartir équitablement les nouvelles structures sanitaires et améliorer l'existant ;
  - ✓ Sécuriser les populations et le territoire communal avec la création d'équipements de sécurité adéquats et les doter de moyens logistiques ;
  - ✓ Rehausser le niveau d'équipement de la ville tout en améliorant l'existant ;
  - ✓ Déconcentrer les équipements dans la ville.

Enfin la mise en place d'un système cohérent de transport (Infrastructures et équipements) devra faciliter les accès et les échanges entre différentes localités.

## **I. ZONAGE :**

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) fixe les orientations fondamentales de l'aménagement d'un territoire concerné en tenant compte de l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains.

Il se situe au carrefour de la planification dans l'espace et de la planification dans le temps.

Le zonage consiste à diviser le territoire couvert par le SDU en zones ou secteurs affectés à différents usages. Il permet d'organiser l'utilisation de l'espace en regroupant les activités et occupations compatibles et complémentaires.

### **1.1 Zones d'habitat :**

#### **1.1.1 Habitat existant :**

La ville de Banamba est constituée par l'ancien tissu (noyau), la zone administrative, la zone commerciale et certains lotissements non occupés.

Les parcelles non mises en valeur servent de potagers ou de champs de cultures (mil, maïs etc...) Dans les zones habitées, les espaces utilisés comme potagers ou champs côtoient les concessions. La précarité de l'habitat, la morphologie et l'inaccessibilité de l'ancien tissu nécessitent une restructuration pour améliorer les conditions de vie des populations.

Des zones de recasement seront prévues pour amoindrir les coûts sociaux de cette opération d'urbanisme (48,93 Ha).

Le niveau d'équipements doit être amélioré dans la zone réhabilitée de Fofanala.

La zone commerciale doit être aménagée de façon à prendre en compte les nouveaux besoins dans un respect strict des normes en la matière.

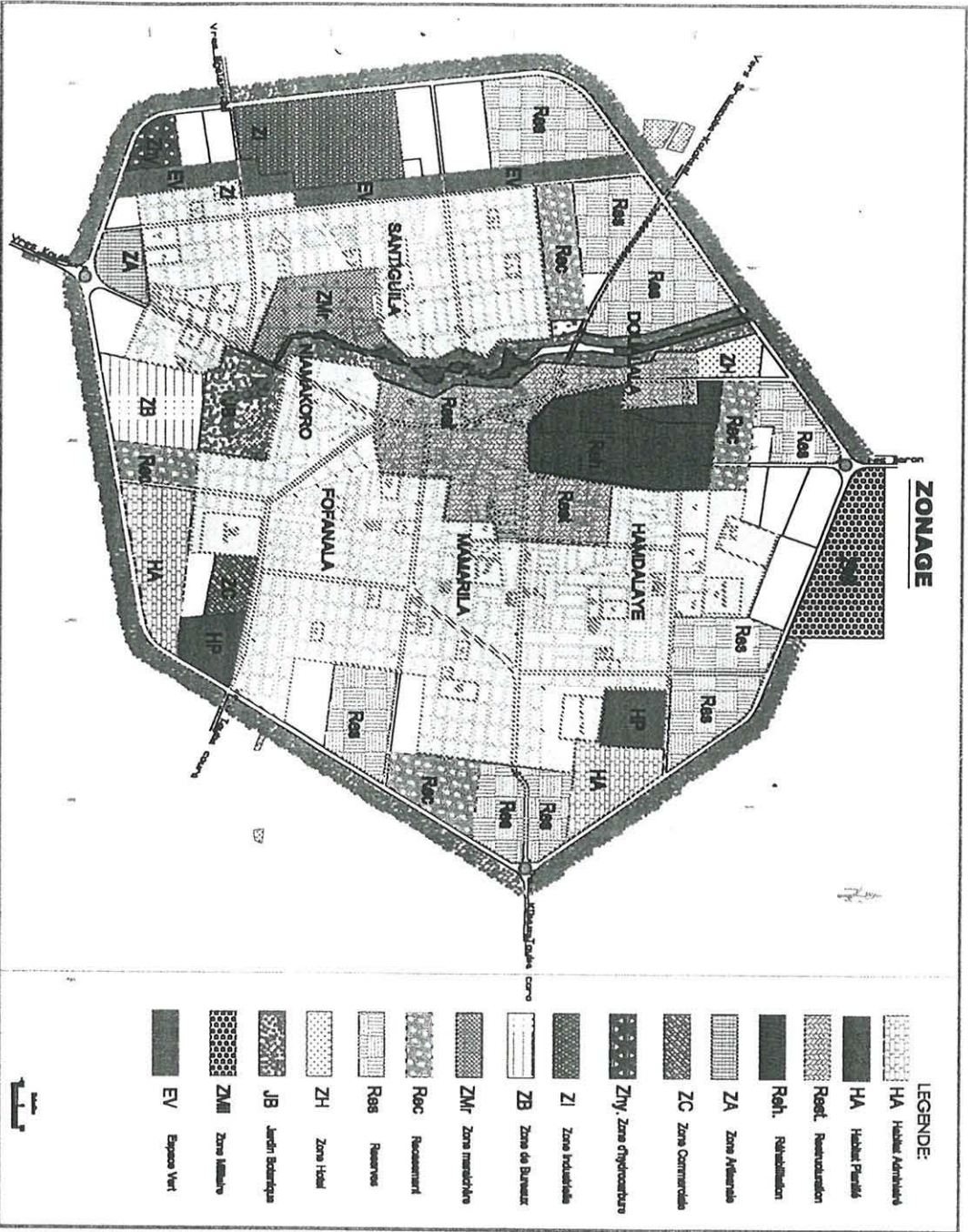
Une réhabilitation s'impose dans la zone administrative qui accueille les anciennes bâtisses coloniales en raison essentiellement du fait que son occupation est irrégulière sur le plan physique. La viabilisation de cette zone s'impose également.

#### **1.1.2 Nouvelles Zones d'habitat :**

Ce sont les zones d'habitat programmées en fonction des besoins de la population à l'horizon 2023 et de la disponibilité de terrains. L'estimation a été faite en fonction :

- du taux d'accroissement de la commune 1,9% (recensement 1998) ;
- du nombre moyen de personnes par concession = 10 habitants ;
- de la taille moyenne des parcelles à usage d'habitation qui a été fixée à 500m<sup>2</sup> pour la ville ;
- de la balance du territoire pour les zones d'habitation ; superficie des parcelles = 52%  
superficie des équipements et VRD = 48% (voir détails dans les PUS et lotissements) ;

- Surface moyenne des parcelles :	500 m <sup>2</sup>
- Superficie nécessaire :	
○ Parcelles : 600 x 500 m <sup>2</sup> =	30 hectares soit 58%
○ Equipements + VRD : (42%) =	21,7 hectares
<b>Total habitat:</b>	<b>51,7 hectares (60 ha ont été retenus)</b>
- la répartition entre les deux (2) types d'habitat donne :	
○ Habitat administré :	39 ha (65%)
○ Habitat planifié :	21 ha (35%)



Les deux (2) types d'habitat sont localisés au Nord et au Sud de la ville. Dans les futures opérations, une attention particulière doit être accordée aux problèmes spécifiques des personnes âgées, aux jardins d'enfants, aux églises, et aux espaces publics etc...

Les réserves qui sont assez importantes permettent d'assurer :

- une croissance linéaire de la ville ;
- une prévision des besoins spécifiques.

Il convient d'insister sur le fait que les parcelles déjà attribuées doivent impérativement être mises en valeur dans le court terme, de même les opérations d'urbanisme à venir dans les villages doivent se conformer au SDU.

### 1.2 Armature verte :

Les espaces boisés ruraux ou urbains remplissent certaines fonctions que les collectivités locales doivent prendre en compte dans leurs programmes d'affectation des espaces. Ils assurent une fonction biologique indispensable à l'équilibre de l'écosystème.

La trame verte proposée concerne :

#### ➤ **Au niveau des villages :**

Pour préserver le couvert végétal et lutter contre la désertification, il convient de mener les actions suivantes :

- contrôler les abattages d'arbres et intensifier la lutte contre les feux de brousse ;
- produire des plants pour la pérennisation du couvert végétal ;
- lutter contre l'érosion par la plantation d'arbres sur le circuit d'écoulement des eaux afin de réduire leur vitesse.

#### ➤ **Au niveau de la ville :**

Les bosquets, les alignements d'arbres le long des voies publiques ou sur des espaces privés, les espaces verts existants doivent être sauvegardés. Ces espaces servent de lieu de détente, de rencontre pour les populations ; activités indispensables à la qualité de la vie.

Les espaces prévus sont :

- ✓ une bande de verdure d'environ 100m de large le long de la voie de ceinture pour atténuer les effets néfastes des vents dominants et protéger la ville contre l'avancée du désert ;
- ✓ une bande de 100m sert de tampon vert entre les zones d'habitat et les zones pouvant générer des nuisances : zone industrielle, zone d'hydrocarbures, abattoir etc... ;
- ✓ un jardin botanique de 21,24 ha à l'entrée de la ville autour de la mare « Kodjan » ;
- ✓ une zone maraîchère de 21,58 ha dans le prolongement du jardin botanique à l'Ouest (au bord du marigot).

Des périmètres maraîchers sont prévus dans les villages présentant quelques potentialités dans ce domaine.

Les trames vertes et les espaces libres, constituant les « poumons » de la ville, seront désormais prévus dans les futures opérations d'urbanisme (lotissements, restructuration, réhabilitation)

### **1.3 Zones d'activités :**

#### **1.3.1 Zones de bureaux :**

➤ **Zone administrative existante :**

Elle doit être réorganisée pour assurer de meilleures conditions de travail. Les anciens bâtiments seront restaurés.

L'opération projetée est la réhabilitation. Elle couvre une superficie de 44,35 ha.

➤ **Zone de bureaux :**

Elle est située au Sud de Niamakoro et couvre une superficie de vingt deux (22ha) hectares, elle doit être aménagée et viabilisée. Sa position s'explique par le souci de décentraliser les services publics afin de les rapprocher des usagers.

#### **1.3.2 Zones commerciales :**

➤ **Centre commercial existant :**

Il doit être réaménagé et le marché central réhabilité pour en faire un marché moderne.

➤ **Marchés de quartiers :**

Deux (2) marchés de quartiers sont prévus à Mamarila et à Santiguila. Le premier est en construction. Ces deux (2) marchés seront maintenus et aménagés.

➤ **Nouvelle zone commerciale :**

Prévue au Sud de Santiguila, elle couvre une superficie de sept hectares quatre vingt sept ares (7,87 ha). Cette zone sera aménagée conformément aux normes d'infrastructures modernes sécurisées. Elle accueillera un marché.

#### **1.3.3 Zone industrielle :**

Des potentialités existent dans le secteur. Les productions agricoles sont très abondantes et les nombreux migrants ont assez de ressources pour apporter les financements nécessaires.

L'arrivée de l'électricité par l'EDM donnera une bonne impulsion à ce secteur d'activités.

Une zone de trente (30 ha) hectares a été prévue à l'Ouest de Santiguila en tenant compte de la direction des vents dominants. Elle accueillera les unités industrielles de transformation et les usines.

#### **1.3.4 Zone artisanale :**

L'artisanat (art et garages) est prévu sur un site de six hectares (6 ha) en bordure de la RR14 à l'entrée de la ville en face de la gare routière Sud.

#### **1.3.5 Zones hôtelières :**

L'espace déjà affecté à la construction de l'hôtel est maintenu. En outre deux (2) zones ont été prévues :

- au Sud-Ouest (deux hectares : 2 ha);
- au Nord-Ouest entre la RR14 et la route de Kolokani (Trois hectares huit ares : 3,8 ha).

### **1.3.6 Zone d'hydrocarbures :**

*Le développement des transports et des activités industrielles nécessitent l'aménagement d'un dépôt d'hydrocarbures. Il est prévu en bordure de la RR14 sur une superficie de sept hectares six ares (7,6 ha).*

### **1.3.7 Zone maraîchère :**

*Les zones déjà exploitées le long du marigot seront maintenues. La nouvelle zone, d'une superficie de 21,58 ha, sera aménagée.*

### **1.3.8 Réserves foncières:**

*Elles sont situées au Nord, à l'Est et à l'Ouest de la ville sur une superficie globale de cent soixante cinq hectares cinquante cinq ares (163,55 ha).*

### **1.3.9 Zone militaire :**

*Conformément aux besoins exprimés par le Ministère chargé de la défense, une zone militaire de trente hectares (30 ha) est prévue au Nord de la ville en bordure de la route de Nara (RR14). Une gendarmerie et un peloton de garde seront localisés sur le même espace.*

## **II. EQUIPEMENTS :**

### **2.1 Dans la ville de Banamba :**

#### **2.1.1 Equipements scolaires :**

Il est prévu :

- ✓ un second cycle à Hamdallaye;
- ✓ la création d'un groupe scolaire sur cinq hectares soixante dix ares (5,70 ha) à l'Est de Mamarila;
- ✓ la création d'un groupe scolaire plus medersa sur le terrain affecté à la construction de medersa au Sud de Fofanala sur sept hectares vingt ares (7,2 ha);
- ✓ la création d'un centre de formation professionnel (CFP) sur quatre hectares (4 ha) à l'Ouest de la ville;

#### **2.1.2 Equipements socio-sanitaires :**

Il est prévu :

- ✓ La réhabilitation du CSR en y incluant le CSCOM contigu. En plus de la restauration des anciens locaux, de nouvelles constructions seront faites pour accueillir certains services spécialisés : radiologie, odontologie, ophtalmologie, pédiatrie etc.... Les concessions qui se trouvent autour du CSCOM seront démolies pour libérer l'espace nécessaire à l'opération demandée ;
- ✓ La construction d'un nouveau CSCOM à l'Est de Fofanala sur une superficie d'un hectare trois ares (1,3 ha) ;
- ✓ La construction d'un autre CSCOM au Sud-Ouest de Santiguila sur une superficie d'un hectare vingt cinq ares (1,25 ha) ;
- ✓ la construction du Centre Féminin d'Activités Multiples (CFAM) sur trois hectares trente six ares (3,36 ha) au Nord de Santiguila.

#### **2.1.3 Equipements sportifs et culturels :**

Il est prévu :

- ✓ la réhabilitation du stade Bakary SIMPARA;
- ✓ la sauvegarde des terrains de sports prévus dans les lotissements ;
- ✓ la construction d'un nouveau stade omnisports à l'Ouest de Santiguila sur quinze hectares (15 ha) ;
- ✓ la création d'un CEJ (centre d'épanouissement des jeunes) multifonctionnel sur six hectares(6 ha) à l'Est du Conseil de Cercle.

#### **2.1.4 Equipements Culturels :**

Il est prévu :

- ✓ une mosquée de Vendredi avec medersa au Nord de Doualala;
- ✓ l'aménagement de deux (2) cimetières : l'un à l'Est de la ville (7,75 ha) et l'autre à l'Ouest (6,10 ha) ;
- ✓ la clôture du cimetière de Niamakoro.

#### **2.1.5 Equipements commerciaux :**

Il est prévu:

- ✓ la réhabilitation de l'actuel centre commercial ;
- ✓ l'aménagement du marché de Mamarila;
- ✓ l'aménagement du marché de Santiguila;
- ✓ l'aménagement de six hectares (6 ha) déjà prévus pour le marché à bétail à Hamdallaye ;

- ✓ la création d'un abattoir moderne sur un site d'un hectare à l'Ouest de la ville (Nord de la zone industrielle) ;
- ✓ la construction de deux (2) fourrières : 0,75 ha au Nord et 2,6 ha au Sud de la ville.

#### **2.1.6 Equipements de sécurité et de transports :**

Il est prévu une zone militaire située au Nord de la ville couvrant une superficie de Trente hectares (30 ha). Les autres équipements prévus sont :

- ✓ une gendarmerie située à l'Est de l'hôtel de ville;
- ✓ un peloton de garde situé au Nord de Hamdallaye;
- ✓ un centre de secours situé entre la zone industrielle et la zone d'hydrocarbures d'une superficie de quatre hectares huit ares (4,8 ha) ;
- ✓ un poste de commissariat d'un hectare cinq ares (1,5 ha) à l'Ouest du Conseil de Cercle ;
- ✓ une gare routière au Sud de la ville sur sept hectares (7 ha) ;
- ✓ une gare routière au Nord de la ville sur 6 hectares.

#### **2.1.7 Equipements Touristiques et de loisirs:**

Pour assurer la promotion du tourisme et en même temps construire des structures d'accueil, deux (2) zones ont été prévues en plus de l'espace affecté à l'hôtel en chantier situé au Sud de Niamakoro. Les espaces de loisirs seront pris en charge par les hôteliers ou seront programmés dans les futures opérations d'urbanisme.

#### **2.1.8 Autres Equipements :**

Il est prévu :

- un jardin botanique de vingt un hectares vingt quatre ares (21,24 ha) est prévu à l'Est autour des manguiers au bord de la mare « Kodjan » ;
- un site pour la sotelma sera situé au Nord entre le relais ORTM et le marché à bétail d'une superficie d'un hectare (1ha) ;
- une station agro-météorologique sur quatre hectares deux ares (4,2 ha) située à l'Ouest entre la zone industrielle et le centre de secours ;
- et un hôtel de ville regroupant la mairie et ses services techniques, est prévu au Nord de Doualala.

#### **2.2 Dans les villages :**

La nouvelle fonction des villages et l'extension de la ville imposent la programmation de nouveaux équipements.

Cette programmation prendra en compte l'évolution de la population sur la période de validité du schéma et la création de pôles secondaires de développement autour de la ville. Aussi la répartition des équipements dans la ville doit respecter un certain équilibre pour rapprocher les services des usagers. Ainsi les équipements suivants ont été programmés : (Voir tableau N° 26)

Tableau N° 27 : Equipements et aménagements prévus dans les villages

N°	Villages	Equipements et aménagements proposés
01	Ouleny (Peulh-Marka)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement du marché hebdomadaire ;</li> <li>• Création d'un groupe scolaire ;</li> <li>• Création d'un CSCOM ;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination</li> <li>• Aménagement d'un marché à Bétail ;</li> <li>• Installation d'une mini adduction d'eau</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
02	Nganou Nganouba	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
03	Diatouroubougou Dankolo Bakaribougou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> <li>• Aménagement de la piste d'atterrissage d'avion</li> </ul>
04	Kasséla	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
05	Diankalambougou Bougounina Zambougou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle (avec medersa)</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> <li>• .</li> </ul>
06	Fadabougou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
07	Diassani Sinzena	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
08	Gana	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
09	Badourebougou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>

10	Falembougou Madina	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
11	Bamarobougou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un groupe scolaire;</li> <li>• Création d'un CSCOM;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
12	Kolondialan Sabalibougou Ngalamadiby	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un groupe scolaire;</li> <li>• Création d'un CSCOM;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
13	Tiontala	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
14	Kouna	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un forage;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>
15	Galo Bambara Galo Marka Tomba	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un premier cycle;</li> <li>• Construction d'un parc de vaccination ;</li> <li>• Aménagement d'un périmètre maraîcher avec point d'eau (puits à grand diamètre).</li> </ul>

NB : La superficie d'un périmètre maraîcher est d'un demi hectare (0,5 ha). Le coût d'aménagement concerne l'aménagement et le Puits à Grand Diamètre (PDG).

### III. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

#### 3.1 Voirie :

Les infrastructures routières proposées doivent permettre à la commune de Banamba de mieux s'intégrer dans son environnement régional et national.

Les aménagements porteront sur les routes suivantes :

- Banamba – Madina Sacko – Boron – Nara (RR14) : 230 km;
- Banamba – Samakélé – Tenimbala – Sirakoroba - Kolokani : 71 km ;
- Banamba – Koulikoro : 90 km (RR14) ;
- Banamba – Boron – Ouaro : 40 km ;
- Banamba – Toukoroba – Tamani – Ségou : 151 km;
- Banamba – Touba – Nyamina : 71 km;
- Banamba – Nganou – Moribougou – Zambougou – Soya: 30 km;
- Banamba – Dankolo – Diatouroubougou – Nganou – Nganouba : 22 km;
- (Banamba – Dankolo est en cours d'aménagement par FODESA)
- Banamba – Sinzena : 3 km ;
- Banamba – Diassani : 4 km;
- Banamba – Zambougouni – Diagalambougou – Bougounina : 6 km ;
- Banamba – Fadabougou : 7 km ;
- Banamba – Kouna – Tiontala : 6 km;
- Banamba – Sabalibougou – Bamarobougou : 12 km;
- Banamba – Ngalamadiby – Kolondiallan : 9 km;
- Banamba - Madina – Falembougou – Gana : 12 km
- Banamba – Galo – Tomba – Badourebougou : 12 km.

#### ➤ A l'intérieur de la ville :

Une voie de ceinture de 30 mètres d'emprise circonscrit les limites de la ville pour l'horizon du SDU (2023). Cette voie a une longueur de 13,29 km. A l'intérieur de cette ceinture le réseau viarie s'articule autour des deux (2) routes régionales (RR14 – RR17) et des deux (2) routes locales (RL 25 et RL 28). Les autres voies d'une emprise de 20 m desservent les grandes zones d'activités et les équipements de sécurité.

Tableau N° 28 : Réseau viarie :

N° Voies	Emprises (m)	Orientations	Longueur (Km)	Localisations
1	30	Ceinture	13,29	Ceinture périphérique de la ville
6	20	Nord - Sud	4,42	RR14 à l'intérieur de la ceinture
9	20	Ouest – Est	2,8	Fofanala – sortie vers Kiban (RR17)
15	20	Ouest-Est	1,85	Niamakoto – Sortie vers Touba coura (RR17- RL 28)
5	20	Est-Ouest	2,67	Route locale 25 à l'intérieur de la ceinture
4	20	Nord-Sud	1,58	Marché – sortie vers Sinzena
7	20	Est-Ouest	1,9	Relie RR14 à ceinture Ouest : sortie vers Kouna
13	20	Est-Ouest	1,45	Relie la RR14 à la ceinture Ouest vers Ngalamadiby
14	20	Nord-Sud	1,35	Relie la RR14 à la ceinture Nord
3	20	Ouest-Est	1,8	CCC – voie de ceinture
10	20	Nord-Sud	0,82	Cimetière Mamarila – voie N° 10
11	20	Ouest-Est	1,10	RR17 – voie de ceinture vers Béléko
12	20	Nord-Sud	0,85	Relie RR17 et RL 28
8	20	Nord-Sud	0,82	Liaison RL 28 – ceinture Sud
2	20	Nord-Sud	2,9	Transversale de Santiguilla reliant les ceintures Nord et Sud

- Longueur de la voie de ceinture de 30m d'emprise = 13290 ml ;
- Longueur voie de desserte de 20m d'emprise = 25490 ml ;

Le grand maillage qui représente environ 39km est prévu en revêtement bitumineux ou latéritique avec éclairage public et caniveaux de drainage.

NB : le tronçon RR17 doit être bitumé.

Les ouvrages d'art assurant le franchissement des marigots et collecteurs sont au nombre de quatre (4) (voir plan de voirie).

### 3.2 Environnement :

#### 3.2.1 Assainissement :

##### 3.2.1.1 Eaux pluviales

Le réseau de drainage des eaux pluviales doit permettre d'évacuer tous les effluents de la ville directement vers le marigot de Banamba.

Le réseau se compose de collecteurs naturels et artificiels à aménager et de collecteurs artificiels à créer.

**Tableau N° 29 Réseau d'assainissement**

➤ **Collecteurs à aménager :**

N°	Désignation	Longueur (km)	Localisation
<b>COLLECTEURS NATURELS</b>			
01	Collecteur N°1 (marigot)	3,05	Traversant la ville du Sud au Nord
02	Collecteur N°2	1,5	Du barrage sur la RL 25 à la voie de ceinture Nord-Ouest
03	Collecteur N°3	1,32	Du marigot à la voie de ceinture Ouest
04	Collecteur N°4	0,6	Relie le collecteur N°2 à la voie de ceinture
05	Collecteur N° 5	1,55	De Santiguila vers le marigot
06	Collecteur N° 6	1,6	De Santiguila vers le marigot
<b>COLLECTEURS ARTIFICIELS</b>			
07	Collecteur N° 7	0,45	Du CSR au marigot

➤ **Collecteurs à créer :**

**Tableau N° 30 Réseau d'assainissement**

N°	Désignation	Longueur (km)	Localisation
08	Collecteur N° 8	2,65	CSR – ceinture – Est
09	Collecteur N° 9	3,05	Collecteur longeant la RR17 jusqu'à la ceinture
10	Collecteur N° 10	1,5	Collecteur longeant la RL 28
11	Collecteur N° 11	1,1	Traversant Fofanala – Mamarila – Marigot
12	Collecteur N° 12	0,4	Traversant Mamarila vers collecteur N° 12
13	Collecteur N° 13	1,15	Longeant RR14 vers le Marigot
14	Collecteur N° 14	2,3	Longeant la ceinture Nord vers Marigot
<b>TOTAL</b>		<b>10,08</b>	

- Longueur totale collecteurs naturels à aménager : 9,62 km ;
- Longueur totale collecteurs artificiels à aménager : 0,45 km ;
- Longueur totale collecteurs artificiels à créer : 12,15 km.

### **3.2.1.2 Déchets liquides :**

*Pour assurer une meilleure gestion des eaux usées domestiques des ouvrages d'assainissement doivent être réalisés (latrines, puisards, fosses septiques) dans chaque concession en fonction du revenu des populations.*

*La création d'un service de voirie municipale est nécessaire ainsi que sa dotation en spiros.*

### **3.2.1.3 Déchets solides :**

*Pour une bonne gestion des déchets solides les mesures suivantes seront prises :*

- *la création de structure de gestion des déchets ;*
- *la mise en place de comités d'hygiène et d'assainissement dans tous les quartiers de la ville et aux marchés;*
- *la création de GIE d'assainissement;*
- *la mise en place d'un cadre de concertation regroupant tous les acteurs de l'assainissement conformément à un programme qui sera établi par la mairie et les services techniques ;*
- *la matérialisation et l'aménagement de la décharge finale sur un site de dix (10) hectares à l'extérieur de la ceinture périphérique à l'Ouest. Cette décharge permettra de produire du compost pour les paysans.*

*Enfin onze (11) dépôts de transit sont identifiés sur le plan Assainissement. Ils constitueront des relais entre les concessions et la décharge finale.*

### **3.2.2 Préservation de la nature :**

#### **□ Couvert végétal :**

*Pour la reconstitution du couvert végétal il faudra :*

- *Régénérer les espèces en voie de disparition ;*
- *Créer et reboiser les espaces verts ;*
- *Lutter contre les feux de brousse ;*
- *Aménager les bordures de marigot en zone verte ;*
- *Multiplier les sources d'énergie nouvelle renouvelable.*

#### **□ Cadre de vie :**

*Pour protéger le cadre de vie, il convient de :*

- *Aménager le marigot traversant la ville ;*
- *Créer un service local d'assainissement, du contrôle de pollution et des nuisances ;*
- *Interdire les cultures dans les concessions ;*
- *Interdire le dépôt des ordures du marché au bord du marigot ;*
- *Interdire de brûler les ordures surtout les plastiques ;*
- *Transférer les parcs d'animaux hors de la ville.*

### **3.3 Réseaux divers :**

#### **3.3.1 Adduction d'eau :**

*Les mesures dans ce domaine doivent concourir à la satisfaction de tous les besoins (hommes, animaux, végétaux et maraîchage).*

*L'aménagement du marigot traversant la commune et des mares situées dans les villages doit être une priorité. A court terme, les actions suivantes seront nécessaires :*

- la réparation du château d'eau de Doualala ;
- la construction de châteaux d'eau pour Hamdallaye et Kodian.

Pour une alimentation effective et satisfaisante de la ville en eau potable, le système unitaire d'adduction d'eau est incontournable. Il restera toutefois le problème de source d'énergie à résoudre. Dans les villages des PGD ou forages seront réalisés afin de mettre à disposition l'eau potable. Les mini-adductions d'eau seront envisagées dans les villages où les conditions le permettent (Tableau N° 30)

**Tableau N° 31 : Forages et Puits à Grand Diamètre**

N°	Villages	Forages à Pompe	Puits à Grand Diamètre
01	Badougourébougou	1	1
02	Bakaribougou	1	1
03	Bamarobougou	1	-
04	Bougounina	2 (à réparer)	-
05	Dankolo	1	-
06	Diangalambougou	-	1
07	Diassani	-	1
08	Diatouroubougou	1	-
09	Fadabougou	1	1
10	Falembougou	-	1
11	Galo Bambara	1	-
12	Galo Marka	1	1
13	Gana	1	1
14	Kassela	1	1
15	Kolondiallan	-	1
16	Kouna	1	1
17	Madina	-	1
18	Ngalamadiby	-	1
19	Nganou	-	1
20	Nganouba	1	-
21	Ouleny Marka	1	1
22	Ouleny Peulh	-	1
23	Sabalibougou	1	1
24	Sinzena	1	1
25	Tiontala	-	1
26	Tomba	1	1
27	Zambougou	1	1

La réalisation des différents forages doit prendre en compte :

- la formation des villageois pour leur entretien et leur dépannage ;
- la fourniture de pièces de rechange.

### 3.3.2 Electricité :

L'alimentation de la ville en courant électrique prévue pour 2004 –2006 sera faite à partir de Koulikoro. Les études d'implantation faites par EDM sont très avancées.

### 3.3.3 Télécommunication :

Les services offerts par la poste doivent être complétés par la mise en place d'un service rapide de transfert d'argent.

*La construction d'un central téléphonique pour améliorer l'offre de la SOTELMA est indispensable : réseau, capacité, qualité de service.*

*La téléphonie rurale doit également voir le jour et permettre aux villageois d'avoir accès au téléphone.*

*L'antenne relais de l'ORTM doit s'étendre à tout le territoire communal. Les deux (2) radios FM doivent être dotées en personnel qualifié.*

### **3.4 Transport :**

*L'offre de transport (routes, pistes, véhicules) doit permettre de faciliter les échanges entre les différentes entités de la commune. La demande de transport liée à l'évolution de la population, à la mobilité entre les différents pôles de développement et à l'importance des activités économiques, nécessite une amélioration de l'offre de transport.*

*En plus des infrastructures routières, il faut donc :*

- une organisation du secteur des transports ;*
- une amélioration et une augmentation du parc auto;*
- l'aménagement de deux (2) gares routières ;*
- l'aménagement de la zone des garages (incluse dans la zone artisanale) et des aires de stationnement à l'intérieur de la ville.*

*Avec le développement futur de la ville et des villages, la mairie pourra définir avec les transporteurs les lignes et les terminus pour le transport urbain et péri-urbain.*

*Pour la sécurité des usagers de la route, les mesures suivantes seront nécessaires :*

- la création d'une auto-école et la vulgarisation du code de la route ;*
- l'aménagement des carrefours importants de la ville ;*
- la réalisation de la signalisation horizontale et verticale pour assurer la fluidité de la circulation.*

#### IV- EVALUATION DU SCHEMA :

Les tableaux ci-dessous illustrent l'estimation des différents programmes et la répartition des charges entre les intervenants (commune, privés, Etat et population).

##### 4.1 Evaluation habitat - PUS

Tableau N° 32

N°	Désignation	Unité	Qtité	Coût unitaire (million)	Montant à la charge de (million)				Total	%
					Etat	Collectivités	Population	Privé		
1	Restructuration	ha	142,4	10			1424		1424	20,4
2	Aménagement zone recasement	ha	48,93	50		2446,5			2446,5	35,1
3	Habitat administré	ha	39	50		1950			1950	28,0
4	Habitat planifié	ha	21	50				1050	1050	15,1
5	PUS	U	2	50		100			100	1,4
<b>TOTAL</b>						<b>4496,5</b>	<b>1424</b>	<b>1050</b>	<b>6970,5</b>	<b>100</b>
<b>%</b>						<b>64,5</b>	<b>20,4</b>	<b>15,1</b>	<b>100</b>	

##### 4.2 Evaluation Zones d'activités

Tableau N° 33

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (million)	Montant à la charge de (million)				Total	%
					Etat	Collectivités	Population	Privé		
1	Zone artisanale	ha	6	50		150		150	300	6,6
2	Zone hôtelière	ha	5,8	50				290	290	6,3
3	Zone commerciale	ha	7,6	50		200		180	380	8,3
4	Zone industrielle	ha	30,9	50		772,5		772,5	1545	33,7
5	Zone d'hydrocarbures	ha	7,6	50				380	380	8,3
6	Zone de bureaux	ha	22,2	50	1110				1110	24,2
7	Zone maraîchère	ha	21,58	6,6		71,214	71,214		142,428	3,1
8	Zone militaire	ha	30	PM						
9	Réhabilitation zone administrative	ha	43,18	10	431,8				431,8	9,4
<b>TOTAL</b>					<b>1541,8</b>	<b>1193,714</b>	<b>71,214</b>	<b>1772,5</b>	<b>4579,23</b>	<b>100,0</b>
<b>%</b>					<b>33,7</b>	<b>26,1</b>	<b>1,6</b>	<b>38,7</b>	<b>100</b>	

### 4.3 Evaluation Voirie - Réseaux divers - Assainissement

Tableau N° 34

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (million)	Montant à la charge de (million)				Total	%
					Etat	Collectivités	Population	Privé		
<b>A - VOIRIE</b>										
1	Création voie de ceinture de 30m	km	13,29	150	1993,5				1993,5	21,6
2	création voie de desserte de 20 m	km	23,49	150	1547	1976,5			3523,5	38,2
3	Bitumage voie de 20m en projet	km	2,8	100	280				280	3,0
<b>B – ASSAINISSEMENT - RESEAUX DIVERS</b>										
1	Aménagements collecteurs naturels	km	8,3	25		207,5			207,5	2,3
2	création collecteurs artificiels	km	12,15	50		607,5			607,5	6,6
3	création décharge finale	U	1	100		100			100	1,1
4	adduction d'eau	U	1	1000	1000				1000	10,9
5	Electricité	U	1	1000	1000				1000	10,9
6	Téléphone extension	U	1	500	500				500	5,4
<b>TOTAL</b>					<b>6320,5</b>	<b>2891,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9212</b>	<b>100,0</b>
<b>%</b>					<b>68,6</b>	<b>31,4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	

### 4.4 Evaluation Equipement :

Tableau N° 35

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (million)	Montant à la charge de (million)				Total	%
					Etat	Collectivités	Population	Privé		
1	Commissariat de Police	u	1	50	50				50	1,2
2	Centre secours	u	1	50	50				50	1,2
3	Gendarmerie	u	1	50	50				50	1,2
4	Peloton	u	1	50	50				50	1,2
5	Gares routières	ha	12	70		504		336	840	20,8
6	Réhabilitation CSR	u	1	60	48		12		60	1,5
7	CSCOM	u	2	40	60		20		80	2,0
8	CFAM	u	1	50		50			50	1,2
9	Hôtel de ville	u	1	100		100			100	2,5
10	Abattoir	u	1	50		50			50	1,2
11	Fourrières	u	2	5		10			10	0,2
12	CEJ	u	1	10	10				10	0,2
13	Groupe scolaire	u	2	120	120	60		60	240	5,9
14	Centre de formation professionnel	ha	1	300	150			150	300	7,4
15	Clôture jardin botanique	ml	1470	0,02		29,4			29,4	0,7
16	Aménagement centre commercial	u	1	200		200			200	4,9
17	Aménagement terrain existant	u	1	100		100			100	2,5
18	Stade omnisports	u	1	PM						0,0
19	Medersa - Mosquées	u	1	100			100		100	2,5
20	Clôture cimetièrre Niamakoro	u	1	10,5		10,5			10,5	0,3
21	Cimetièrre à créer	u	2	39		78			78	1,9
22	Sotelma	u	1	PM						

VILLAGES									0,0
1 Ecole premier cycle	u	12	50	300	240	60		600	14,8
2 Groupe scolaire	u	2	120	120	120			240	5,9
3 CSCOM	u	3	40	90		30		120	3,0
4 Marché	u	1	50		50			50	1,2
5 Puits à grand diamètre	u	22	10			110	110	220	5,4
6 Forages	u	19	10			190		190	4,7
7 Périmètres maraichers	ha	7,5	11		41,25	41,25		82,5	2,0
8 Parc de vaccination	u	14	6	84				84	2,1
<b>TOTAL</b>				<b>1182</b>	<b>1643,15</b>	<b>563,25</b>	<b>656</b>	<b>4044,4</b>	<b>100</b>
%				29,2	40,6	13,9	16,2	100	

#### 4.5 Récapitulation SDU Banamba

Tableau N° : RECAPITULATIF 36

N°	Désignation	Etat	Collectivités	Population	Privés	Total	%
1	Habitat /PUS		4496,5	1424	1050	6970,5	28,1
2	Zones d'Activités	1541,8	1193,34	71,214	1772,5	4578,854	18,5
3	VRD	6320,5	2891,5			9212	37,1
4	Equipements	1182	1643,15	563,25	656	4044,4	16,3
	Total	9044,3	10224,49	2058,464	3478,5	24805,754	100,0
	Pourcentage	36,5	41,2	8,3	14,0	100,0	

Arrêtée la présente évaluation à la somme de : **VINGT QUATRE MILLIARDS HUIT CENT CINQ MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE QUATRE MILLE FRANCS CFA (24.805.754.000 FCFA)**

**TROISIEME PARTIE :  
STRATEGIES D'APPLICATION**

## **I- STRATEGIES D'APPLICATION :**

*Il faut entendre par stratégies d'application l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, techniques et financières à mettre en oeuvre pour une bonne exécution des programmes du SDU.*

*Elles doivent faire ressortir et prendre en compte, la gestion de tous les aspects dans le périmètre d'étude dans le souci d'assurer un fonctionnement harmonieux de la commune.*

*Elles définissent et créent une synergie entre les différents acteurs, instaurent un cadre de concertation suffisamment participatif et animé pour la revalorisation et la promotion immobilière en assurant la réalisation des travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) en impliquant des prestataires que sont les entreprises publiques et privées.*

*L'application du SDU de la commune de Banamba repose sur quatre (4) stratégies : foncière, institutionnelle, sectorielle et financière.*

### **1.1 Stratégie foncière :**

*Traditionnellement, la gestion des terres relève exclusivement des autorités coutumières et villageoises. Ce mode de gestion n'a cessé de perdre du terrain au profit des autorités administratives depuis l'accession du Mali à l'indépendance. De nos jours même si la gestion foncière coutumière prévaut dans les villages de la commune pour de petites parcelles de culture et d'habitation, dans la ville de Banamba seules les autorités administratives sont compétentes en cette matière conformément au Code Domanial et Foncier. Il existe cinq (5) sortes de titres de propriété à Banamba :*

- *l'attribution coutumière légalisée par l'administration ;*
- *le permis d'occuper ;*
- *la lettre d'attribution ;*
- *le titre provisoire (concessions rurales);*
- *le titre foncier.*

*Avec l'avènement de la commune, les attributions relèvent désormais de la mairie à travers sa commission domaniale.*

*Pour une meilleure gestion du foncier il est recommandé de :*

- *arrêter les attributions coutumières sur le territoire urbain de Banamba;*
- *régulariser les attributions coutumières;*
- *changer la vocation des concessions rurales actuellement dans le périmètre urbain de Banamba;*
- *appliquer la nouvelle réglementation;*
- *donner un délai limite pour la mise en valeur des parcelles attribuées;*
- *aménager les zones maraîchères.*

### **1.2 Stratégie institutionnelle :**

*Pour la mise en application du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU), il sera créé une structure dénommée Comité de suivi et d'évaluation pour la mise en oeuvre du SDU. Il sera présidé par le préfet de Banamba et sera composé comme suit :*

- *un (1) représentant de chaque service technique;*
- *le chef de village de Banamba;*
- *un (1) représentant par partenaires au développement;*
- *trois (3) représentants du Conseil communal dont le maire ;*
- *un (1) représentant du centre du conseil du cercle ;*
- *deux (2) représentantes de la coordination des femmes;*
- *un (1) représentant de la coordination des jeunes;*
- *un (1) représentant de la presse ;*

- un (1) représentant par chambre (commerce, agriculture, métiers) ;
- deux (2) représentants des transporteurs ;
- un (1) représentant des associations de ressortissants basés hors de la commune ;
- deux (2) représentants de la société civile ;

➤ **Les missions du comité de suivi et d'évaluation du schéma sont :**

- ✓ sensibiliser et informer les populations sur les orientations et les programmes du SDU;
- ✓ assister la commune dans la réalisation de son programme d'habitat et d'équipements;
- ✓ planifier, organiser et coordonner les différentes interventions;
- ✓ chercher des partenaires pour l'application des programmes du SDU ;
- ✓ suivre la mise en œuvre du schéma.

Le comité se réunira régulièrement et les procès verbaux des réunions seront envoyés au conseil communal.

### **1.3 Stratégie sectorielle :**

L'application du SDU demande des plans détaillés qui réglementent l'utilisation des sols et établissent pour le court terme des précisions pour différents secteurs couverts par le schéma directeur.

Ces plans d'urbanisme sectoriel (PUS) précisent par zone plus restreinte le contenu du SDU. Ils définissent les opérations d'urbanisme à mener.

L'aire d'étude a été divisé en deux (2) zones de PUS sur la base de critères définis à partir des caractéristiques propres à chacune d'elle. Il existe cependant des problèmes communs aux deux (2) zones de PUS.

❖ **Problèmes communs aux deux (2) zones de PUS :**

- difficultés d'approvisionnement en eau potable ;
- précarité du réseau d'assainissement ;
- inexistence de puisards et de dépôts d'ordures appropriés ;
- mauvais état des rues ;
- inexistence d'adressage (rue, concessions) ;
- inexistence d'espaces verts aménagés ;
- divagation des animaux ;
- absence d'un réseau d'électricité ;
- mauvaise qualité et insuffisance des équipements commerciaux
- inexistence d'espace de loisirs (hôtel, bar, dancing etc...) ;
- insuffisance de réseau téléphonique ;
- absence de GIE.

❖ **Actions communes dans les deux (2) zones de PUS :**

- Réalisation d'un système unitaire de réseau d'adduction d'eau;
- création de réseaux d'assainissement ;
- création de puisards et de dépotoirs d'ordures ;
- réalisation de zones d'activités et d'équipements collectifs ;
- création de décharges finales ;
- réalisation de l'adressage ;
- création et aménagement d'espaces verts ;
- création de fourrière ;
- installation du réseau d'électricité ;
- extension et amélioration du réseau téléphonique
- bitumage des grandes artères.

✓ Privés :

*Ce sont les acteurs économiques : industriels, transporteurs, hôteliers, agences de voyages etc...*

*Cette étude nous donne une vision synthétique des actions à réaliser et nous permet d'apprécier l'apport de chaque acteur.*

## **II. PHASAGE :**

Les programmations du SDU, en ce qui concerne l'habitat, ont été classées en deux phases définies ci-après :

### **2.1 Phase I : 2004 - 2013**

Elle concerne l'aménagement des zones et des équipements ci-après :

- l'aménagement du 1/3 des zones d'habitat administré (13 ha);
- l'aménagement du 1/3 des zones d'habitat planifié (7 ha);
- la création de la zone militaire : gendarmerie, peloton de garde ;
- l'aménagement du site touristique de Beneny (Bodinguè) ;
- la construction de l'abattoir frigorifique ;
- la création des zones Hôtelières ;
- l'aménagement de la zone maraîchère ;
- l'aménagement du jardin botanique ;
- l'aménagement de la zone de recasement ;
- la construction du groupe scolaire medersa ;
- la construction du CSCOM ;
- l'aménagement du cimetière à l'Ouest de Fofanala ;
- l'aménagement de la gare routière (Sud-Est) ;
- la création de la zone artisanat de service (Sud-Est) ;
- la création de la zone artisanat d'art (Sud- Est) ;
- la construction du centre de formation professionnel ;
- la construction du centre météorologie ;
- la construction du CEJ ;
- l'aménagement du parc multifonctionnel ;
- la construction de l'hôtel de ville ;
- la création des zones d'hydrocarbures (Nord, Sud-Ouest).

### **2.2 Phase II : 2014 - 2023**

Elle concerne l'aménagement des zones et des équipements suivants :

- l'aménagement des 2/3 de la zone Habitat Administré à l'Est de Hamdallaye (26 ha) ;
- l'aménagement des 2/3 de la zone Habitat Planifié à l'Est de Hamdallaye (14 ha) ;
- l'aménagement du cimetière à l'Ouest de Santiguila ;
- l'aménagement du centre commercial ;
- la construction du centre de secours ;
- la construction du stade multifonctionnel ;
- l'aménagement de la zone aéroportuaire ;
- l'aménagement de la zone industrielle ;
- l'aménagement de la zone de bureaux.

### **III. RECOMMANDATIONS :**

Les recommandations suivantes complètent les différents programmes du SDU :

#### **3.1 Renforcement des capacités de la commune :**

Il se fera à travers la mise en place :

- d'une capacité institutionnelle : la formation, l'appui technique et logistique;
- d'une capacité financière : création de ressources pour la commune (équipements marchands, taxations etc...) et appuis financiers (Etat, Région, Centre de Conseil Communal et partenaires au développement) ;
- de la recherche de coopération décentralisée (jumelage).

#### **3.2 Développement économique :**

Les recommandations portent sur :

- l'incitation des ressortissants à investir à Banamba ;
- le soutien aux actions de développement des différents projets et programmes ;
- la création de conditions favorables (bonne gouvernance) pour encourager les bailleurs de fonds à venir investir à Banamba.

#### **3.3 Aménagement de la commune :**

Les infrastructures routières prévues faciliteront les échanges entre les pôles économiques prévus dans la commune et entre eux et les autres localités.

#### **3.4 Habitat :**

L'étude recommande en matière d'habitat :

- la création d'une subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat à Banamba;
- l'amélioration de l'habitat dans les zones urbanisées avec l'apport d'équipements pour les besoins de la population;
- l'adaptation des nouvelles constructions aux normes et règles de construction et d'urbanisme;
- la mise en place d'une politique de promotion des agences immobilières;
- la création d'espaces pour personnes âgées, des lieux d'échanges etc... et la préservation de ceux prévus pour les autres équipements collectifs.

**NB : les populations de Banamba et de Benkady ont souhaité que soit consigné dans les recommandations leur souhait de voir leurs deux (2) communes fusionnées pour former une seule entité. Les raisons qui sous-tendent cette requête sont nombreuses : proximité, même populations, équipements en communs etc... Elles souhaitent également que la commune rurale de Benkady soit dotée rapidement d'un Schéma Directeur d'Urbanisme.**

## **ANNEXES**

DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAL.

N° 023./2003./CBBA

Le Conseil Communal réuni en session extraordinaire  
Au cours de sa séance du 19 septembre 2003  
Après avoir délibéré,

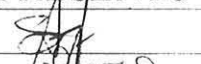



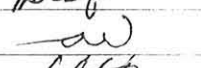

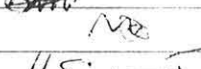
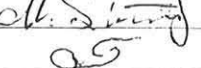
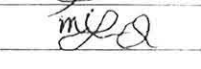


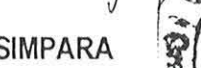

**A décidé :**

D'adopter le projet de schéma d'urbanisme de la localité de  
Banamba et environs.

Nombre de conseillers communaux en exercice	23
Nombre de conseillers présents	13
Votants :	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Banamba le 19 septembre 2003

**LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUX PRESENTS**

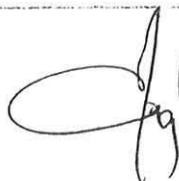
1	Boua	SIMPRARA	
2	Souleymane dit Haye	FOFANA	
3	Ibrahima	KANE	
4	Djibril	SIMPARA	
5	Sékou	SIMPARA	
6	Zoumana	SIMPARA	
7	Amadou	BOLLY	
8	Mamoudou	MAKADJI	
9	Batoukounè	CAMARA	
10	Makan	DIARRA	
11	Mohamed	SIMPARA	
12	Gaoussou	MALIKITE	
13	Makan	SOUMOUNOU	

Banamba le 19 septembre 2003

Le MAIRE

Boua SIMPARA

APPROUVE LE  
SERVANT DE SIGNER  
LE 19/9/03  
LE PRÉSIDENT CERCLE





DECISION N° 052/CB  
PORTANT APPROBATION DE DELIBERATION  
RELATIVE A L'ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR  
D'URBANISME DE LA LOCALITE DE BANAMBA ET ENVIRONS

LE Préfet dans le Cercle de Banamba

- Vu la Constitution de la République ;
- Vu la Loi N° 93-008 du 11 Février 1993 modifiée déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;
- Vu la Loi N° 95-034 du 12 Avril 1995 modifiée portant Code des collectivités territoriales en République du Mali ;
- Vu la Loi N° 96-059 du 04 Novembre 1996 modifiée portant création des communes ;
- Vu le Décret N° 95-210/PG-RM du 30 Mai 1995 modifié déterminant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales ;
- Vu le B.E. N° 015 /CBBA du 19 Septembre 2003 transmettant le procès-verbal et la délibération du Conseil Communal de Banamba ;

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvée la délibération N° 23/CBBA du 19 Septembre 2003 du Conseil Communal de Banamba relative à l'adoption du projet de schéma directeur d'urbanisme de la localité de Banamba et Environs ;

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- Original.....1
- HCRKK..... 1/CR
- Com. Bba..... 2
- S/Préfet Bba..... 1
- Archives – Dossier..... 2/7

Banamba, le 19 Septembre 2003



IV. ANNEXES

**Liste des propriétaires de concessions rurales**

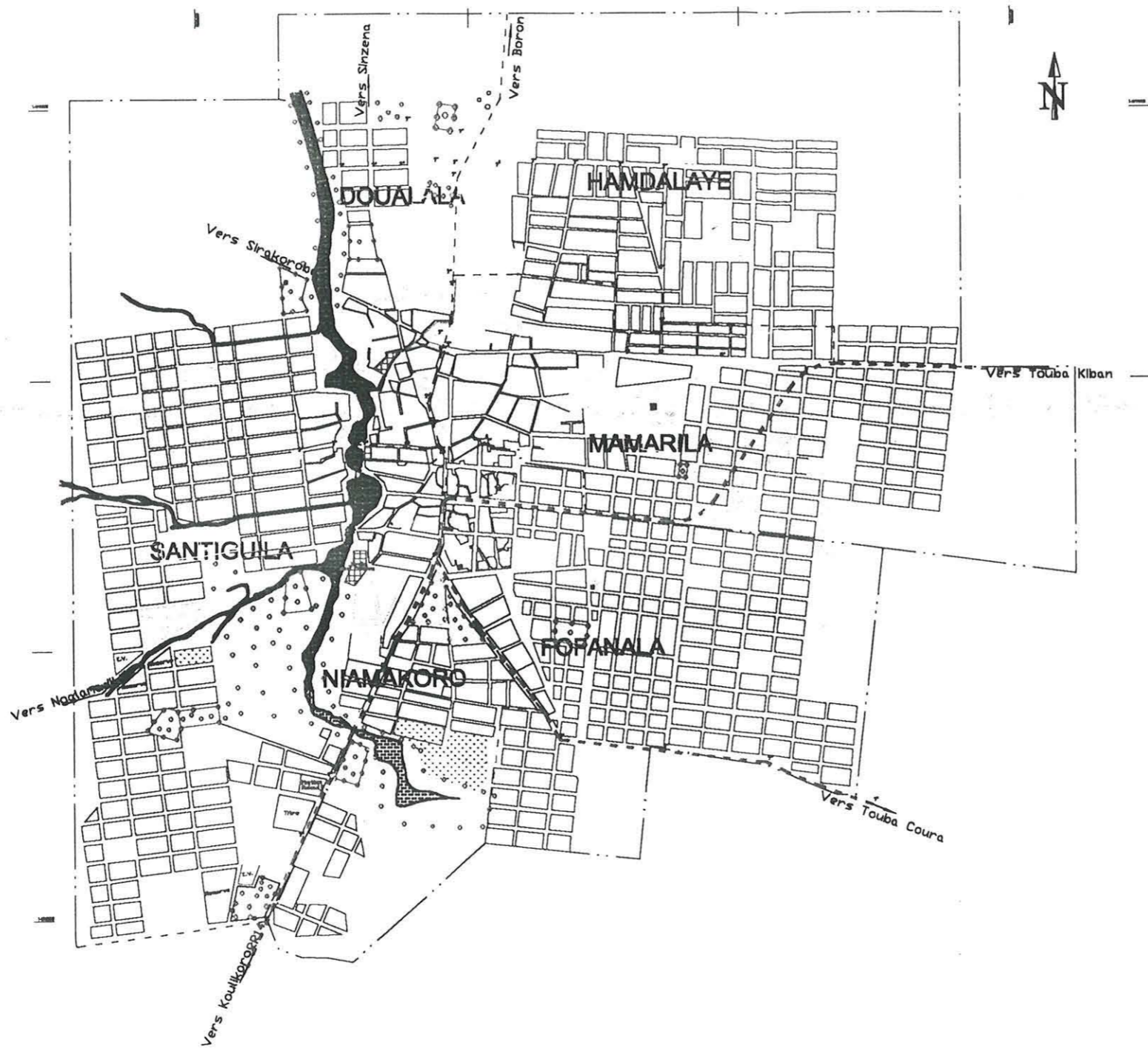
N°	Nom et prénom	Profession	N° titre
1	Soumaïla KEITA	Commerçant	89
2	Namakan N'Fa SINGARE	Eleveur	89
3	Mamadou SOUMOUNOU	Cultivateur	89
4	Sory KONTE	Planteur	89
5	Mohamed SIMPARA	Agriculteur	89
6	Moctar SINGARE	Santiguila	20
7	Tagah SINGARE		20
8	Koroba SINGARE		20
9	Deye SINGARE	Boucher	20
10	Karim SINGARE	Cultivateur Santiguila	20
11	Sidiki SINGARE dit Beky	Commerçant Santiguila	20
12	Baba SINGARE	Chauffeur	20
13	Sidi Baba SINGARE	Commerçant	20
14	Tamba SINGARE	Cultivateur Santiguila	20
15	Baba SINGARE	Cultivateur	20
16	Youssef SINGARE	Commerçant	20
17	Bani SINGARE	Commerçant	20
18	Mamadou KANTAKO	Commerçant	91
19	Abdoulaye KEITA	CNAR	91
20	Bani SINGARE	Commerçant	23
21	Dioncounda KOUMA		23
22	Dian FOFANA	Cultivateur FOFANA	23
23	Bourama FADIGA	Cultivateur Niamakoro	23
24	Youssef SINGARE	Cultivateur Sabalibougou	24
25	Boubacar COULIBALY	Sabalibougou	24
26	Bouba COULIBALY	Commerçant	24
27	El Mehdi HAIDARA		24
28	Bani SINGARE	Commerçant Santiguila	24
29	Mamadou KOUMA	KOUMA	25
30	Mohamed KOUMA	KOUMA	25
31	Labasse KEITA et frère		26
32	Check Oumar KEITA et frère		26
33	Karamoko SINGARE	Commerçant Santiguila	26
34	Bamaro TIGANA	Commerçant	97
35	Makan FOFANA	Commerçant	97
36	Amadi KEITA	Commerçant	28
37	Ba Balla SINGARE	Boucher	28
38	Héritier de Feu Mamadou KANE et de Feu Bounefou KANE Bla		28
39	Checkna KOUMA	Commerçant	28
40	Souleymane TRAORE	Maître Coranique Bla	28
41	Ba Balla SINGARE	Boucher	29
42	Tamba SINGARE	Commerçant Santiguila	2000
43	Lassana COULIBALY	Commerçant	00
44	Abdoulaye SINGARE	Commerçant Santiguila	00
45	Youssef SOUMOUNOU	Commerçant Santiguila	00
46	Moctar SINGARE	Commerçant	00
47	Madiou SINGARE N°3	Commerçant	00
48	Baba dit Massilou TIGANA	Employé de commerce	00
49	Malamine SIMPARA	Commerçant	00
50	Sianba SIMPARA	Commerçant Santiguila	00
51	Karamoko SIMPARA	Transporteur	2000

52	Mamadou KAGNASSI	Commerçant Santriguila	00
53	Malamine KAGNASSI	Commerçant Santiguila	00
54	Tidiane KAGNASSI	Commerçant Santiguila	00
55	Abdoulaye SIDIBE	Vulgarisateur Santiguila	00
56	Ibrahim Kalilou SIMPARA	Commerçant	00
57	Ibrahim SIMPARA S/C de Ibrahim Kalilou SIMPARA		00
58	Bah Mambé TRAORE	Marabout FOFANALA	00

## Liste des Titres Fonciers de Banamba

N°	Surfaces	localite	Propriétaires
TF N°1	2ha 78 a 51 ca	Banamba	Mamadou FOFANA
TF N°2	2ha 49 a 19 ca	Banamba	Elhadj SOULEYMANE KEITA
TF N°3	21ha 00 a 00 ca	Banamba	Elhadj Mohamed SIMPARA
TF N°4	0ha 25 a 00 ca	Banamba	Sa Baba FOFANA
TF N°5	2ha 24 a 43 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°6	2ha 66 a 88 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°7	0ha 60 a 09 ca	Banamba	Elhadj Mamadou MAKADJI
TF N°8	5ha 99 a 15 ca	Banamba	Soumaïla KEITA
TF N°9	0ha 77 a 62 ca	Banamba	Sory KONTE
TF N°10	1ha 51 a 85 ca	Banamba	Moulaye Elmehdy HAIDARA
TF N°11	1ha 85 a 01 ca	Banamba	Société Prevoyance
TF N°12	4ha 33 a 25 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°13	0ha 22 a 50 ca	Banamba	Lakalaf SIMPARA
TF N°14	0ha 29 a 68 ca	Banamba	Fosey BADAONI
TF N°15	0ha 11 a 25 ca	Banamba	N'fa SIMPARA
TF N°17	0ha 15 a 30 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°18	0ha 11 a 72 ca	Banamba	Etablissement PEGNISSAC
TF N°19	0ha 7 a 44 ca	Banamba	Joseph BADAONI
TF N°20	0ha 10 a 38 ca	Banamba	Abdoulaye KAGNASSI
TF N°21	0ha 16 a 00 ca	Banamba	Baba Bassi Dougoutigui SIMPARA
TF N°22	0ha 9 a 00 ca	Banamba	Sidy Mohamed SIMPARA
TF N°23	0ha 18 a 00 ca	Banamba	Elhadji GAKOU
TF N°24	0ha 11 a 45 ca	Banamba	Gaoussou SIMPARA
TF N°25	0ha 13 a 73 ca	Banamba	KEITA Oumody
TF N°26	0ha 7 a 84 ca	Banamba	Compagnie Coloniale Africaine
TF N°27	0ha 7 a 32 ca	Banamba	Sidy TRAORE
TF N°28	0ha 9 a 00 ca	Banamba	Mahame SIMPARA
TF N°29	0ha 15 a 78 ca	Banamba	Mahamadou et Sidy Bouye SIMPARA
TF N°30	6ha 02 a 64 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°31	0ha 13 a 50 ca	Banamba	Elhadj Ba FALL
TF N°32	0ha 9 a 03 ca	Banamba	Mamadou MAKADJI
TF N°33	0ha 9 a 03 ca	Banamba	Mamadou MAKADJI
TF N°34	0ha 9 a 03 ca	Banamba	Bakary et Dianguine SIMPARA
TF N°35	0ha 9 a 03 ca	Banamba	Bakary et Dianguine SIMPARA
TF N°36	0ha 20 a 00 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°37	0ha 25 a 45 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°38	0ha 7 a 50 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°39	2ha 04 a 73 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°40	0ha 22 a 73 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°41	0ha 80 a 00 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°42	5ha 63 a 91 ca	Banamba	Elhadj Gaoussou SIMPARA
TF N°43	7ha 76 a 30 ca	Banamba	Elhadj Kissima SYLLA

TF N°44	0ha 13 a 50 ca	Banamba	Mamadou SIMPARA
TF N°45	0ha 05 a 52 ca	Banamba	Mohamet SIMPARA
TF N°46	0ha 11 a 45 ca	Banamba	Cheickna Hamala SIMPARA
TF N°47	3ha 91 a 52 ca	Banamba	Kalilou SIMPARA
TF N°48	0ha 28 a 24 ca	Banamba	Moulaye Elmehadi HAIDARA
TF N°49	6ha 85 a 85 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°50	0ha 28 a 53 ca	Banamba	Bassy SYLLA
TF N°51	2ha 06 a 25 ca	Banamba	Lassina SYLLA
TF N°52	0ha 60 a 05 ca	Banamba	Amadou BOCOUM
TF N°53	0ha 5 a 98 ca	Banamba	Amadou BOCOUM
TF N°54	0ha 6 a 03 ca	Banamba	Amadou BOCOUM
TF N°55	/	/	ETAT DU MALI
TF N°56	0ha 6 a 02 ca	Banamba	Amadou BOCOUM
TF N°57	0ha 99 a 00 ca	Banamba	Amadou BOCOUM
TF N°58	8ha 16 a 48 ca	Banamba	Tamba SIMPARA
TF N°59	9ha 50 a 56 ca	Banamba	Badama COULIBALY
TF N°60	4ha 51 a 88 ca	Banamba	Bouba COULIBALY
TF N°61	9ha 99 a 94 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°62	5ha 57 a 09 ca	Banamba	Almamy TIGANA
TF N°63	2ha 98 a 84 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°64	2ha 05 a 15 ca	Banamba	ETAT DU MALI
TF N°65	4ha 01 a 28 ca	Banamba	Lassana SYLLA
TF N°66	1ha 34 a 08 ca	Banamba	Makan FOFANA
TF N°67	2ha 24 a 32 ca	Banamba	Tidiani TIGANA
TF N°68	0ha 6 a 04 ca	Banamba	Abdrahamane B HAIDARA
TF N°69	0ha 6 a 04 ca	Banamba	Abdrahamane B HAIDARA
TF N°70	2ha 97 a 64 ca	Banamba	Gaoussou DOUCOURE
TF N°71	0ha 52 a 71 ca	Banamba	Bassarou TIGANA
TF N°72	5ha 75 a 48 ca	Banamba	Moulaye Elmehadi HAIDARA
TF N°73	3ha 39 a 57 ca	Banamba	Hamadou Dit Bakoré SYLLA
TF N°74	8ha 17 a 42 ca	Banamba	Dian FOFANA
TF N°75	0ha 58 a 81 ca	Banamba	Santigui Mamadou SIMPARA



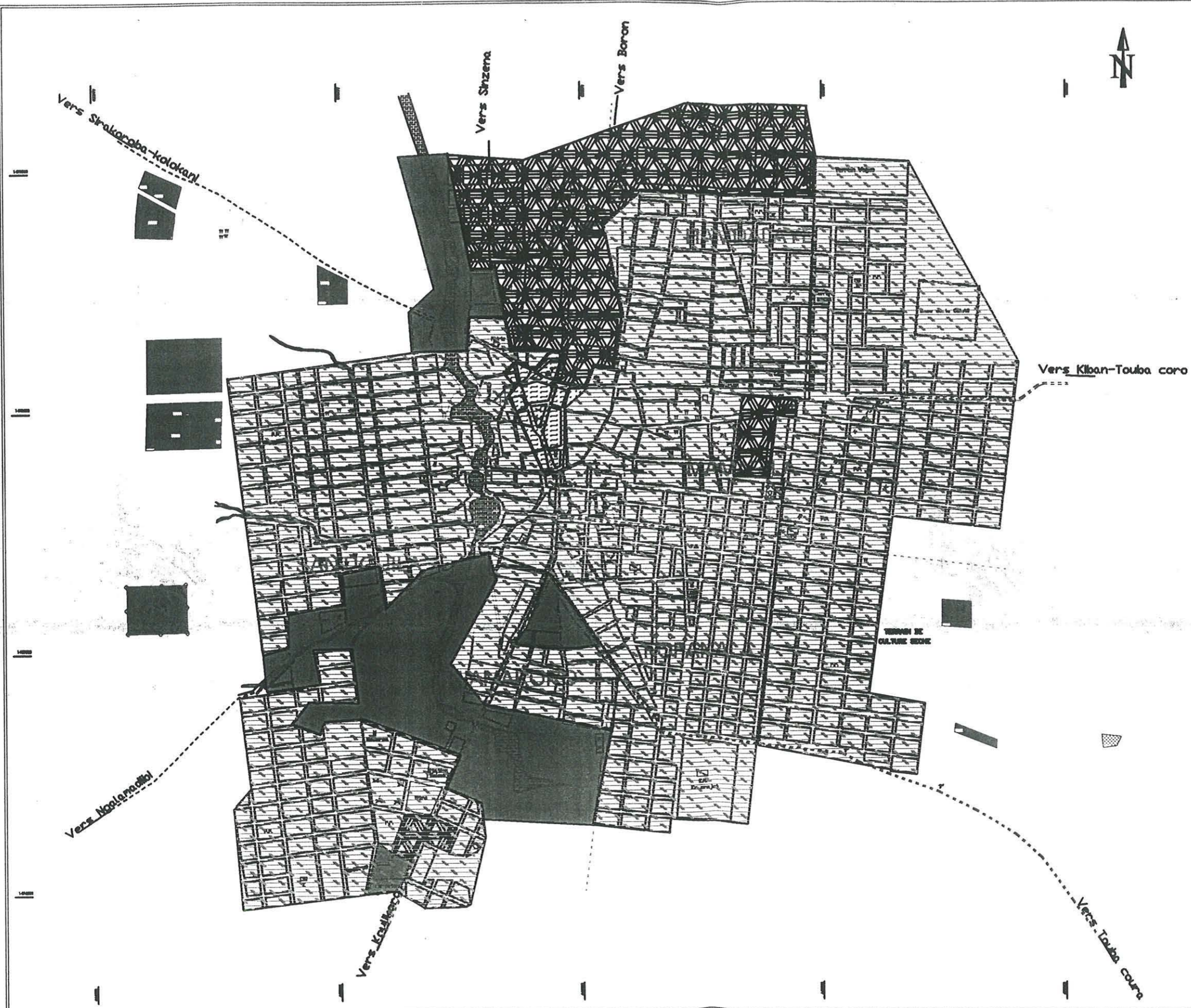
République du Mali  
 Un Peuple - Un But - Une Foi

MATRES D'OUVRAGE  
 MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT  
 DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT  
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

<b>SCHEMA DIRECTEUR DE BANAMBA</b>		Echelle: 
INDICE	DATE: Sept 03	PLANCHER N° 01
<b>PHASE: CONSTAT</b>		
<b>PLAN ETAT DES LIEUX</b>		
 CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME HAOUA KOUYATE "CAU - HK" <small>BP 11 - 208 TEL/FAX 22 68 84          E-mail: Haoua@net.fon.net.mli          Rue 053 P. 208 Mandoulougou Bamako</small>		
Elabité le:	Approuvé le:	

**LEGENDE:**

- Mosquée
- Centre de santé (Centre de santé, maternité)
- Infrastructures scolaires (Ecole, madrasa, lycée, groupe scolaire, Jardin d'enfants)
- Cimetière
- Justice Logement
- Poste et télécommunication
- SOTELMA
- Marché
- Place publique
- Terrain de sport
- Champ de hénné
- Limite quartier
- Route latéritique
- Marigot
- Caniveaux
- Pluviomètre
- Espace vert - Verger
- Chateau d'eau
- Dépot d'ordures
- Jardin
- Hale morte



République de Mali  
 Le Peuple - Un Dieu - Une Patrie  
 MATIÈRE D'OUVRAGE  
 SERVICE DES DOMAINES DE L'ÉTAT  
 DES AFFAIRES FORESTIÈRES ET DE L'AMÉNAGEMENT  
 SERVICE NATIONAL DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

**SCHEMA DIRECTEUR  
 DE BANAMBA**

	Echelle 
	PLANCHE N° 03 N°02
	PHASE: CONSTAT OCCUPATION DU SITE
	SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME MATIÈRE D'OUVRAGE <b>"CAU - HK"</b> 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30

**LEGENDE:**

- ZONE ADMINISTRATIVE
- ZONE COMMERCIALE
- ZONE D'HABITAT
- ZONE VERTE



République de Madagascar  
 Un Peuple - Un But - Une Foi  
 MATCHIMBOVY  
 MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT  
 DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME  
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

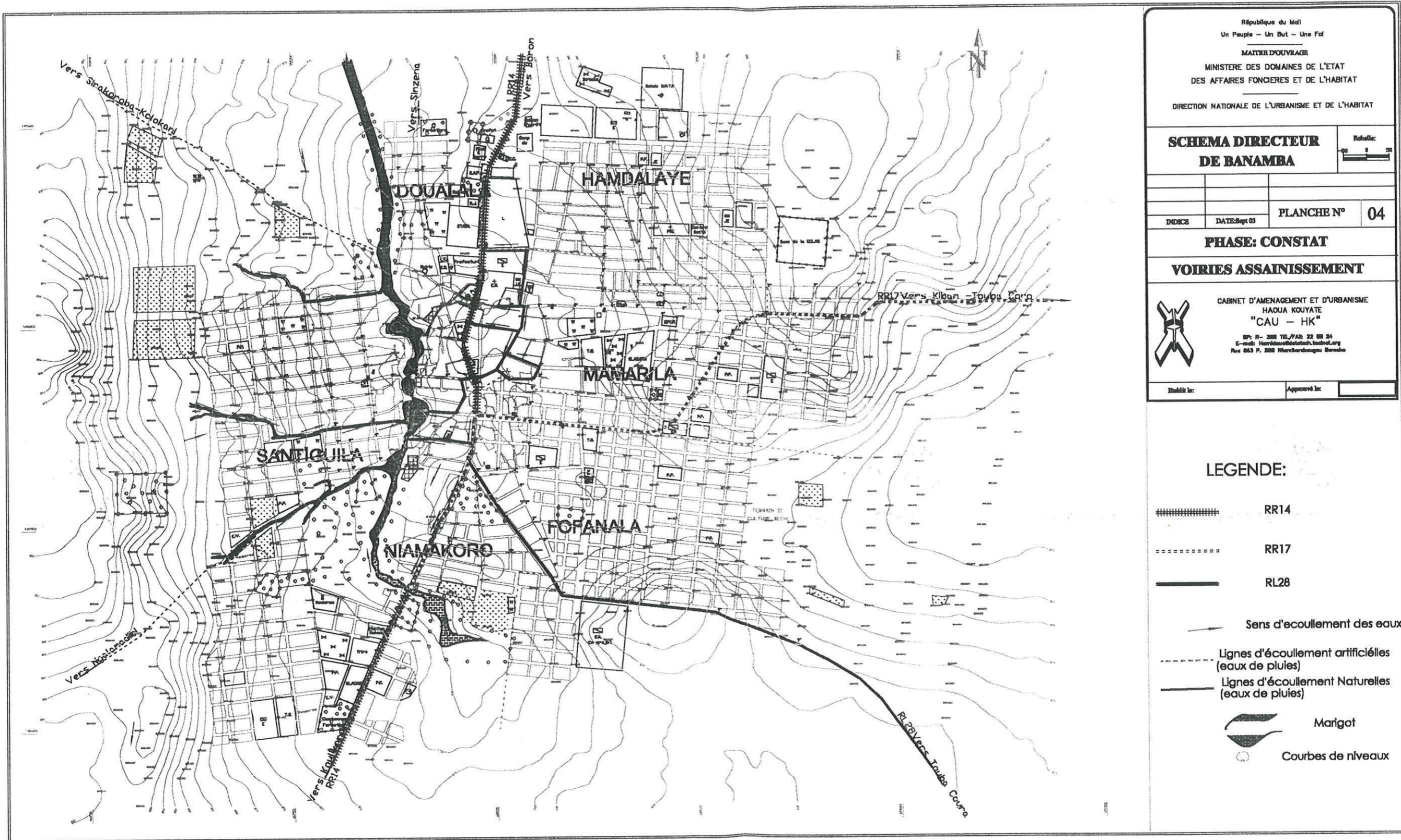
**SCHEMA DIRECTEUR  
 DE MANAMBA**

Echelle : 1:50000

NOM	FLANCHE N° 03
<b>PHASE CONSTAT</b> <b>EVOLUTION DU SITE</b>	
OFFICE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME REGION REGIONALE "CAJ - HK" BP. 4 - 101 TAOLOA DE SOA 10101 ANTANANARIVANA Tel. 020 22 22 22 22	
Date de :	Page n° :

**LEGENDE:**

- 1 Noyau vers 1825
- 2 De 1825 - à l'arrivée des colons
- 3 Période coloniale
- 4 De 1980 - à 1980
- 5 De 1980 - à 2003



République du Mali  
 Un Peuple - Un But - Une Foi  
 MATIER D'OUVRAGE  
 MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT  
 DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT  
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

**SCHEMA DIRECTEUR  
 DE BANAMBA**

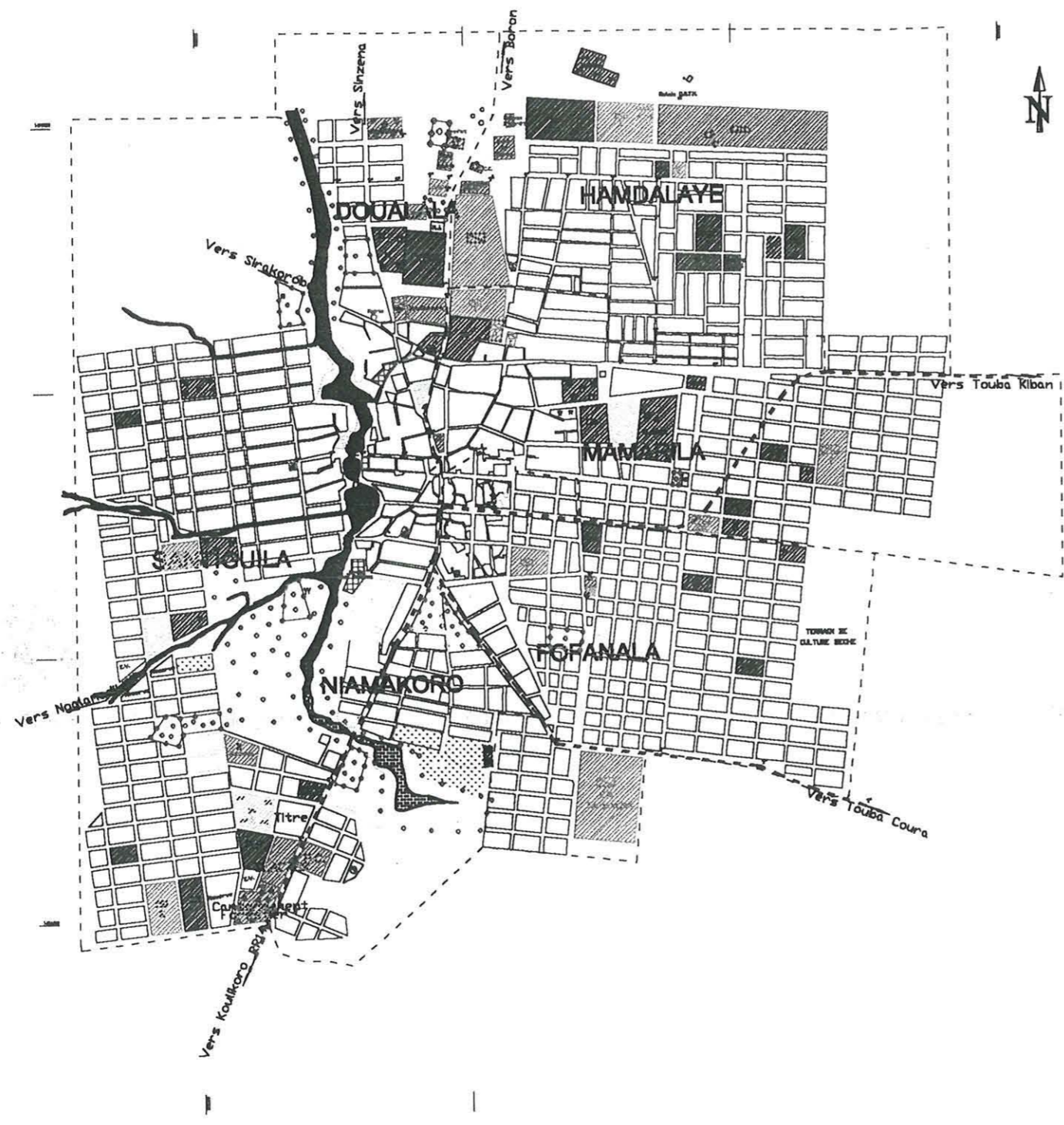
INDICE DATE: Sept 03 **PLANCHE N° 04**

**PHASE: CONSTAT  
 VOIRIES ASSAINISSEMENT**

CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME  
 HADUA KOUYATE  
 "CAU - HK"  
 BP: R- 308 TEL/FAX: 22 00 24  
 E-mail: Havd@cau-hk.org  
 Rue 653 P. 2008 Bamako

Échelle:

- LEGENDE:**
- RR14
  - RR17
  - RL28
  - Sens d'écoulement des eaux
  - Lignes d'écoulement artificielles (eaux de pluies)
  - Lignes d'écoulement Naturelles (eaux de pluies)
  - Marigot
  - Courbes de niveaux



République de Sénégal  
 Le Peuple - Un Dieu - Une Patrie  
 MINISTRE D'ÉQUIPEMENT  
 MINISTRE DES DÉPARTEMENTS DE L'ÉTAT  
 DES AFFAIRES PROCÉDURES ET DE L'AMÉNAGEMENT  
 DIRECTION NATIONALE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

**SCHEMA DIRECTEUR  
 DE BAMAMBA**

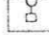
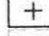
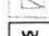
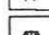
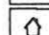


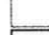
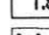
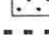
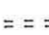

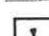
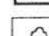
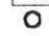

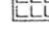




FLANCHE N° **05**

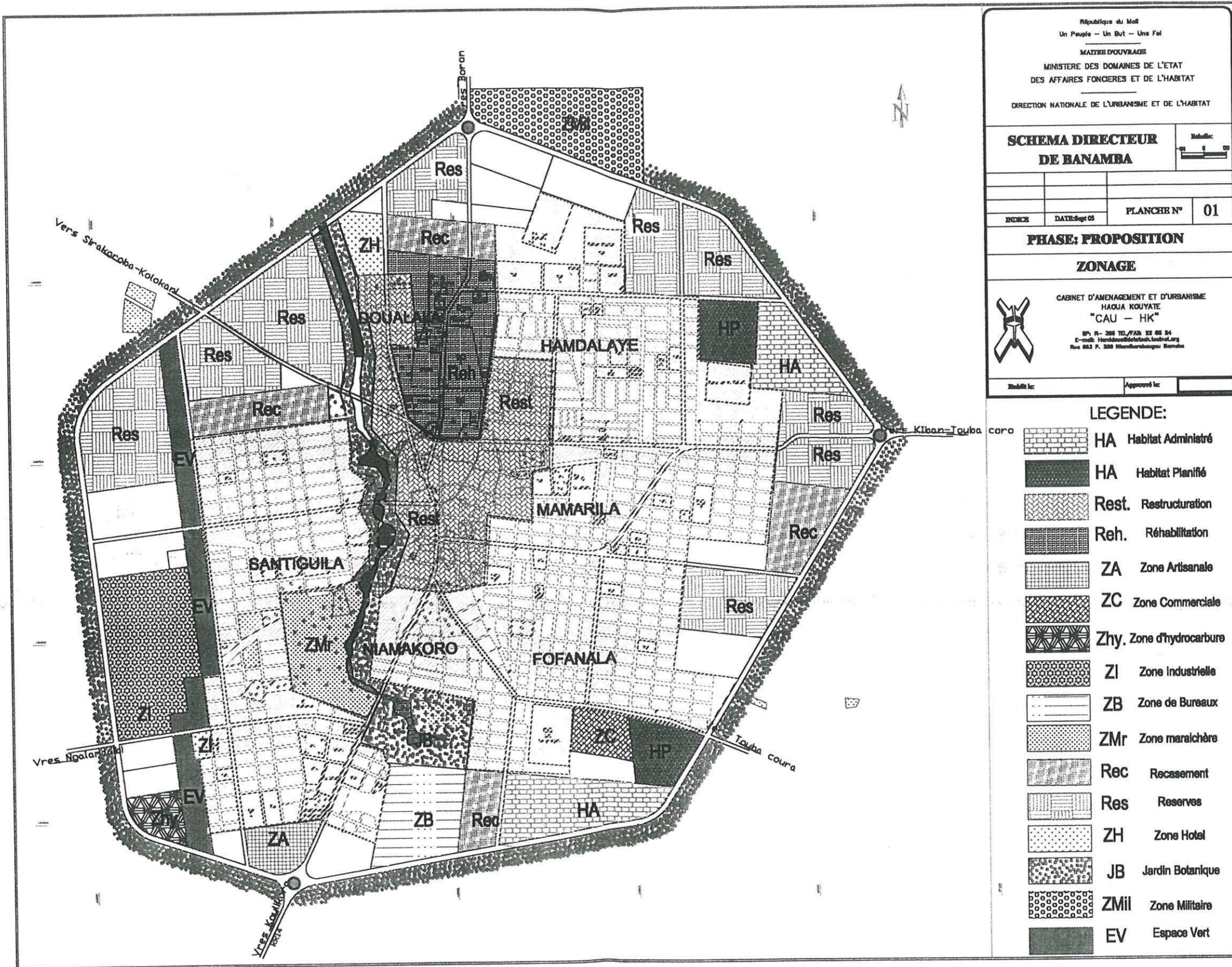
**PHASE: CONSTAT**  
**EQUIPEMENT**

CABINET D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME  
 BUREAU D'ÉTUDES  
 "CAU - UR"

10, rue de la République de Senegal  
 BP 1000 Dakar, Sénégal

LEGENDE:

-  Mosquée
-  Centre de santé (Centre de santé, maternité)
-  Infrastructures scolaires (Écoles, inséparés, lycées, groupe scolaire, Jardin d'enfants)
-  Cimetière
-  Justice Logement
-  Poste et télécommunication
-  SOTELMA
-  Marché
-  Administratives
-  T.S. Terrain de sport Place publique
-  Champ de hérisse
-  Limite quartier
-  Route touristique
-  Marigot
-  Caniveaux
-  Pluviomètre
-  Espace vert - Verger
-  Château d'eau
-  Dépot d'ordures
-  Jardin
-  Hale morte



République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MATIÈRE D'OUVRAGE  
MINISTÈRE DES DOMAINES DE L'ÉTAT  
DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DE L'HABITAT  
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

---

**SCHEMA DIRECTEUR  
DE BANAMBA**

Echelle:

---

INDICE	DATE: 2003	PLANCHE N°	01
--------	------------	------------	----

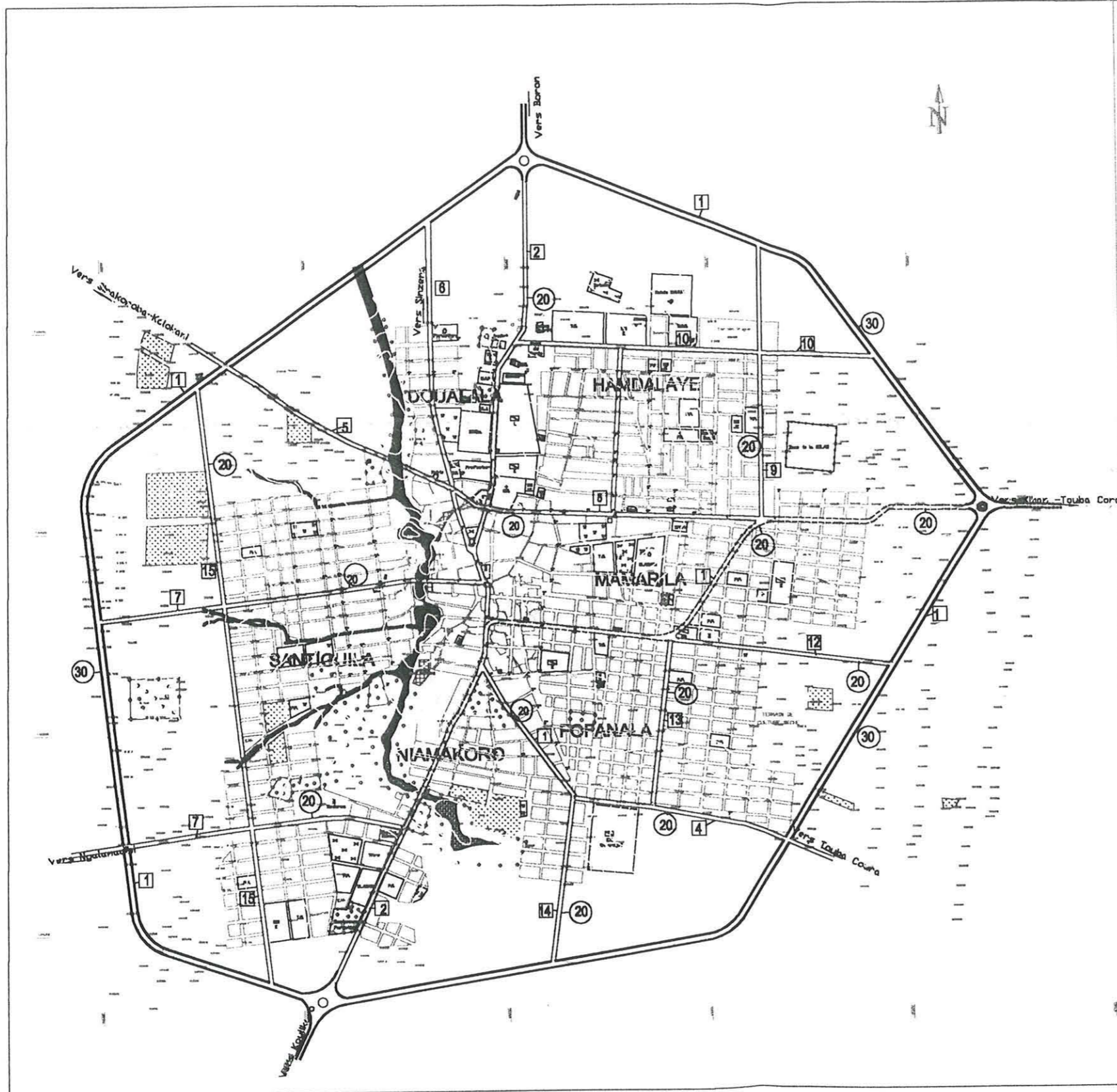
**PHASE: PROPOSITION**

**ZONAGE**

CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME  
HAOUA KOUYATE  
"CAU - HK"  
BP 11 - 338 121/743 - 22 00 84  
E-mail: Houaoua@cau-hk.com, Senegal.org  
Rue 843 P. 338 Nouakchott Senegal

Établi le: \_\_\_\_\_ Approuvé le: \_\_\_\_\_

- LEGENDE:**
- HA Habitat Administré
  - HA Habitat Planifié
  - Rest. Restructuration
  - Reh. Réhabilitation
  - ZA Zone Artisanale
  - ZC Zone Commerciale
  - Zhy. Zone d'hydrocarbure
  - ZI Zone Industrielle
  - ZB Zone de Bureaux
  - ZMr Zone maraichère
  - Rec Recasement
  - Res Reserves
  - ZH Zone Hotel
  - JB Jardin Botanique
  - ZMil Zone Militaire
  - EV Espace Vert



République du Mali  
 Un Peuple - Un But - Une Foi

MAIRIE D'OUVRAGE  
 MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT  
 DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

---

**SCHEMA DIRECTEUR  
 DE BANAMBA**

INDEX DATE: 03 PLANCHE N° 02

**PHASE: PROPOSITION**

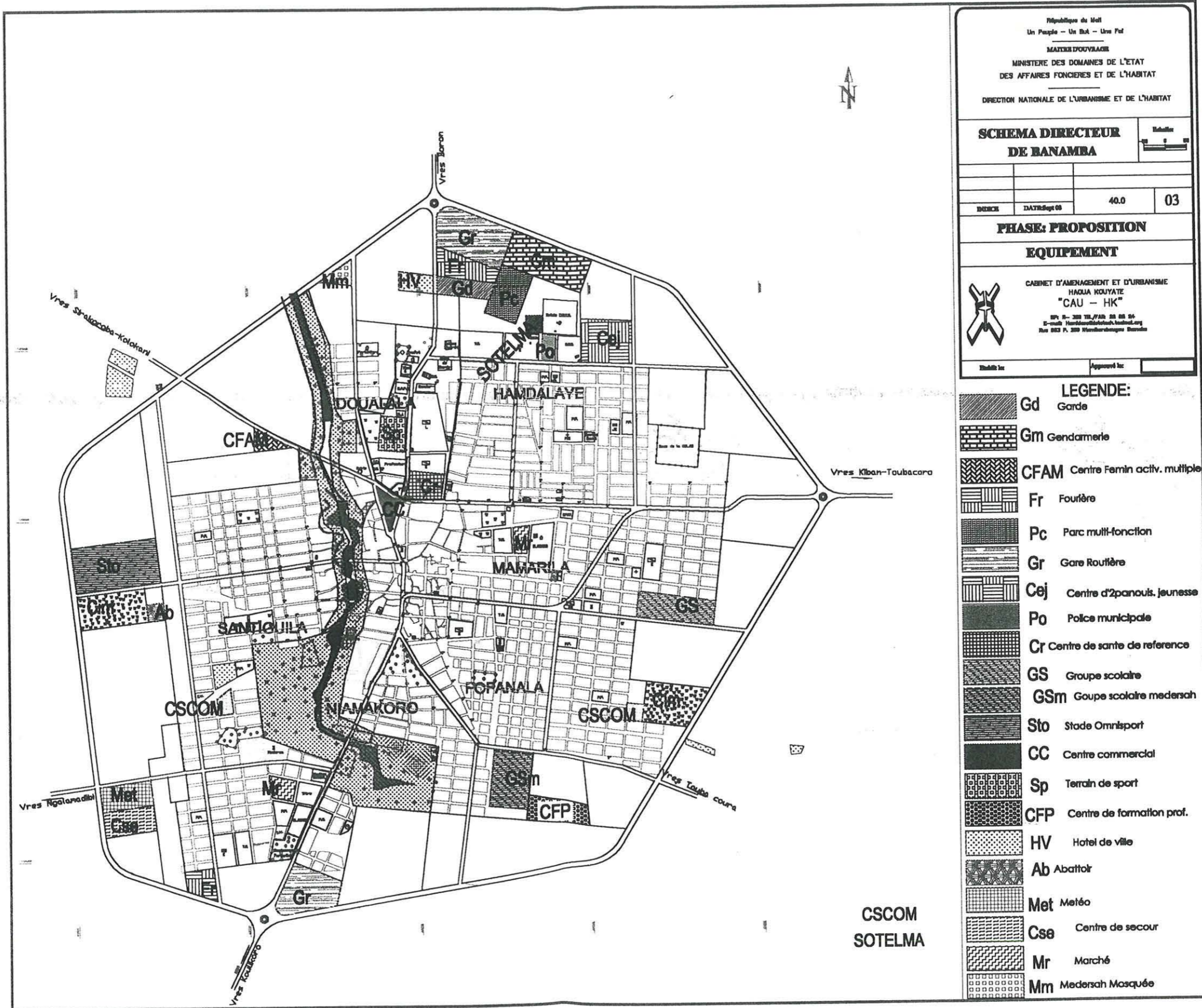
**VOIRIES**

CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME  
 HAGJA KOUYATE  
 "CAU - HK"  
 BP n° 288 TEL: 7426 22 88 34  
 E-mail: hankouyate@rednet.org  
 Rue 683 P. 288 Hamarbohangou Bamako

Établi le: \_\_\_\_\_ Approuvé le: \_\_\_\_\_

**LEGENDE:**

- Rond point aménager
- Numéro de voie
- Emprise de voie
- Route latérale en projet 20m
- Voie de desserte 20m
- Voie de ceinture 30m
- Ouvrage
- Marigot
- Courbes de niveaux



République de Mali  
 Un Peuple - Un But - Une Foi  
 MAIRIE D'OUAGADOUGOU  
 MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT  
 DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT  
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

**SCHEMA DIRECTEUR  
 DE BANAMBA**

EMISSEUR	DATE DE L'ETUDE	40.0	03
----------	-----------------	------	----

**PHASE: PROPOSITION**

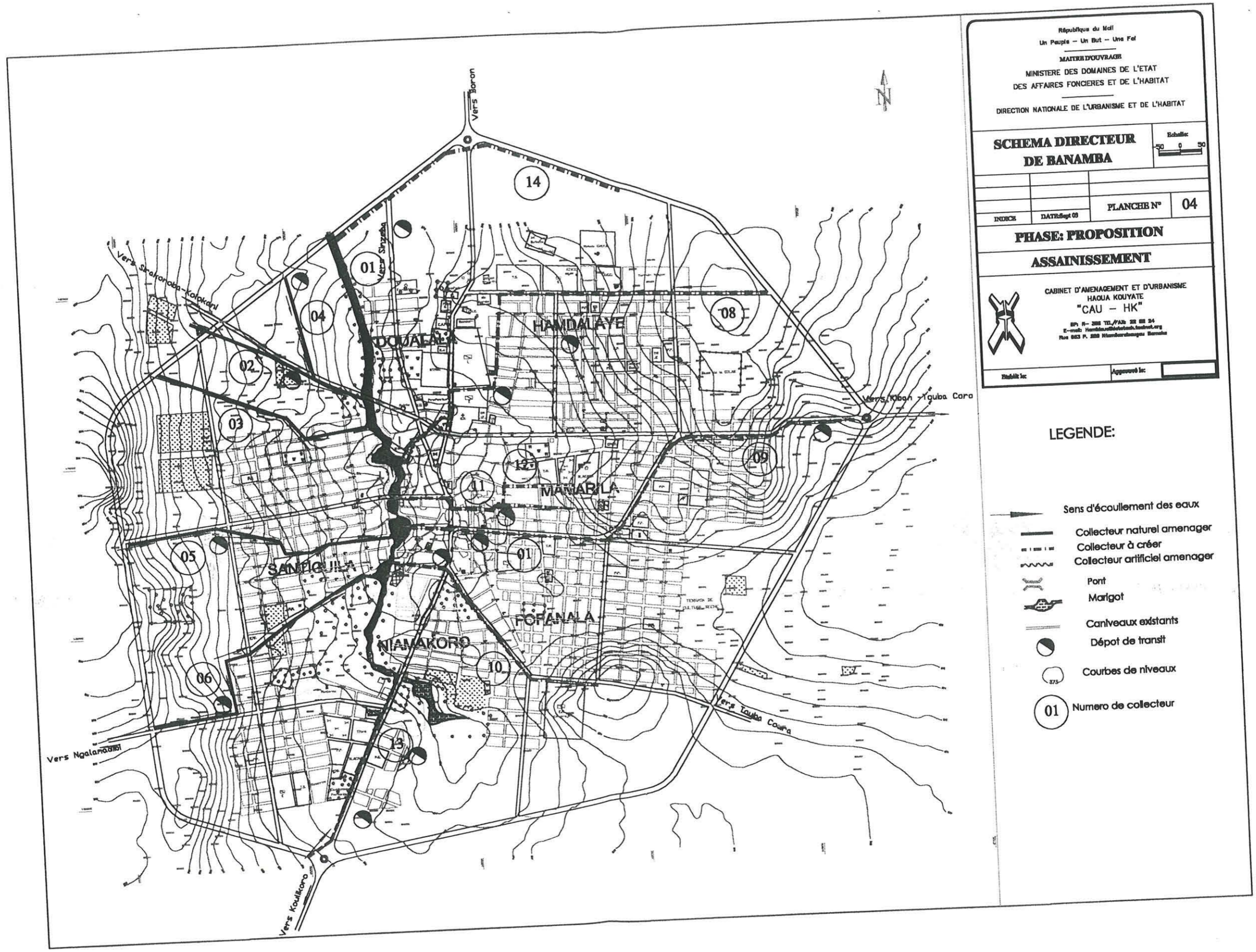
**EQUIPEMENT**

CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME  
 HAOUA KOUYATE  
 "CAU - HK"  
 BP 11 - 202 TBL / AB - 20 00 04  
 E-mail: haoua@haoua.com, hk@haoua.com  
 Tel: 203 20 200 Haoua / Ouagadougou - Burkina

Etudié par: \_\_\_\_\_ Approuvé par: \_\_\_\_\_

- LEGENDE:**
- Gd Garde
  - Gm Gendarmerie
  - CFAM Centre Fém. act. multiple
  - Fr Fourrière
  - Pc Parc multi-fonction
  - Gr Gare Routière
  - Cej Centre d'panous. jeunesse
  - Po Police municipale
  - Cr Centre de sante de reference
  - GS Groupe scolaire
  - GSm Groupe scolaire medersah
  - Sto Stade Omnisport
  - CC Centre commercial
  - Sp Terrain de sport
  - CFP Centre de formation prof.
  - HV Hotel de ville
  - Ab Abattoir
  - Met Météo
  - Cse Centre de secour
  - Mr Marché
  - Mm Medersah Masquée

CSCOM  
 SOTELMA



République du Mali  
 Un Peuple - Un But - Une Foi

MATÉRIEL D'OUVRAGE  
 MINISTÈRE DES DOMAINES DE L'ÉTAT  
 DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DE L'HABITAT  
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

**SCHEMA DIRECTEUR  
 DE BANAMBA**

Échelle: 1:50 000

INDICE	DATE	PLANCHE N°	04
--------	------	------------	----

**PHASE: PROPOSITION**  
**ASSAINISSEMENT**

CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME  
 HAOUA KOUYATE  
 "CAU - HK"  
 BP 11 - 2000 TL / AB 20 00 24  
 E-mail: hkaoua@cau-hk.com  
 Fax: 203 20 200 0000

Établi le: \_\_\_\_\_ Approuvé le: \_\_\_\_\_

**LEGENDE:**

- Sens d'écoulement des eaux
- Collecteur naturel aménager
- Collecteur à créer
- Collecteur artificiel aménager
- Pont
- Marigot
- Caniveaux existants
- Dépôt de transi
- Courbes de niveaux
- Numéro de collecteur



République du Mali  
 Un Peuple - Un But - Une Foi

MAITRES D'OUVRAGES  
 MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT  
 DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT  
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

---

**SCHEMA DIRECTEUR  
 DE BANAMBA**

Echelle: 1:5000

---

PLANCHE N° 05

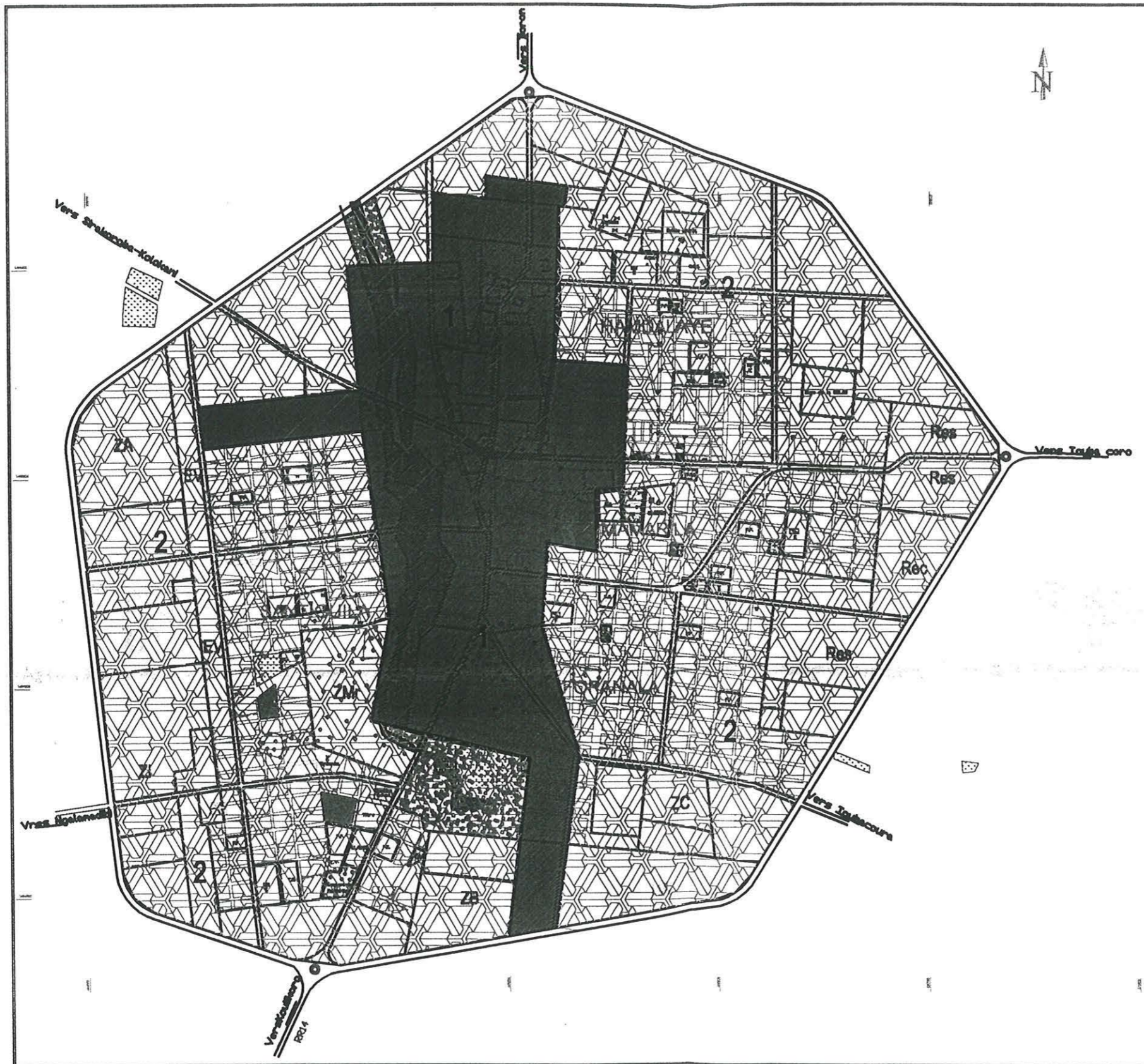
**PHASE: PROPOSITION**

**PHASAGE**

CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME  
 HAGJA KOUYATE  
 "CAU - HK"  
 BP 11 - 208 TEL/FAX: 23 88 24  
 E-mail: Hagja@netcom.mli, hkg@netcom.mli  
 Box 033 P. 209 Mambourouga Bamako


Elabité le: \_\_\_\_\_ Approuvé le: \_\_\_\_\_

- LEGENDE:
- PHASE1 2003 - 2013
  - PHASE2 2014 - 2023



République de Mali  
 Un Peuple - Un But - Une Foi  
 MAÎTRE D'OUVRAGE  
 MINISTRE DES DOMAINES DE L'ÉTAT  
 DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DE L'HABITAT  
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT


**SCHEMA DIRECTEUR  
 DE BANAMBA**

Echelle: 

	<b>PLANCHE N° 06</b>
INDICE	DATE: Sept 03

**PHASE: PROPOSITION**


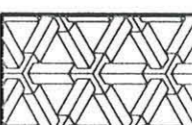
**PUS**



CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME  
 MAGNA HOUVATE  
**"CAU - HK"**  
BP 01-020 TEL: 0020 20 02 24  
 0-1011 Bamako (Mali) 20000  
 Fax 0020 20 02 0000000000000000

Etabli le:	Approuvé le:
------------	--------------

**LEGENDE:**

- 
PUS 1
- 
PUS 2